

---

# Table des matières

## **Chapitre 1 – Commentaire d’introduction par la vérificatrice générale**

Le volume IV rend compte de nos audits d’états financiers.....	3
Remerciements.....	8

## **Chapitre 2 – Commentaires sur la situation financière de la province**

Huitième déficit annuel consécutif.....	11
Croissance constante de la dette nette .....	13
Commentaires sur la santé financière de la province .....	22
Commentaires sur les tendances importantes observées dans les états financiers consolidés de la province .....	40

## **Chapitre 3 – Comptabilité des régimes de retraite, des foyers de soins et de la réserve pour éventualités**

Introduction .....	49
Comptabilité des régimes de retraite.....	49
Foyers de soins.....	64
Réserve pour éventualités.....	69
Annexe I – Information sur les régimes de retraite.....	72

## **Chapitre 4 – Points découlant de notre audit des états financiers de la province**

La province reçoit une opinion d’audit sans réserve en 2016.....	75
Constations de l’audit.....	76
Faits saillants et thèmes récurrents.....	77
Annexe I – Objectifs de l’audit.....	91
Annexe II – Perte par suite de fraude, de faute ou d’erreur.....	93
Annexe III - Constataions importantes.....	94

## **Chapitre 5 – Points découlant de nos audits des organismes de la Couronne et des demandes de remboursement auprès du gouvernement fédéral**

Introduction.....	111
Faits saillants et thèmes récurrents.....	113
Conclusion.....	123
Annexe I – Objectifs de l’audit.....	124

# Chapitre 1

## Commentaire d'introduction par la vérificatrice générale

### **Contenu**

<a href="#">Le volume IV rend compte de nos audits d'états financiers</a> .....	3
<a href="#">Remerciements</a> .....	8

# Commentaire d'introduction par la vérificatrice générale

## **Le volume IV rend compte de nos audits d'états financiers**

*La province reçoit une opinion d'audit sans réserve*

*Changement important par rapport à 2015*

*La province a modifié sa position sur la comptabilisation des régimes de retraite à risques partagés*

*D'autres importantes questions en matière de comptabilité et d'audit aussi réglées en 2016*

**1.1** Le présent volume de notre rapport traite de points découlant de nos audits des états financiers de la province et des organismes de la Couronne pour l'exercice clos le 31 mars 2016.

**1.2** Le 27 septembre 2016, j'ai signé une opinion d'audit sans réserve sur les états financiers consolidés de 2016 de la province du Nouveau-Brunswick.

**1.3** Cela représente un changement important par rapport à l'exercice précédent lorsque la province avait reçu sa première opinion d'audit avec réserves en 17 ans. Les réserves exprimées dans l'opinion d'audit avec réserves de l'exercice précédent portaient sur des préoccupations en matière de comptabilisation des régimes de retraite à risques partagés de la province.

**1.4** En 2016, la province a révisé la comptabilisation de ses régimes de retraite à risques partagés. En raison de la modification comptable apportée par la province aux régimes de retraite en question, j'ai été en mesure de formuler une opinion sans réserve.

**1.5** En outre, la province a réglé d'autres importantes questions en matière de comptabilité au cours de l'audit de 2016, comme la consolidation des foyers de soins à but non lucratif de la province et la présentation de la réserve pour éventualités dans ses états financiers audités. La province a également mis en œuvre un certain nombre de recommandations formulées dans le cadre de l'audit des états financiers de l'exercice précédent, y compris la création d'un comité d'audit, qui a été annoncée dans un communiqué du 23 septembre 2016 intitulé

« Formation d'un comité de vérification par le gouvernement ».

**1.6** Le chapitre 3 dans le présent volume contient de plus amples détails sur la comptabilisation des régimes de retraite, des foyers de soins et de la réserve pour éventualités. Le chapitre 4 contient une description détaillée d'autres observations d'ordre comptable provenant de l'audit des états financiers du 31 mars 2016 de la province, ainsi que des précisions sur la mise en œuvre des recommandations découlant de l'audit de l'exercice précédent.

*Je suis heureuse des progrès réalisés par la province en 2016 sur les questions en matière de comptabilité et d'audit*

**1.7** Dans l'ensemble, je suis très heureuse des progrès réalisés cette année dans le règlement des questions en matière de comptabilité et d'audit de l'exercice précédent concernant la province. Mon Bureau a travaillé en collaboration avec le Bureau du contrôleur et d'autres hauts fonctionnaires du gouvernement pour aborder et régler ces questions, et nous espérons que cette tendance positive de mise en œuvre et de collaboration se poursuive dans les audits des états financiers des exercices à venir.

**Commentaires de la vérificatrice générale sur l'état des finances de la province**

**1.8** La situation financière de la province demeure préoccupante. Les états financiers du 31 mars 2016 de la province indiquent qu'elle présente un déficit pour le huitième exercice consécutif depuis 2009. De 2009 à 2016, des déficits annuels ont été enregistrés pour cumuler à environ 3,5 milliards de dollars, et autour de 6 milliards (ou 43 %) du total de la dette nette de la province de 14 milliards ont été ajoutés durant cette période.

*Indicateurs de la durabilité à long terme défavorables*

**1.9** Le chapitre 2 présente notre évaluation des indicateurs généralement utilisés pour évaluer l'état des finances de la province. Bien que des résultats neutres ou favorables aient généralement été obtenus pour les indicateurs de la flexibilité et de la vulnérabilité de la province, les résultats sont en grande partie défavorables pour les indicateurs de la durabilité à long terme.

*Les déficits devraient se poursuivre jusqu'en 2020-2021*

**1.10** Ce rythme d'accumulation des déficits et de croissance de la dette nette n'est pas viable pour la population et les ressources de la province du Nouveau-Brunswick. En outre, le discours du budget

de 2016-2017 annonçait que les déficits devraient se poursuivre jusqu'en 2020-2021.

***La dette nette devrait croître de presque 1 milliard de dollars jusqu'en 2020-2021***

**1.11** Le discours du budget indiquait que des déficits annuels seraient enregistrés chaque exercice de 2016-2017 à 2019-2020, ce qui fera encore grimper le déficit accumulé et la dette nette de la province d'un montant total de 830 millions de dollars d'ici la fin de l'exercice 2019-2020. Je suis très préoccupée par le plan financier du gouvernement qui continue de faire croître la dette nette du Nouveau-Brunswick de presque 1 milliard de dollars jusqu'en 2020-2021.

***Il faut continuer d'agir avec diligence pour améliorer la santé financière de la province***

**1.12** Le gouvernement doit continuer d'agir avec diligence en ce qui concerne ses politiques et ses décisions fiscales pour améliorer davantage la santé financière de la province.

**Audits des organismes de la Couronne et des demandes de remboursement auprès du gouvernement fédéral**

**1.13** Le chapitre 5 fait état des questions qui concernent nos audits des organismes de la Couronne et des demandes de remboursement auprès du gouvernement fédéral. Dans ce chapitre, nous soulignons les thèmes récurrents de nos constatations découlant des audits des organismes de la Couronne.

***Les constatations relatives à la surveillance et à la gouvernance des organismes de la Couronne continuent d'être préoccupantes***

**1.14** Les constatations relatives à la surveillance et à la gouvernance des organismes de la Couronne sont particulièrement préoccupantes, comme le manque de rencontres régulières des conseils d'administration, l'absence de surveillance des décisions clés, les retards dans la publication de rapports annuels, le manque de gestion des risques ou de surveillance du contrôle interne, les faiblesses relatives à l'obligation de divulgation des conflits d'intérêts et d'autres faiblesses relatives à la surveillance et à la gouvernance.

***Un nouveau thème en 2016 dans les constatations relatives aux organismes de la Couronne au sujet de préoccupations concernant la gestion financière et la trésorerie***

**1.15** L'émergence en 2016 d'un nouveau thème dans les constatations relatives aux organismes de la Couronne au sujet de la gestion financière et de la trésorerie s'est aussi avérée préoccupante. Nous avons observé ce genre de constatations dans huit de nos audits d'organismes de la Couronne. Les constatations incluaient des éléments comme :

- la gestion insuffisante des stocks et le niveau inadéquat de réapprovisionnement;

- des délais dans la mise en œuvre des politiques de placement;
- le manque d'approbation des budgets utilisés à des fins de comparaison dans les états financiers audités;
- le paiement de factures en double;
- une violation de la *Loi sur l'administration financière* (concernant l'obtention des autorisations de dépenser qui convient lorsque les budgets sont dépassés);
- un manque de procédures adéquates pour la protection des espèces.

***Les constatations découlant de l'audit de la Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick demeurent très préoccupantes***

**1.16** Les constatations découlant de l'audit de la Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick (SLJNB) demeurent aussi très préoccupantes. L'audit des états financiers de cet organisme de la Couronne est en retard. Au moment de la rédaction du présent chapitre, les plus récents états financiers audités par la SLJNB sont ceux de l'exercice clos le 31 mars 2014.

**1.17** En outre, le récent audit de performance conjoint des vérificatrices générales et vérificateurs généraux du Canada atlantique a relevé plusieurs questions en matière de gouvernance et des questions au sujet de la structure de l'entente de la province avec la Société des loteries de l'Atlantique. Une structure différente devrait être considérée pour la SLJNB pour s'assurer qu'elle répond efficacement aux besoins du gouvernement et des contribuables.

**1.18** À mon avis, la structure de Terre-Neuve-et-Labrador où les loteries provinciales fonctionnent comme une division du ministère des Finances (non pas comme un organisme de la Couronne distinct) devrait être étudiée et considérée dans toute décision concernant la structure future de la SLJNB. L'efficacité et la simplicité d'une telle structure méritent d'être examinées de plus près pour voir si elle peut s'appliquer au Nouveau-Brunswick.

**Renouvellement des systèmes « essentiels à la mission »**

**1.19** Au cours de nos travaux d'audit des états financiers, nous avons examiné certains des systèmes de technologie de l'information de la province. Les systèmes que nous avons étudiés tendent à se

concentrer sur les aspects « essentiels à la mission » des données financières et du traitement de l'information, comme le traitement de la paie, le traitement des paiements, les systèmes d'information financière, etc.

**1.20** Nous avons fait les constatations suivantes :

- un système (pour la paie du personnel enseignant et de certains membres du personnel des districts scolaires) est dépassé et risque de mal fonctionner;
- deux systèmes (pour la paie des fonctionnaires de la province et pour les paiements aux fournisseurs de la province) pourraient ne plus être soutenus à compter de 2017;
- il existe certains systèmes redondants qui causent d'importantes inefficacités dans le traitement de l'information financière;
- il y a eu des retards dans la mise en œuvre du nouveau système PRE (planification des ressources de l'entreprise) de la province.

***Les faiblesses actuelles au niveau des TI peuvent avoir des répercussions importantes***

**1.21** Ces faiblesses au niveau des TI peuvent avoir des répercussions importantes comme :

- le traitement en temps opportun de la paie de la province peut s'exposer à des risques si des mesures ne sont pas prises pour régler ces problèmes persistants;
- ces faiblesses pourraient avoir des effets possibles sur la prestation de services;
- la disponibilité d'information financière pour les prises de décisions ou d'autres fins peut aussi être menacée;
- des ressources sont consommées inutilement dans l'exploitation de systèmes inefficaces.

***Le gouvernement devrait accorder la priorité au remplacement de l'infrastructure informatique vieillissante et en péril***

**1.22** À mon avis, le gouvernement devrait accorder la priorité au remplacement de l'infrastructure informatique vieillissante et en péril pour faire en sorte que les systèmes « essentiels à la mission » continuent de fonctionner pour assurer la prestation des services essentiels aux contribuables du Nouveau-Brunswick. Vous trouverez de plus amples détails sur les constatations au sujet des systèmes d'information dans les chapitres 4 et 5 du présent volume.

## **Remerciements**

**1.23** Dans l'ensemble, nous sommes reconnaissants pour la collaboration soutenue que nous recevons des ministères et des organismes du gouvernement dans le cadre de nos travaux d'audit des états financiers.

**1.24** Je tiens à remercier tous les membres du personnel de mon bureau pour leur travail acharné et leur dévouement. Ils forment un petit groupe de professionnels déterminés à s'acquitter du mandat du Bureau et à produire un rapport de qualité à l'Assemblée législative. Le rapport que nous présentons aujourd'hui est le fruit d'un effort collectif auquel chaque membre de l'équipe a grandement contribué.



Kim MacPherson, CPA, CA  
Vérificatrice générale



# Chapitre 2

## Commentaires sur la situation financière de la province

### Contenu

Huitième déficit annuel consécutif.....	11
Croissance constante de la dette nette .....	13
Commentaires sur la santé financière de la province .....	22
Commentaires sur les tendances importantes observées dans les états financiers consolidés de la province .....	40

# Commentaires sur la situation financière de la province

## **Huitième déficit annuel consécutif**

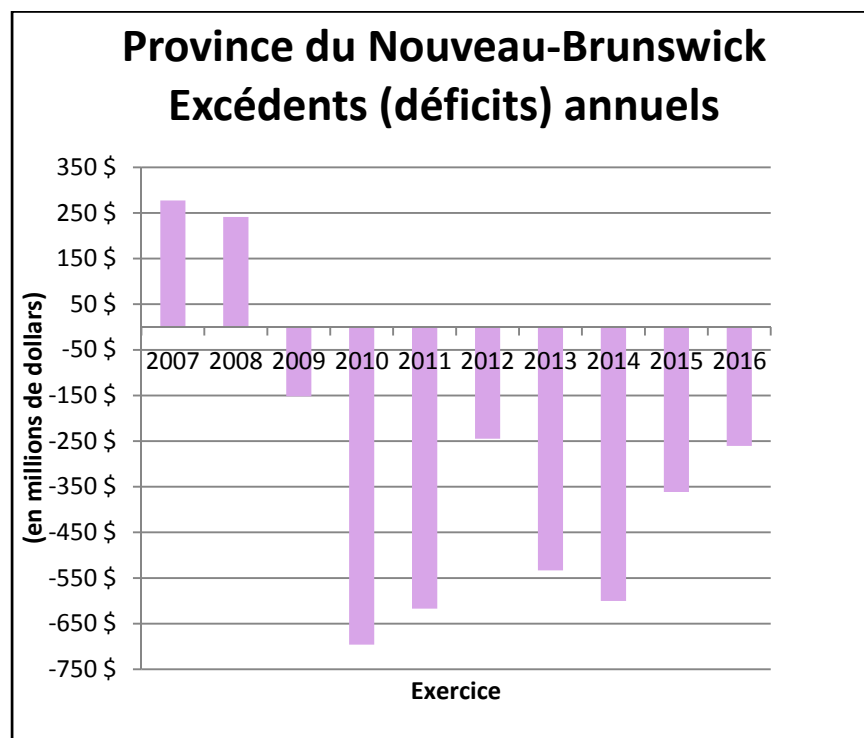
**2.1** Les états financiers consolidés audités de la province au 31 mars 2016 font état d'un déficit de 260,5 millions de dollars et d'une augmentation de la dette nette de 541,4 millions de dollars pour l'exercice. La dette nette de la province atteint maintenant 13,7 milliards de dollars.

**2.2** Le déficit annuel de 260,5 millions de dollars est inférieur au déficit budgété de 326,8 millions de dollars, et est inférieur au déficit de 361,4 millions de dollars enregistré au cours de l'exercice précédent.

## **Des mesures s'imposent**

**2.3** Il s'agit du huitième déficit annuel consécutif. La province s'est endettée davantage pour aider à financer ces déficits. Cette tendance est très inquiétante. Des changements majeurs sont nécessaires pour que la province améliore sa santé financière.

Pièce 2.1 - Excédents (déficits) annuels



Après redressement

Pièce 2.2 - Données relative aux excédents (déficits) annuels

Excédents (déficits) annuels										
(en millions de dollars)										
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Après redressement	277,3	241,1	(152,0)	(695,9)	(617,2)	(244,8)	(533,2)	(600,4)	(361,4)	s. o.
Tel que constaté initialement	236,8	86,7	(192,3)	(737,9)	(633,0)	(260,6)	(507,7)	(498,7)	(388,6)	(260,5)

Voir les paragraphes 2.5 et 2.24 pour de plus amples informations sur les retraitements des exercices antérieurs.

**2.4** Les pièces 2.1 et 2.2 donnent l’excédent ou le déficit au cours des dix derniers exercices. Les montants des exercices antérieurs ont été redressés de la manière décrite à la note 17 afférente aux états financiers consolidés de la province au 31 mars 2016.

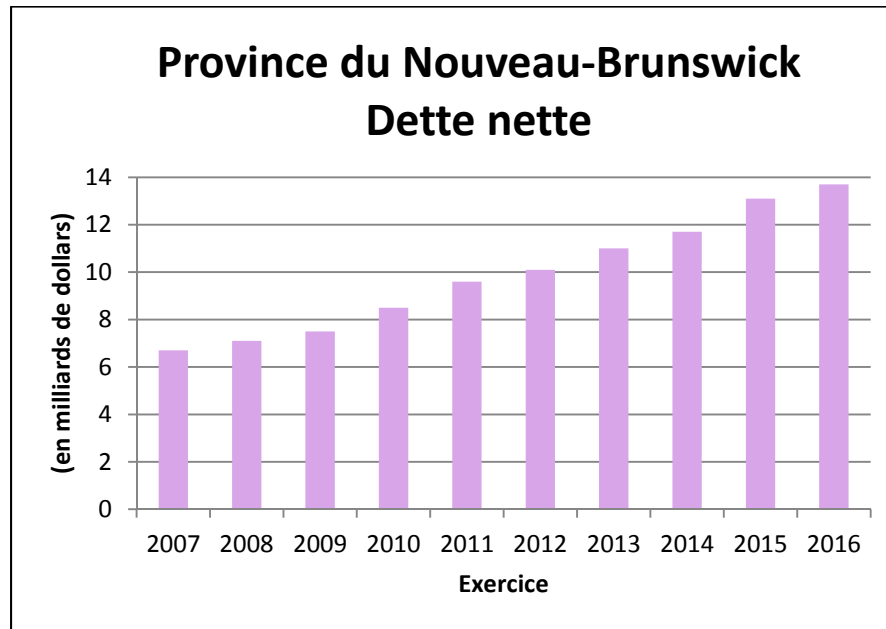
**2.5** Il convient de souligner que les exercices antérieurs à 2015 n’ont pas été redressés dans les pièces ci-dessus ni dans les autres pièces du présent chapitre pour rendre compte des effets de la consolidation des foyers de soins en 2016, l’information n’étant pas disponible. Des écarts importants par rapport aux données présentées dans le chapitre

pourraient être survenus, par suite de ce changement comptable, pour 2014 et les exercices antérieurs. De plus amples renseignements sur la comptabilité relative à la consolidation des foyers de soins sont fournis au chapitre 3.

## Croissance constante de la dette nette

**2.6** La dette nette est l'une des plus importantes unités de mesure de la situation financière de la province. Les pièces 2.3 et 2.4 font état de la dette nette au cours des dix derniers exercices. La dette nette mesure la différence entre le passif et l'actif financier du gouvernement. Cette différence donne une mesure des recettes futures qui seront nécessaires pour payer les opérations et les événements passés.

Pièce 2.3 - Dette nette de la province du Nouveau-Brunswick



Voir les paragraphes 2.5 et 2.24 pour de plus amples informations sur les retraitements des exercices antérieurs.

Pièce 2.4 - Données relative à la dette nette

Dette nette (en milliards de dollars)										
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Après redressement	6,7	7,1	7,5	8,5	9,6	10,1	11,0	11,7	13,1	s. o.
Tel que constaté initialement	6,6	6,9	7,4	8,4	9,5	10,0	11,1	11,6	12,4	13,7

Voir les paragraphes 2.5 et 2.24 pour de plus amples informations sur les retraitements des exercices antérieurs.

**2.7** Nous tenons à faire ressortir les faits suivants :

- Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2016, la dette nette s'est accrue de 541,4 millions de dollars pour atteindre 13,7 milliards de dollars.
- Aux cours des dix derniers exercices présentés dans la pièce 2.4, la dette nette a augmenté de 7,0 milliards de dollars.
- Le Budget principal de 2016-2017 prévoit que la dette nette augmentera de 468,5 millions de dollars pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2017.
- Selon le Budget principal de 2016-2017, la dette nette de la province pourrait dépasser 14 milliards de dollars à la fin de l'exercice se terminant le 31 mars 2017.

**Croissance de la dette nette en raison des déficits budgétaires**

**2.8** La pièce 2.5 illustre le déficit annuel budgété de la province pour les cinq derniers exercices. Même si la croissance des dépenses ralentit, des déficits ont été prévus au budget au cours des cinq derniers exercices, contribuant ainsi à la croissance de la dette nette.

*Pièce 2.5 - Déficit annuel budgété*

Déficit annuel budgété (en millions de dollars)					
	2012	2013	2014	2015	2016
Déficit budgété	(448,8)	(182,9)	(478,7)	(391,1)	(326,8)

**Améliorations requises sur le plan budgétaire**

**2.9** Ensemble, les déficits annuels budgétés et le dépassement des dépenses prévues au budget contribuent à l'augmentation de la dette nette. Afin de réduire la dette nette, il faut améliorer le déficit budgété (c.-à-d. par une augmentation des recettes, une réduction des charges, ou une combinaison des deux). Si aucun autre plan d'action n'est mis en place, la croissance du déficit et de la dette nette se poursuivra.

**Plan budgétaire prévoyant des déficits jusqu'en 2020-2021**

**2.10** Le gouvernement a annoncé dans son budget de 2016-2017 un plan pluriannuel qui permettrait de revenir, en 2020-2021, à un état budgétaire équilibré. Ce plan comporte des cibles annuelles en matière de recettes et de charges, mais il manque une cible en ce qui concerne la réduction de la dette nette.

**2.11** Le plan indique que des déficits annuels seront

enregistrés à chaque exercice de 2016-2017 à 2019-2020, ce qui accroîtra davantage le déficit accumulé et la dette nette de la province d'un total de 830 millions de dollars en fin d'exercice 2019-2020. En 2020-2021, on prévoit un excédent de 21 millions de dollars. Nous entretenons de grandes inquiétudes vis-à-vis le plan financier de la province, en vertu duquel la dette nette du Nouveau-Brunswick continuera de s'accroître de près d'un milliard de dollars d'ici 2020-2021.

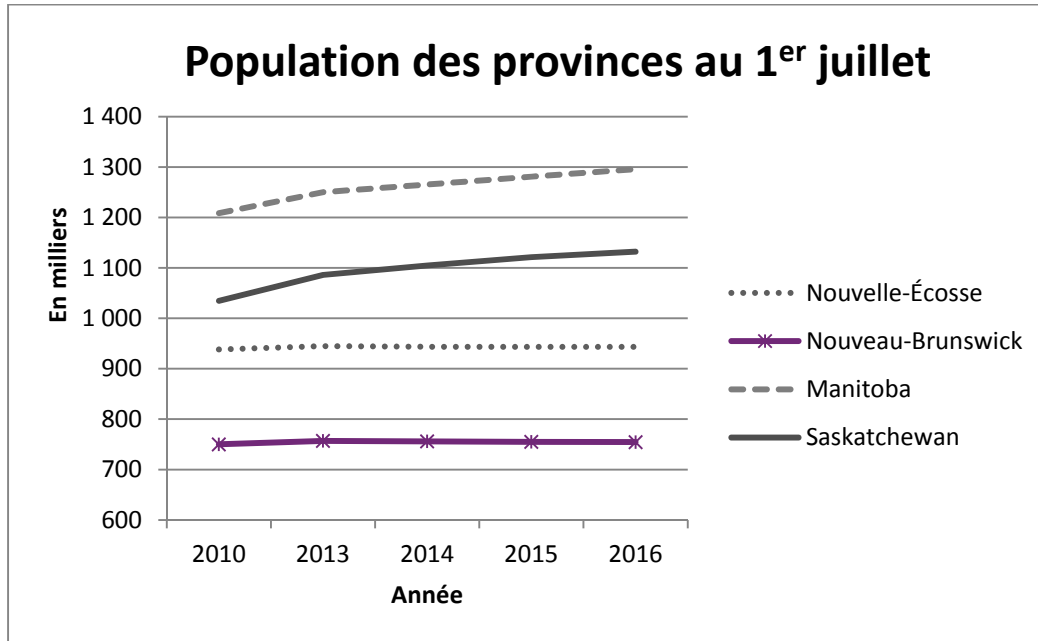
### **Comparaison avec d'autres provinces**

**2.12** Une autre façon d'apprécier l'importance de la dette nette de la province est de la comparer à celle d'autres provinces, en valeur absolue, par habitant et en pourcentage du PIB. Les provinces utilisées dans notre comparaison sont la Nouvelle-Écosse, le Manitoba et la Saskatchewan. Ces provinces présentées à des fins comparatives ont été sélectionnées selon notre jugement en prenant en considération certaines similarités sur les plans démographique ou économique. L'application des principes comptables pourrait différer entre provinces lors de comparaisons des données financières, selon les circonstances particulières. Les données sur la population des provinces comparées sont indiquées dans les pièces 2.6 et 2.7.

**2.13** Les huit prochaines pièces contiennent :

- des informations tirées des états financiers condensés audités des provinces comparées;
- des données sur la population provenant du site Web de Statistique Canada;
- des chiffres sur le PIB qui figurent dans les commentaires et analyses joints aux états financiers condensés audités de chacune des provinces.

Pièce 2.6 - Population des provinces au 1<sup>er</sup> juillet



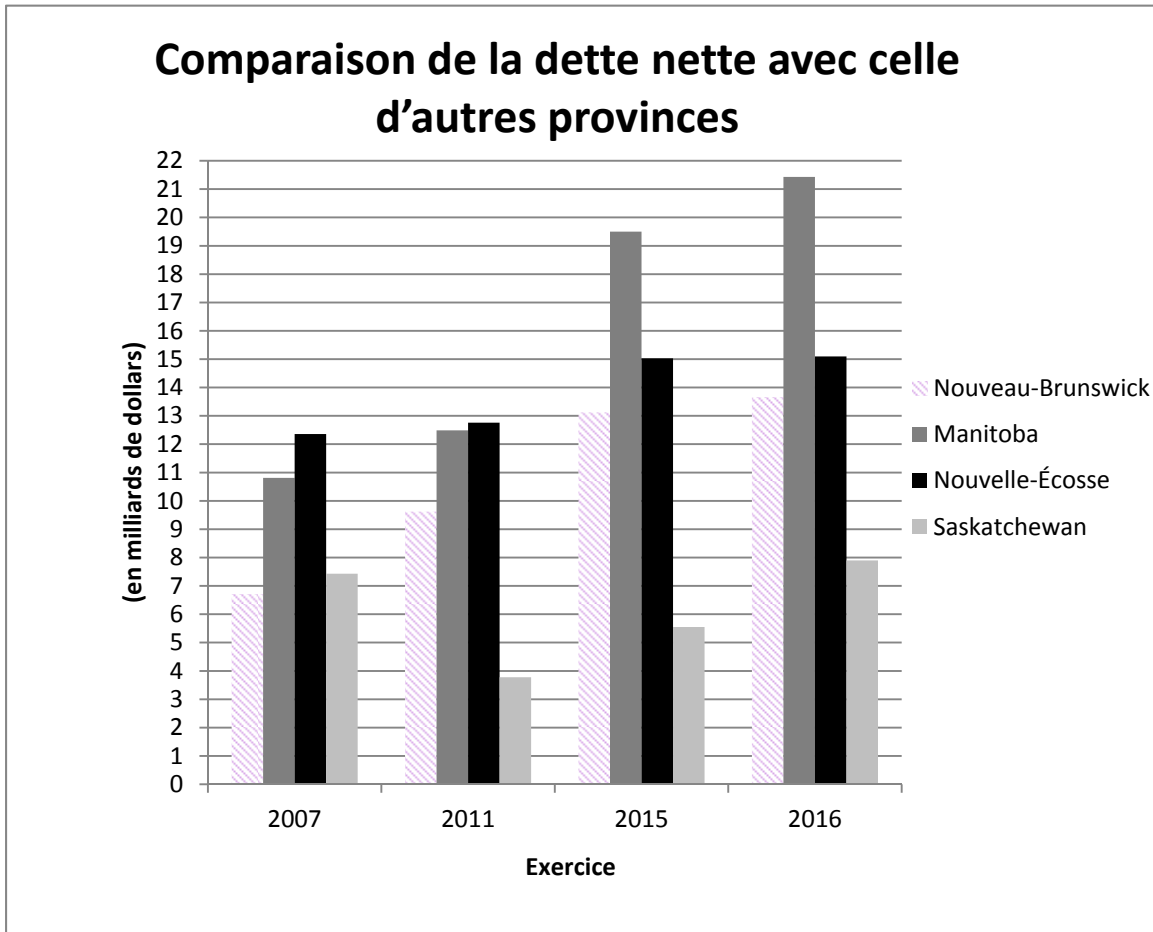
Source : Statistique Canada (données filtrées)

<http://www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/102/cst01/demo02a-fra.htm>

Pièce 2.7 - Données sur la population des provinces au 1<sup>er</sup> juillet

Données sur la population des provinces au 1 <sup>er</sup> juillet					
Province	(en milliers)				
	2010	2013	2014	2015	2016
Nouvelle-Écosse	938,2	944,9	943,5	943,3	943,4
Nouveau-Brunswick	750,0	756,8	755,8	754,9	754,3
Manitoba	1 208,6	1 250,3	1 265,6	1 281,0	1 296,0
Saskatchewan	1 034,8	1 086,0	1 105,0	1 121,3	1 132,3

Pièce 2.8 - Comparaison de la dette nette avec celle d'autres provinces



Voir les paragraphes 2.5 et 2.24 pour de plus amples informations sur les retraitements des exercices antérieurs.

Pièce 2.9 - Comparaison de la dette nette avec celle d'autres provinces - données

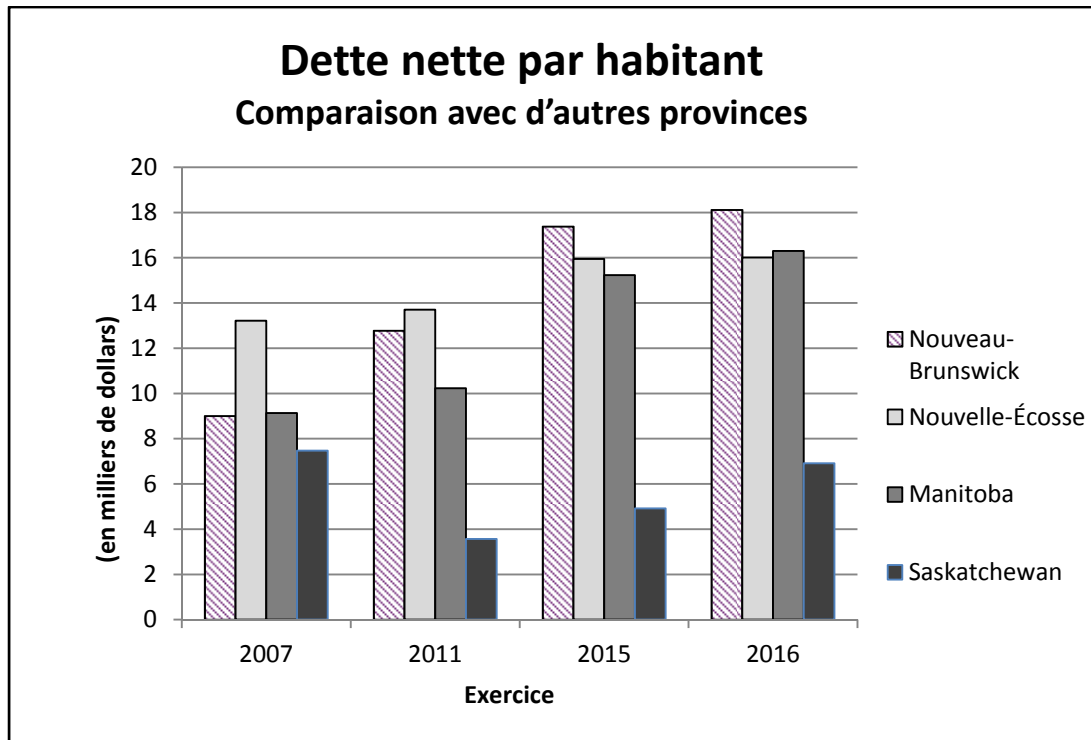
Comparaison de la dette nette avec celle d'autres provinces (en milliards de dollars)					
Province	Augmentation de 2007 à 2016	2007	2011	2015	2016
Nouveau-Brunswick	104 %	6,7	9,6	13,1	13,7
Manitoba	98 %	10,8	12,5	19,5	21,4
Nouvelle-Écosse	22 %	12,4	12,9	15,0	15,1
Saskatchewan	7 %	7,4	3,8	5,6	7,9

Voir les paragraphes 2.5 et 2.24 pour de plus amples informations sur les retraitements des exercices antérieurs.



**2.14** Comme le montrent les pièces 2.8 et 2.9, la dette nette du Nouveau-Brunswick est celle qui a le plus augmenté au cours des dix derniers exercices dans ce groupe. La dette nette du Nouveau-Brunswick a augmenté de 104 % au cours des dix derniers exercices. L'ampleur de cette augmentation est importante. Le fardeau global de la dette de la province demeure élevé. Le Budget principal de 2016-2017 prévoit une augmentation de la dette nette d'environ 468,5 millions de dollars. Cette hausse constante de la dette nette suscite des inquiétudes concernant la durabilité à long terme de la province.

Pièce 2.10 - Comparaison de la dette nette par habitant avec celle d'autres provinces



Voir les paragraphes 2.5 et 2.24 pour de plus amples informations sur les retraitements des exercices antérieurs.

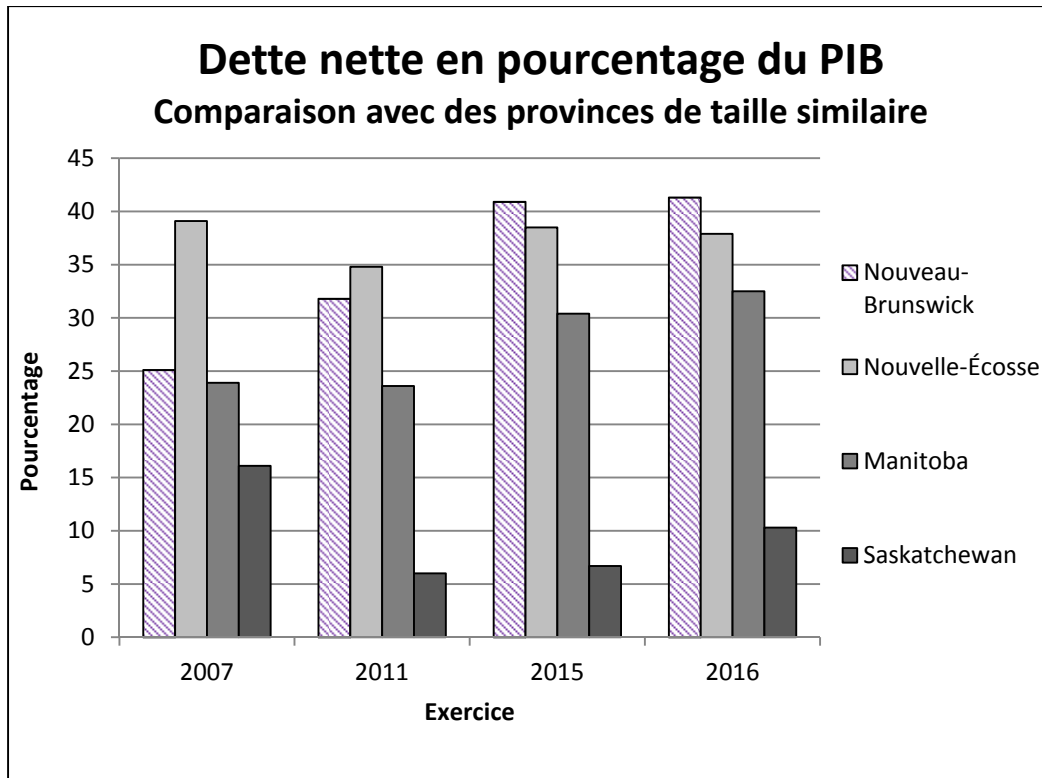
Pièce 2.11 - Comparaison de la dette nette par habitant avec celle d'autres provinces – données

Comparaison de la dette nette par habitant avec celle d'autres provinces* (en milliers de dollars)				
Province	2007	2011	2015	2016
Nouveau-Brunswick	9,0	12,8	17,4	18,1
Nouvelle-Écosse	13,2	13,7	15,9	16,0
Manitoba	9,1	10,2	15,0	16,3
Saskatchewan	7,5	3,6	4,9	6,9

\*Les montants sont tirés des commentaires et analyses joints aux états financiers de 2016 des provinces, où ceux-ci étaient disponibles. Pour les provinces où cet indicateur n'était pas publié dans le même format, l'information sur la population a été obtenue de Statistique Canada au 1<sup>er</sup> juillet de l'exercice (p. ex. 2016 montre la population au 1<sup>er</sup> juillet 2015). Les chiffres ont été arrondis aux fins de présentation. Voir les paragraphes 2.5 et 2.24 pour de plus amples informations sur les retraitements des exercices antérieurs.

**2.15** Les renseignements contenus dans les pièces 2.10 et 2.11 indiquent que le Nouveau-Brunswick a la dette nette par habitant la plus élevée dans le groupe de comparables. S'il fallait éliminer la dette en faisant contribuer les Néo-Brunswickois, chacun d'entre eux devrait verser 18 119 \$. Là encore, il s'agit d'un indicateur qui a augmenté considérablement, passant de 12 778 \$ en 2011 à 18 119 \$ en 2016 (soit une augmentation de 41,8 % en cinq ans).

Pièce 2.12 - Comparaison avec d'autres provinces de la dette nette en pourcentage du PIB



Voir les paragraphes 2.5 et 2.24 pour de plus amples informations sur les retraitements des exercices antérieurs.

Pièce 2.13 - Comparaison avec d'autres provinces de la dette nette en pourcentage du PIB - données

Comparaison avec d'autres provinces de la dette nette en pourcentage du PIB (en pourcentage)					
Province	2007	2011	2015	2016	% d'augmentation (ou de diminution) de 2007 à 2016
Nouveau-Brunswick	25,1	31,8	40,9	41,3	16,2
Nouvelle-Écosse	39,1	34,8	38,5	37,9	(1,2)
Manitoba	23,9	23,6	30,4	32,5	8,6
Saskatchewan	16,1	6,0	6,7	10,3	(5,8)

Voir les paragraphes 2.5 et 2.24 pour de plus amples informations sur les retraitements des exercices antérieurs.

**2.16** Comme l'indiquent les pièces 2.12 et 2.13, le Nouveau-Brunswick a connu l'augmentation la plus élevée de la dette nette en pourcentage du PIB entre 2007 et 2016, et la province avait la dette nette la plus élevée en pourcentage du PIB parmi les provinces

comparables en 2016. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2007, la dette nette du Nouveau-Brunswick en pourcentage du PIB s'élevait à 64,2 % de celle de la Nouvelle-Écosse; pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2016, ce pourcentage atteignait 109,0 %.

## Résumé des comparaisons de la dette nette

**2.17** Comparativement aux autres provinces, le rendement du Nouveau-Brunswick au chapitre de la dette nette demeure très inquiétant. La dette nette du Nouveau-Brunswick a augmenté de 7,0 milliards de dollars depuis 2007, ce qui indique que des efforts constants devront être déployés pour faire face au niveau de la dette nette.

## Cote de crédit du Nouveau-Brunswick

**2.18** Cette augmentation constante de la dette nette représente une tendance très inquiétante. Les recettes futures feront l'objet de pressions encore plus fortes pour arriver à payer les charges passées. Ces tendances négatives continues pourraient avoir une incidence néfaste sur la cote de crédit de la province (par exemple la décision de Standard & Poor's de réviser à la baisse la cote de crédit de la province, de AA- à A+, en 2012). La détérioration des cotes de crédit se traduit par des emprunts plus coûteux et pourrait limiter la capacité d'emprunt future de la province.

La pièce 2.14 donne les cotes de crédit de la province établies par différentes agences de notation pour les cinq derniers exercices. Ces trois cotes sont demeurées inchangées par rapport aux exercices précédents et affichent une tendance stable. Même si les cotes demeurent stables, la capacité d'emprunt de la province pourrait être négativement affectée par l'augmentation du fardeau de sa dette.

*Pièce 2.14 - Cotes de crédit du Nouveau-Brunswick*

Année	Dominion Bond Rating Service (DBRS)	Moody's Investors Services	Standard & Poor's
2016	A (haut)	Aa2	A+
2015	A (haut)	Aa2	A+
2014	A (haut)	Aa2	A+
2013	A (haut)	Aa2	A+
2012	A (haut)	Aa2	A+

**2.19** La pièce 2.15 illustre les plus récentes cotes de crédit d'autres provinces comparativement à celles du Nouveau-Brunswick. Bien que certaines provinces aient

une cote plus élevée, globalement, toutes celles notées à la pièce 2.15 sont considérées comme ayant une bonne qualité de crédit.

Pièce 2.15 - Cote de crédit d'autres provinces

Province	Dominion Bond Rating Service (DBRS)	Moody's Investors Services	Standard & Poor's
Nouveau-Brunswick	A (haut)	Aa2	A+
Nouvelle-Écosse	A (haut)	Aa2	A+
Manitoba	A (haut)	Aa2	AA-
Saskatchewan	AA	Aaa	AA+

## Commentaires sur la santé financière de la province

**2.20** Depuis quelques années, nous incluons dans notre rapport annuel une analyse des tendances historiques en ce qui concerne la situation financière de la province en tenant compte de mesures de la durabilité, de la flexibilité et de la vulnérabilité.

**2.21** Depuis 2009, la province publie certaines de ces mesures dans le volume 1 des Comptes publics (section Indicateurs de la santé financière). Comme nous l'avons mentionné dans les exercices antérieurs, nous sommes heureux que la province publie ces informations historiques.

**2.22** Dans la présente section, nous faisons rapport sur douze indicateurs de la santé financière établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) dans un énoncé de pratique recommandée (EPR). Cette analyse a pour but de donner un aperçu plus global de la santé financière de la province, puisqu'elle permet de déceler les tendances. L'analyse apporte des précisions sur les informations publiées dans les états financiers consolidés audités, car ceux-ci donnent seulement la situation financière de la province à un moment donné.

## Hypothèses utilisées

**2.23** Nous n'avons pas audité certains des chiffres utilisés dans notre analyse des indicateurs. Nous utilisons plutôt les chiffres redressés par la province, comme il est indiqué à la note 17 afférente aux états financiers consolidés de la province. La province a utilisé ces chiffres redressés dans son du volume 1 des Comptes publics. Nous n'avons pas audité les chiffres annualisés que nous avons obtenus de la province pour

les exercices 2007 à 2014. Pour les exercices 2015 à 2016, nous avons audité les chiffres dans le cadre de nos travaux d'audit annuels.

**2.24** Dans certaines des pièces qui suivent, nous donnons les chiffres comparatifs de cinq exercices au lieu de dix. Dans ces cas, les chiffres redressés pour les exercices antérieurs ne sont pas disponibles. De plus, en 2016 nous avons mis à jour notre format de chapitre pour l'arrondissement des nombres. Certains écarts mineurs dans les chiffres d'années antérieures par rapport à notre rapport de l'année précédente attribuables à des arrondis ont pu se produire.

**Résumé des indicateurs  
de l'état des finances de  
la province**

**2.25** La pièce 2.16 donne un résumé de notre analyse des indicateurs financiers de la province. Nous présentons les indicateurs pour chaque élément, l'objectif de chaque indicateur, la tendance à court terme (deux ans) et la tendance à long terme (cinq ou dix ans), et nous indiquons le paragraphe du présent chapitre où nous étudions chaque indicateur plus en détail.

Pièce 2.16 - Résumé des indicateurs de l'état des finances

	Indicateur	Objectif	Tendance à court terme	Terme	Tendance à long terme <sup>1</sup>	Paragraphe
<b>Durabilité</b>	Actif/passif	Mesure à quel point le gouvernement finance ses activités en émettant des titres de créance	Défavorable	5 ans	Défavorable	2.29
	Actif financier/passif	Mesure à quel point des recettes futures seront requises pour payer les opérations passées	Neutre <sup>2</sup>	5 ans	Défavorable	2.31
	Dettes nettes/recettes annuelles totales	Détermine s'il faudra plus de temps pour payer les opérations passées	Défavorable	10 ans	Défavorable	2.33
	Charges par fonction/charges totales	Donne la tendance des dépenses gouvernementales au fil du temps	Neutre	5 ans	Neutre	2.35
	Dettes nettes/PIB	Donne la relation entre la dette nette et l'activité économique	Défavorable	10 ans	Défavorable	2.39
	Déficit accumulé/PIB	Mesure la somme des résultats des activités de l'exercice courant et des exercices antérieurs par rapport à la croissance économique	Défavorable	5 ans	Défavorable	2.41
	Charges totales/PIB	Donne la tendance des dépenses gouvernementales au fil du temps par rapport à la croissance économique	<b>Favorable<sup>2</sup></b>	10 ans	Défavorable	2.43
<b>Flexibilité</b>	Frais de la dette publique/recettes	Mesure à quel point les décisions d'emprunt passées limitent la capacité de remplir les engagements courants en matière de finances et de services	Neutre	10 ans	<b>Favorable</b>	2.49
	Valeur comptable nette des immobilisations/coût des immobilisations	Mesure la durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles utilisées pour fournir des produits et services	Neutre	5 ans	Défavorable <sup>3</sup>	2.53
	Recettes de provenance interne/PIB	Mesure à quel point les recettes sont tirées de l'économie	<b>Favorable<sup>2</sup></b>	10 ans	Neutre	2.55
<b>Vulnérabilité</b>	Paiements de transfert/recettes totales	Mesure le degré de dépendance envers un autre ordre de gouvernement	<b>Favorable</b>	10 ans	Mixte	2.61
	Dettes en devises/dette nette	Mesure le degré de vulnérabilité du gouvernement face aux fluctuations des cours de change	<b>Favorable</b>	10 ans	<b>Favorable</b>	2.64

<sup>1</sup>Les évaluations des tendances à long terme n'ont pas changé dans les rapports annuels de la vérificatrice générale de 2012 à 2016, à l'exception du ratio au paragraphe 2.53.

<sup>2</sup>Défavorable au dernier exercice.

<sup>3</sup>Neutre au dernier exercice.

**Conclusion**

**2.26** Les tendances à long terme et à court terme continuent à témoigner d'un certain nombre d'indicateurs de durabilité défavorables. Les indicateurs de flexibilité et de vulnérabilité font état de résultats plus positifs. Dans l'ensemble, onze des douze indicateurs à long terme de la situation financière de la province sont demeurés inchangés depuis 2012. L'autre indicateur à long terme a diminué en 2016, son évaluation passant de neutre à défavorable. Neuf des douze indicateurs à court terme de la situation financière de la province n'ont pas changé depuis l'exercice précédent. Trois indicateurs à court terme se sont améliorés en 2016.

**2.27** Les tendances qui se dégagent des indicateurs de durabilité continuent cependant de nous préoccuper. Le niveau de la dette nette, maintenant à 13,7 milliards de dollars, et son augmentation de plus de 100 % depuis 2007 ne sont pas des situations souhaitables. Ce rythme de croissance de la dette nette n'est pas viable à long terme, et il faudra prendre des mesures pour remédier au problème. Cela pourrait éventuellement avoir une incidence sur la capacité de la province à s'acquitter de ses obligations financières existantes, tant du point de vue de ses engagements en matière de services à la population que de ses engagements financiers envers ses créanciers, ses employés, etc. Encore cette année, en plus de régler le déficit annuel, nous encourageons la province à établir et atteindre des objectifs de contrôle et de réduction de la dette nette à long terme.

**Indicateurs de durabilité**

**2.28** La durabilité indique si la province peut maintenir ses programmes et remplir ses obligations existantes envers ses créanciers sans augmenter le fardeau de la dette sur l'économie.

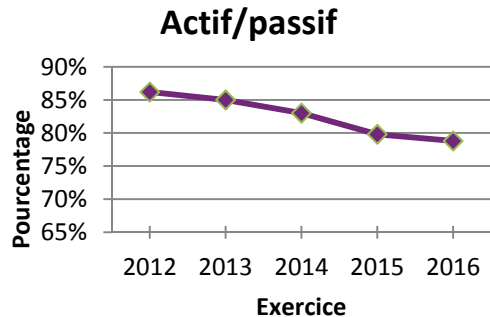
**Actif/passif**

**2.29** La pièce 2.17 porte sur l'indicateur de durabilité du rapport entre l'actif et le passif.



Pièce 2.17 - Rapport entre l'actif et le passif

Rapport entre l'actif et le passif			
Fin de l'exercice	Actif total (en milliards de dollars)	Passif total (en milliards de dollars)	Actif total/passif total (en pourcentage)
2012	15,0	17,4	86,2 %
2013	15,9	18,7	85,0 %
2014	16,1	19,4	83,0 %
2015	17,0	21,3	79,8 %
2016	17,5	22,2	78,8 %



Exercice	Pourcentage
2012	86,2 %
2013	85,0 %
2014	83,0 %
2015	79,8 %
2016	78,8 %

Voir les paragraphes 2.5 et 2.24 pour de plus amples informations sur les retraitements des exercices antérieurs.

Note : Les chiffres de 2014 proviennent d'états financiers audités sans aucun retraitement des exercices suivants.

**2.30** Lorsque le rapport entre l'actif et le passif est inférieur à 100 %, cela signifie que le gouvernement a accumulé des déficits et qu'il finance ses activités en émettant des titres de créance. Au cours des cinq derniers exercices, le taux de la province a été inférieur à 100 %. Les tendances récentes sont négatives en raison du déclin continu de ce ratio. Dans l'ensemble, selon notre appréciation, la tendance à court et à long terme est défavorable.

#### *Actif financier/passif*

**2.31** Le rapport entre l'actif financier et le passif est un autre indicateur de durabilité dont fait état la pièce 2.18.

Pièce 2.18 - Rapport entre l'actif financier et le passif

Rapport entre l'actif financier et le passif			
Fin de l'exercice	Actif financier total (en milliards de dollars)	Passif total (en milliards de dollars)	Actif financier total/passif total (en pourcentage)
2012	7,3	17,4	42,0 %
2013	7,7	18,7	41,2 %
2014	7,8	19,4	40,2 %
2015	8,2	21,3	38,5 %
2016	8,6	22,2	38,7 %

Voir les paragraphes 2.5 et 2.24 pour de plus amples informations sur les retraitements des exercices antérieurs.

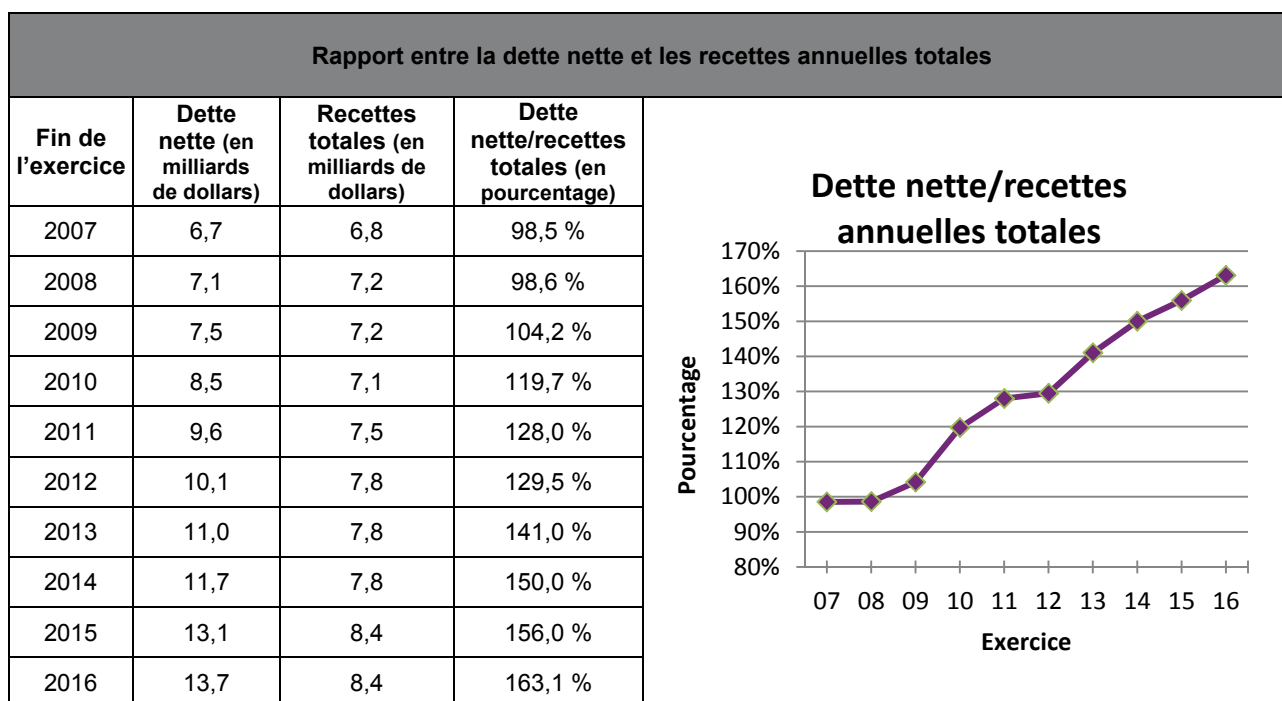
Note : Les chiffres de 2014 proviennent d'états financiers audités sans aucun retraitement des exercices suivants.

**2.32** Lorsque le passif est supérieur à l'actif financier, le gouvernement se trouve dans une situation de dette nette, ce qui signifie que des excédents futurs seront nécessaires pour payer les opérations et les événements passés. Le pourcentage global de la province a connu, de 2012 à 2016, une diminution ce qui indique que les passif augmentent plus que les actifs. Pour cet indicateur, selon notre appréciation, la tendance à court terme est neutre et la tendance à long terme est défavorable.

### ***Dette nette/recettes annuelles totales***

**2.33** La pièce 2.19 présente un autre indicateur de durabilité, celui du rapport entre la dette nette et les recettes annuelles totales.

Pièce 2.19 - Rapport entre la dette nette et les recettes annuelles totales



Voir les paragraphes 2.5 et 2.24 pour de plus amples informations sur les retraitements de exercices antérieurs.

**2.34** La dette nette donne une mesure des recettes futures qui seront nécessaires pour payer les opérations et les événements passés. Si le rapport entre la dette nette et le total des recettes annuelles augmente, cela signifie que la province aura besoin de plus de temps pour éliminer la dette nette. Le pourcentage enregistré par la province a connu, entre 2009 et 2016, une augmentation. L'augmentation en 2013 était principalement attribuable au déficit annuel et aux opérations nettes en immobilisations reliées aux autoroutes, aux hôpitaux, aux écoles et à d'autres édifices. En général, selon notre appréciation, cette tendance est défavorable.

### **Charges par fonction/charges totales**

**2.35** La pièce 2.20 présente le rapport entre les charges par fonction et les charges totales.

## Pièce 2.20 - Rapport entre les charges par fonction et les charges totales

Rapport entre les charges par fonction et les charges totales										
	2012		2013		2014		2015		2016	
	(en milliards de dollars)	(%)	(en milliards de dollars)	(%)	(en milliards de dollars)	(%)	(en milliards de dollars)	(%)	(en milliards de dollars)	(%)
Santé	2,9	35,8	2,8	33,8	2,9	34,5	2,9	33,0	2,9	33,7
Éducation et formation	1,7	21,0	1,8	21,7	1,8	21,4	2,1	23,8	1,8	20,9
Développement social	1,0	12,3	1,1	13,3	1,1	13,1	1,2	13,6	1,2	14,0
Service de la dette publique	0,7	8,6	0,7	8,4	0,7	8,3	0,7	8,0	0,7	8,1
Transports et infrastructure	0,5	6,2	0,5	6,0	0,6	7,1	0,6	6,8	0,6	7,0
Gouvernement central	0,5	6,2	0,6	7,2	0,6	7,1	0,5	5,7	0,6	7,0
Services de protection	0,2	2,5	0,2	2,4	0,2	2,4	0,3	3,4	0,3	3,5
Développement économique	0,3	3,7	0,3	3,6	0,2	2,4	0,2	2,3	0,2	2,3
Ressources	0,2	2,5	0,2	2,4	0,2	2,4	0,2	2,3	0,2	2,3
Travail et emploi	0,1	1,2	0,1	1,2	0,1	1,2	0,1	1,1	0,1	1,2
<b>Total</b>	<b>8,1</b>	<b>100</b>	<b>8,3</b>	<b>100</b>	<b>8,4</b>	<b>100</b>	<b>8,8</b>	<b>100</b>	<b>8,6</b>	<b>100</b>

Voir les paragraphes 2.5 et 2.24 pour de plus amples informations sur les retraitements des exercices antérieurs.

**2.36** Les exercices terminés le 31 mars 2012 au 31 mars 2016 se sont soldés par des déficits. Cela signifie qu'au cours de la période de 2012 à 2016, même si les tendances sont demeurées stables pour chaque charge, ce résultat a été atteint en engageant un niveau total des charges supérieur aux recettes produites au cours de ces exercices. Les charges affectées en Éducation et formation ainsi qu'en Santé accaparent 54,6 % des charges totales, ce qui concorde avec les exercices antérieurs.

**2.37** Il convient par ailleurs de souligner que le service de la dette publique est désormais, à la pièce 2.20, la quatrième catégorie de charges provinciale en importance. Ces charges excèdent maintenant celles associées aux secteurs fonctionnels des transports et de l'infrastructure, du gouvernement central et des services de protection.

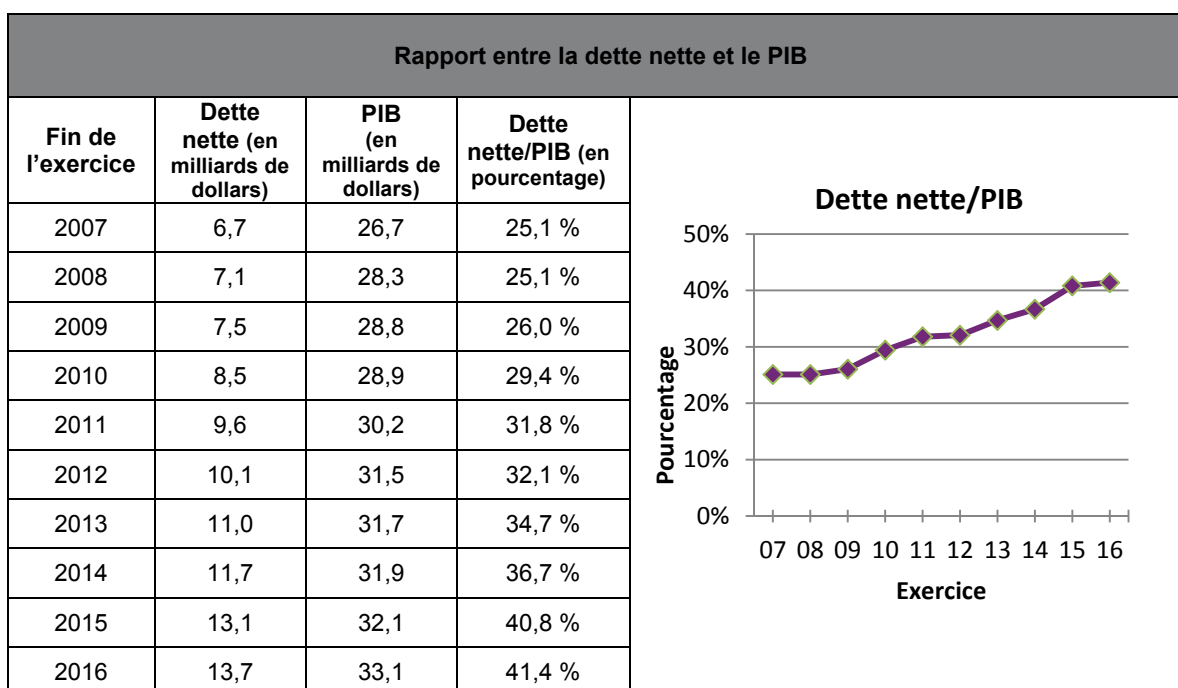
**2.38** Lorsque l'on compare 2016 aux autres exercices, la répartition des charges a été relativement stable; toutefois, à l'avenir, il faudra surveiller de près l'incidence des déficits

persistants et de la croissance de la dette nette du Nouveau-Brunswick étant donné que le fardeau des intérêts sur la dette accapare des ressources qui seraient autrement utilisées pour la prestation de services. Selon notre appréciation, cette tendance est neutre.

**Dette nette/PIB**

**2.39** La pièce 2.21 présente l'indicateur de durabilité du rapport entre la dette nette et le PIB.

Pièce 2.21 - Rapport entre la dette nette et le PIB



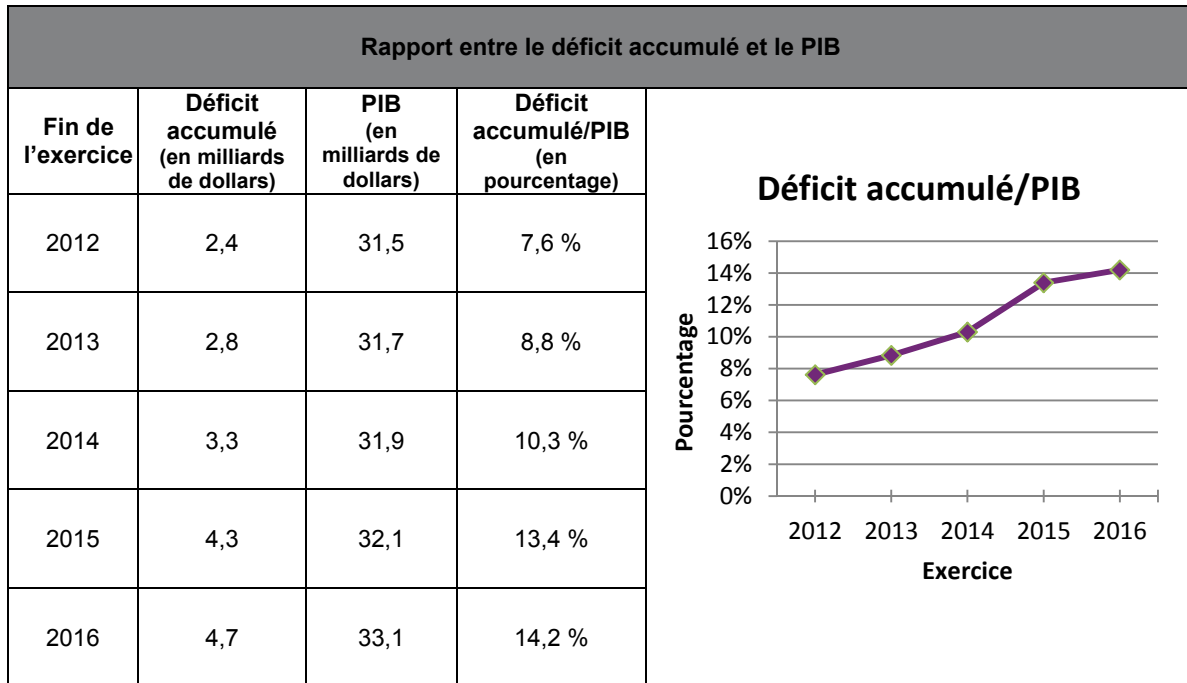
Voir les paragraphes 2.5 et 2.24 pour de plus amples informations sur les retraitements des exercices antérieurs.

**2.40** Cet indicateur compare la dette nette de la province, c'est-à-dire la différence entre le passif et l'actif financier, et son PIB. Le ratio a augmenté entre 2009 et 2016, parce que le taux de croissance de la dette nette a dépassé le taux de croissance du PIB pendant cette période. En 2016, le ratio a atteint son niveau le plus élevé en dix ans. Cela signifie que la dette nette de la province augmente plus rapidement que le taux de croissance économique. Selon notre appréciation, cette tendance est défavorable.

**Déficit accumulé/PIB**

**2.41** La pièce 2.22 présente l'indicateur de durabilité du rapport entre le déficit accumulé et le PIB.

Pièce 2.22 - Rapport entre le déficit accumulé et le PIB



Voir les paragraphes 2.5 et 2.24 pour de plus amples informations sur les retraitements des exercices antérieurs.

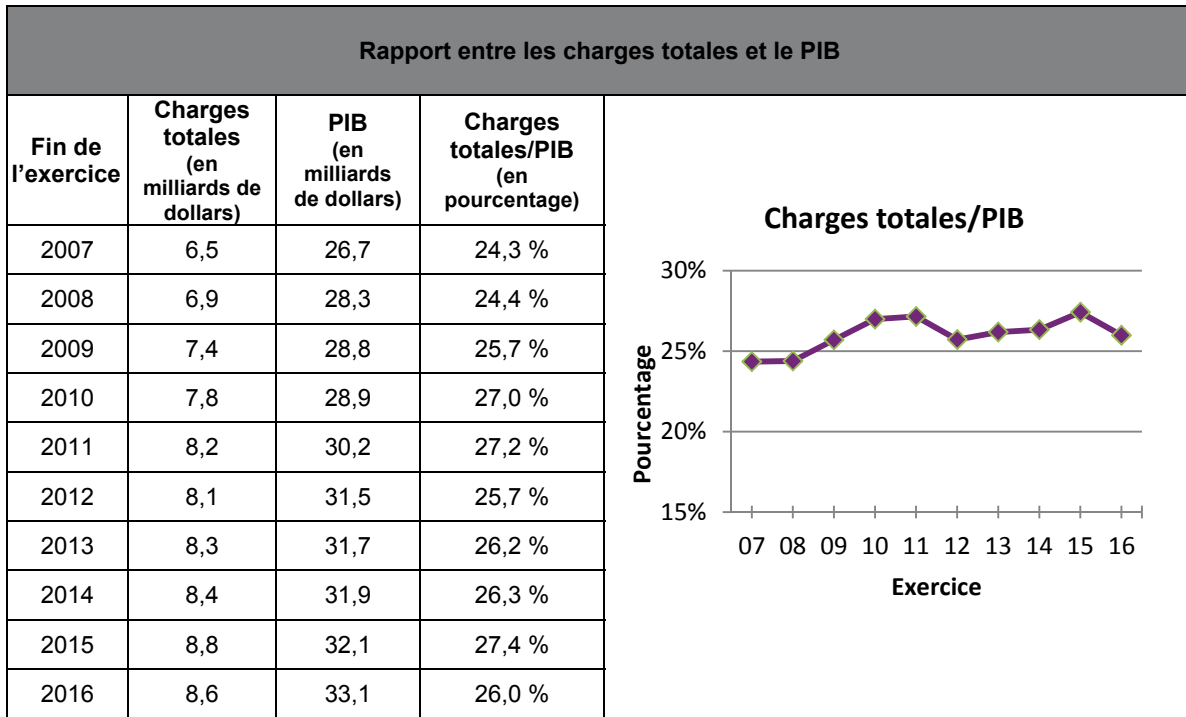
Note : Les chiffres de 2014 proviennent d'états financiers audités sans aucun retraitement des exercices suivants.

**2.42** Le déficit accumulé donne la mesure à laquelle les recettes annuelles n'ont pas suffi à couvrir les coûts annuels de la prestation des services. Les données ci-dessus indiquent que le déficit accumulé a augmenté plus rapidement que le taux de croissance économique entre 2012 et 2016. Il s'agit là d'une tendance défavorable.

#### **Charges totales/PIB**

**2.43** La pièce 2.23 porte sur l'indicateur du rapport entre les charges totales et le PIB.

Pièce 2.23 - Rapport entre les charges totales et le PIB



**2.44** La pièce 2.23 indique qu'en 2007 et en 2008, les charges du gouvernement se sont maintenues à environ 24 % du PIB; toutefois, ce pourcentage a augmenté au fil du temps. En 2016, le pourcentage a légèrement décliné, passant de 27,4 % en 2015 à 26,0 %. Il s'agit d'une tendance défavorable à long terme, car les charges augmentent plus rapidement que le taux de croissance économique. En 2016, étant donné la diminution du ratio en 2016, nous avons jugé la tendance à court terme favorable.

Pièce 2.24 - Tendances des indicateurs de durabilité

Tendances des indicateurs de durabilité		
Indicateurs de durabilité	Tendance à court terme	Tendance à long terme
Actif/passif	Défavorable	Défavorable
Actif financier/passif	Neutre	Défavorable
Dette nette/recettes annuelles totales	Défavorable	Défavorable
Charges par fonction/charges totales	Neutre	Neutre
Dette nette/PIB	Défavorable	Défavorable
Déficit accumulé/PIB	Défavorable	Défavorable
Charges totales/PIB	Favorable	Défavorable

## Résumé des indicateurs de durabilité

**2.45** La pièce 2.24 présente un résumé des indicateurs de durabilité de la province du Nouveau-Brunswick. Nous remarquons que six des sept indicateurs de durabilité sont défavorables à long terme et que quatre des sept indicateurs de durabilité sont défavorables à court terme. Par conséquent, selon notre appréciation générale, les tendances demeurent défavorables.

**2.46** Le résumé des indicateurs de durabilité est particulièrement inquiétant lorsque l'on s'arrête aux récents événements économiques majeurs survenus dans la province, qui ne sont pas encore entièrement reflétés dans les données présentées dans ce chapitre en raison du moment auquel ils sont survenus. Certains de ces événements économiques sont décrits dans les *Perspectives économiques 2016-2017* du ministère des Finances. Les événements économiques suivants ne sont pas inclus dans les indicateurs de durabilité :

- la fermeture d'une importante mine et les pertes de recettes fiscales et d'emplois connexes;
- des prévisions économiques affaiblis pour le Nouveau-Brunswick, dont la baisse prévue du PIB;
- des changements démographiques exigeant davantage de services de soins, de même que des changements au bassin de contribuables;
- l'augmentation de taxes et de droits, dont une augmentation de la TVH;
- une dépendance croissante apparente vis-à-vis le gouvernement fédéral pour les investissements dans l'infrastructure et la croissance économique.

**2.47** La durabilité financière de la province demeure une préoccupation importante, et ces tendances globales négatives en matière de durabilité devraient inquiéter les Néo-Brunswickois.

## Indicateurs de flexibilité

**2.48** La flexibilité est la mesure dans laquelle le gouvernement peut changer le fardeau de la dette ou des taxes et impôts sur l'économie afin de maintenir les programmes et de s'acquitter de ses obligations envers ses créanciers.

## Frais de la dette publique/recettes

**2.49** Un des facteurs les plus connus qui influent sur la flexibilité des gouvernements est le coût du service de la dette publique. Ce ratio est considéré comme un indicateur de flexibilité, parce que le service de la dette représente le premier engagement financier de la province et qu'il ne lui laisse aucune flexibilité en ce qui concerne le calendrier de

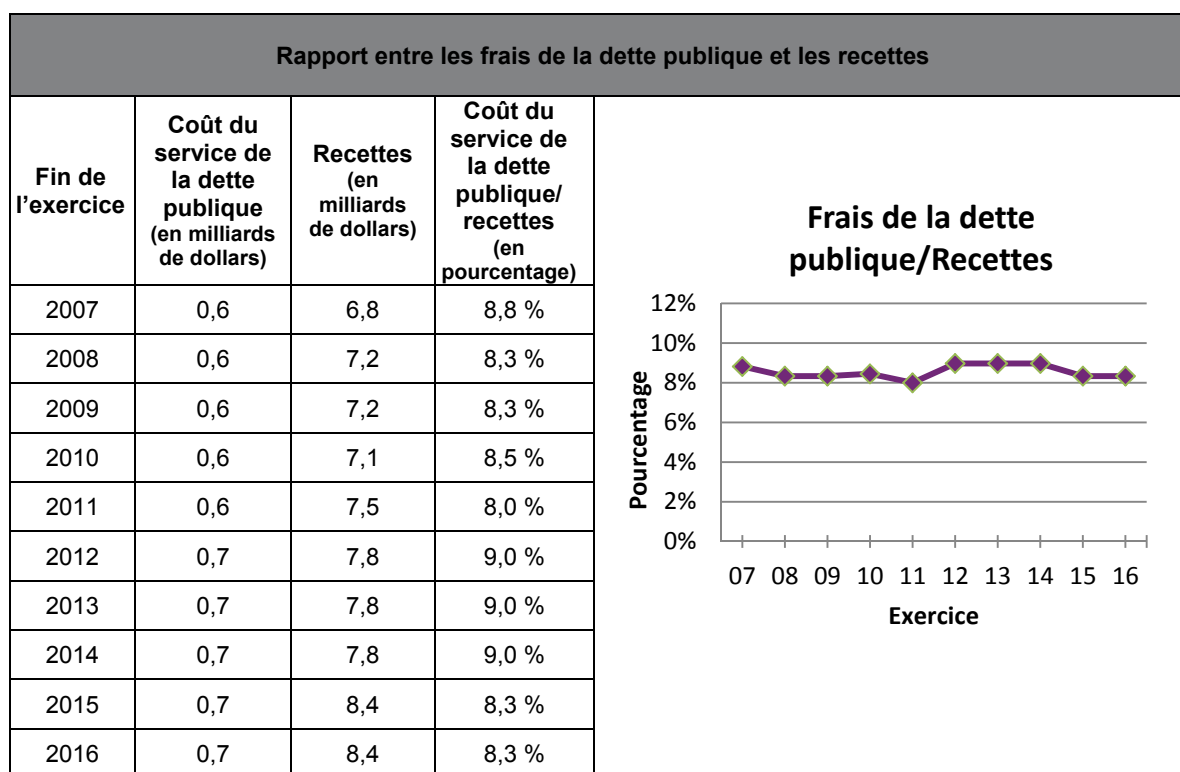


ces paiements.

**2.50** Le coût du service de la dette publique est surtout composé des intérêts sur la dette consolidée de la province. Il comprend aussi le change payé sur les intérêts et les échéances pendant l'exercice, l'amortissement des gains et pertes de change ainsi que l'amortissement des escomptes et des primes consentis à l'émission des titres de la province. Il ne comprend pas les remboursements du capital de la dette consolidée de la province.

**2.51** La pièce 2.25 illustre le rapport entre les frais de la dette publique et les recettes.

Pièce 2.25 - Rapport entre les frais de la dette publique et les recettes



Voir les paragraphes 2.5 et 2.24 pour de plus amples informations sur les retraitements des exercices antérieurs.

**2.52** La pièce 2.25 montre que le rapport des frais de la dette publique en pourcentage des recettes totales de la province est demeuré relativement constant – entre 8,0 % et 9,0 % – au cours des dix dernières années. Selon notre appréciation, la tendance à court terme est neutre. Nous évaluons la tendance à long terme comme favorable, car les ratios de 2015 et 2016 sont inférieurs à celui de 2007. Même si nous

avons jugé favorable la tendance en ce qui a trait à cet indicateur, il faut faire preuve de circonspection quand on examine l'indicateur en question. Le coût du service de la dette de la province est à la hausse à un moment où les taux d'intérêt sont en recul, et la dette de la province augmente considérablement.

**Valeur comptable nette des immobilisations/coût des immobilisations**

**2.53** La pièce 2.26 présente le rapport entre la valeur comptable nette des immobilisations et le coût des immobilisations.

*Pièce 2.26 - Rapport entre la valeur comptable nette des immobilisations et le coût des immobilisations*

Rapport entre la valeur comptable nette des immobilisations et le coût des immobilisations			
Fin de l'exercice	Valeur comptable nette (en milliards de dollars)	Coût des immobilisations (en milliards de dollars)	Valeur comptable nette/coût des immobilisations (en pourcentage)
2012	7,5	12,2	61,5 %
2013	8,0	13,1	61,1 %
2014	8,0	13,5	59,3 %
2015	8,6	14,5	59,3 %
2016	8,7	15,0	58,0 %

**Valeur comptable nette/coût des immobilisations**

Exercice	Pourcentage
2012	61,5 %
2013	61,1 %
2014	59,3 %
2015	59,3 %
2016	58,0 %

Voir les paragraphes 2.5 et 2.24 pour de plus amples informations sur les retraitements des exercices antérieurs.

Note : Les chiffres de 2014 proviennent d'états financiers audités sans aucun retraitement des exercices suivants.

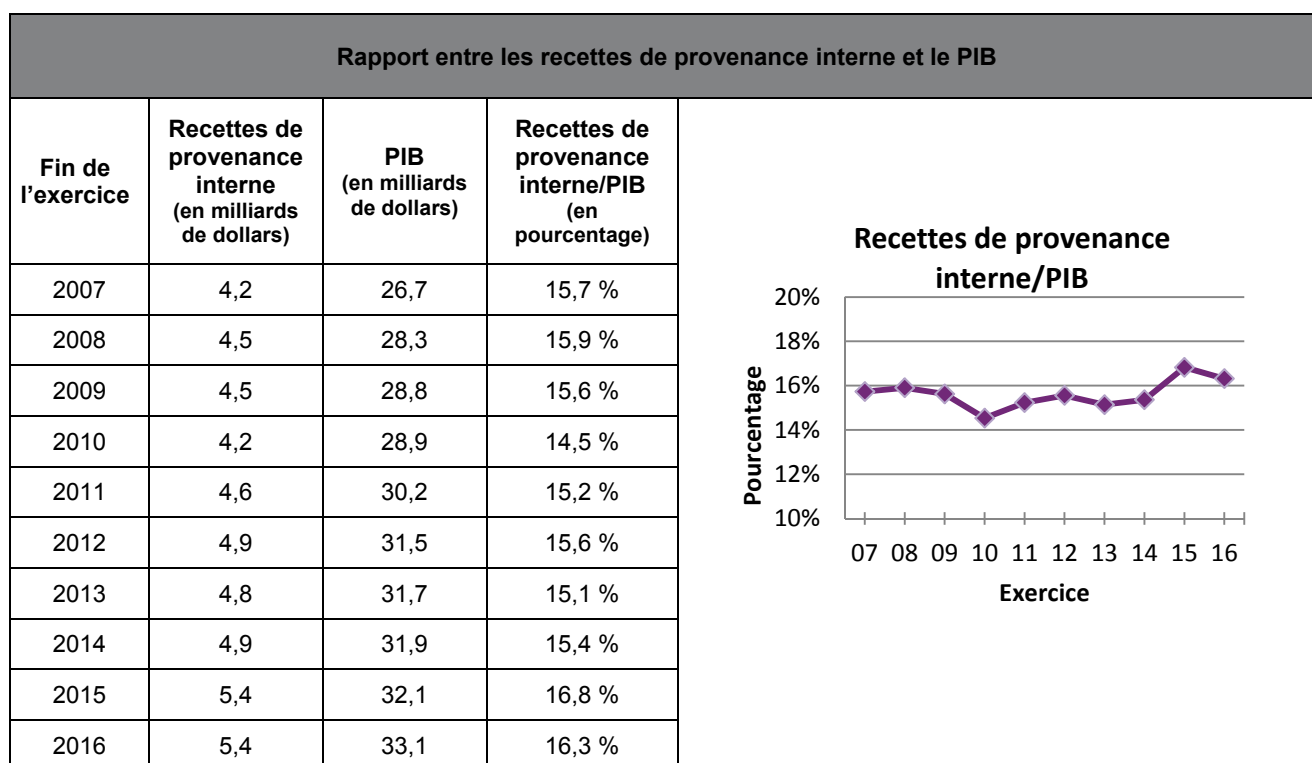
**2.54** Ces données montrent qu'il restait en moyenne 58,0 % de la vie utile du stock d'immobilisations de la province en date du 31 mars 2016. Essentiellement, cela signifie que les immobilisations de la province que l'on pensait utilisables pendant dix ans à l'origine avaient encore un peu moins de six années de vie utile restante au 31 mars 2016, tandis que les immobilisations dont la durée de vie utile à l'origine était

de vingt ans étaient encore considérées comme utilisables pendant un peu moins de douze ans en moyenne. Selon notre appréciation, étant donné que les ratios ont diminué au cours des cinq derniers exercices, la tendance à court terme est neutre et la tendance à long terme, défavorable.

**Recettes de provenance interne/PIB**

**2.55** La pièce 2.27 présente le rapport entre les recettes de provenance interne et le PIB.

Pièce 2.27 - Rapport entre les recettes de provenance interne et le PIB



Voir les paragraphes 2.5 et 2.24 pour de plus amples informations sur les retraitements des exercices antérieurs.

**2.56** L'indicateur du rapport entre les recettes de provenance interne et le PIB permet de mesurer à quel point la province produit ses recettes en les tirant de l'économie provinciale. Quand le ratio augmente, une plus grande part des recettes de la province est générée par l'économie provinciale. Par exemple, ce ratio pourrait augmenter si la province haussait les impôts et les taxes. Si le ratio diminue, une moins grande part des recettes de la province est générée par l'économie provinciale. Une diminution du ratio accroît la capacité de la province d'augmenter les impôts et les taxes, ce qui lui permet de jouir d'une plus grande flexibilité dans les moyens

à prendre pour produire des recettes. Dans l'ensemble, le ratio est resté le même à long terme et, selon notre appréciation, cet indicateur est neutre. À court terme, le ratio décroît et, selon notre appréciation, cette tendance est favorable.

**2.57** Une diminution a été enregistrée au cours de l'exercice 2010, résultant essentiellement d'une perte importante de la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick (CFENB) (maintenant amalgamée avec la Société d'Énergie Nouveau-Brunswick). Cette année-là, la réduction des recettes de provenance interne n'était pas attribuable à une diminution des droits ou des impôts et taxes.

**2.58** On doit faire preuve de circonspection quand on examine cet indicateur pour les huit derniers exercices. En effet, la province a enregistré des déficits, ce qui signifie que les charges ont été supérieures aux recettes générées.

*Pièce 2.28 - Tendances des indicateurs de flexibilité*

Tendances des indicateurs de flexibilité		
Indicateur de flexibilité	Tendance à court terme	Tendance à long terme
Frais de la dette publique/recettes	Neutre	Favorable
Valeur comptable nette des immobilisations/coût des immobilisations	Neutre	Défavorable
Recettes de provenance interne/PIB	Favorable	Neutre

**Résumé des indicateurs de flexibilité**

**2.59** Comme il est résumé à la pièce 2.28, selon notre appréciation globale, les indicateurs de flexibilité à court terme et à long terme sont mixtes. Ce résultat doit néanmoins être interprété avec circonspection. Il a en effet été obtenu au cours d'une période où la province connaissait son huitième déficit consécutif et où le coût de service de la dette de la province était à la hausse (c.-à-d. dans une période où les taux d'intérêt étaient à la baisse de façon générale, et où le niveau de la dette de la province augmentait).

**Indicateurs de vulnérabilité**

**2.60** La vulnérabilité est la mesure selon laquelle un gouvernement dépend de sources de financement sur lesquelles il n'exerce pas de contrôle ou d'influence.

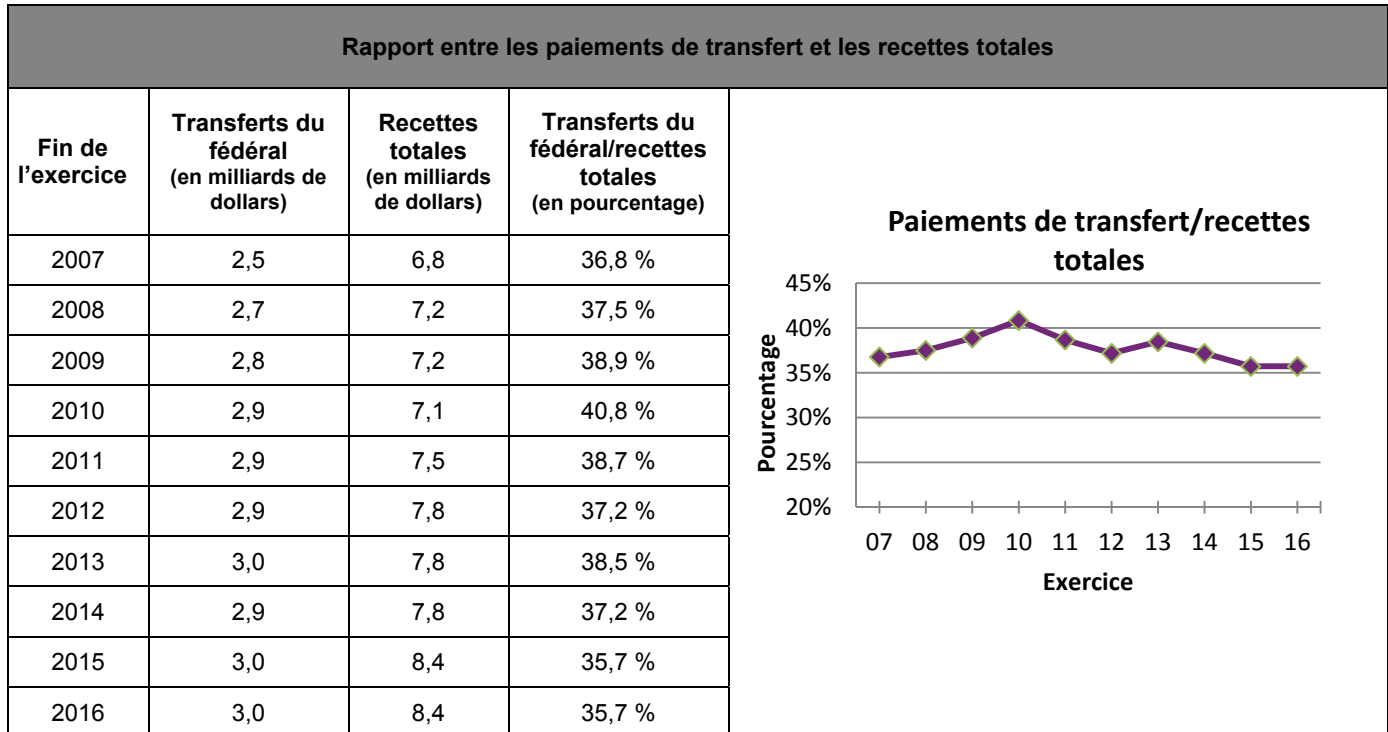
**Paiements de transfert/recettes totales**

**2.61** En comparant la proportion du total des recettes qui provient du gouvernement fédéral aux recettes totales de la province, nous obtenons une mesure du degré de

dépendance de la province à l'égard du gouvernement fédéral. Lorsque cette dépendance augmente, la province est plus vulnérable face aux décisions financières prises par le gouvernement fédéral.

**2.62** La pièce 2.29 présente le rapport entre les paiements de transfert et les recettes totales.

Pièce 2.29 - Rapport entre les paiements de transfert et les recettes totales



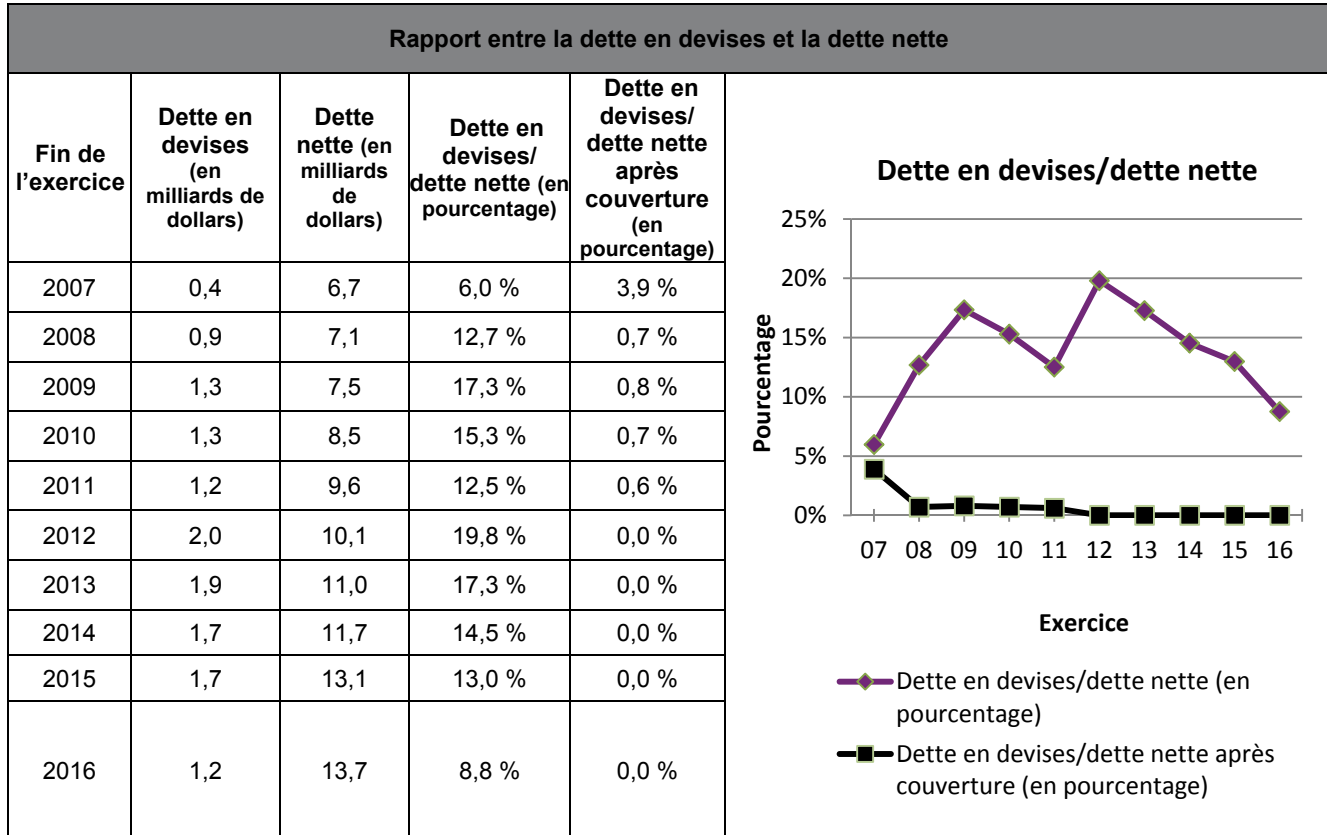
Voir les paragraphes 2.5 et 2.24 pour de plus amples informations sur les retraitements des exercices antérieurs.

**2.63** La pièce 2.29 montre que la dépendance de la province à l'égard des paiements de transfert du gouvernement fédéral diminue depuis 2010. Les recettes ont augmenté en 2013, ce qui s'explique en partie par des recettes en capital ponctuelles associées au Projet de porte d'entrée de la route 1. La dépendance à l'égard des transferts du fédéral a diminué en 2016 et est restée à peu près au même niveau que les exercices précédents. Donc, selon notre appréciation, la tendance à court terme est favorable et la tendance à long terme est mixte.

**Dettes en devises/dettes nettes**

**2.64** L'indicateur du rapport entre la dette en devises et la dette nette permet de mesurer le degré de vulnérabilité de la province face aux fluctuations des cours de change. Il est présenté à la pièce 2.30.

Pièce 2.30 - Rapport entre la dette en devises et la dette nette



Voir les paragraphes 2.5 et 2.24 pour de plus amples informations sur les retraitements des exercices antérieurs.

**2.65** La pièce 2.30 montre que la dette en devises de la province s'est accrue de 2007 à 2012, mais qu'elle a diminué entre 2013 et 2016. Le risque d'exposition aux fluctuations des cours de change est compensé par la stratégie de couverture adoptée par la province. Cette dernière utilise plusieurs solutions de rechange pour réduire (couvrir) le risque associé à la dette remboursable en devises :

- achat d'éléments d'actif libellés en devises pour le fonds d'amortissement de la province;
- ententes qui permettent de rembourser la dette et les intérêts en dollars canadiens;
- contrats de change à terme (qui permettent à la province

d'acheter des devises à un prix précis et à une date future déterminée).

**2.66** La pièce 2.30 nous révèle que le risque d'exposition aux fluctuations des cours de change a beaucoup diminué au fil du temps. Selon notre appréciation, cet indicateur est favorable en raison de l'efficacité de la stratégie de couverture de la province.

*Pièce 2.31 - Tendances des indicateurs de vulnérabilité*

Tendances des indicateurs de vulnérabilité		
Indicateur de vulnérabilité	Tendance à court terme	Tendance à long terme
Paiements de transfert/recettes totales	Favorable	Mixte
Dette en devises/dette nette	Favorable	Favorable

**Résumé des indicateurs de vulnérabilité**

**2.67** Comme il est résumé à la pièce 2.31, en général, l'exposition de la province par rapport à la vulnérabilité est favorable. Pendant les exercices au cours desquels la CFENB (maintenant amalgamée avec Énergie NB) a tiré des revenus de son investissement dans Énergie NB, la province a moins dépendu des recettes du fédéral et cet indicateur s'est amélioré. Il existe également une dépendance à l'égard du gouvernement fédéral au cours de certains exercices pour ce qui est d'aider au financement de grands projets d'infrastructure. Il convient en outre de signaler que la province gère et limite de façon efficace son exposition aux fluctuations des devises.

**Commentaires sur les tendances importantes observées dans les états financiers consolidés de la province**

**2.68** Dans la présente section, nous examinons les tendances importantes que nous avons observées dans les états financiers consolidés de la province. Nous soulignons ces tendances afin de sensibiliser la population et de donner aux législateurs une évaluation indépendante des questions sur lesquelles nous sommes d'avis que le gouvernement devrait se pencher.

**2.69** Pour l'exercice terminé le 31 mars 2016, la province a déclaré un déficit de 260,5 millions de dollars. Il s'agit d'une diminution de 100,9 millions de dollars par rapport au déficit de 361,4 millions de dollars qui a été déclaré pour l'exercice terminé le 31 mars 2015 (redressé).

**Déficit**

**2.70** La pièce 2.32 explique à un haut niveau les raisons pour lesquelles le déficit a changé entre le 31 mars 2015 et le 31 mars 2016.

## Pièce 2.32 - Analyse de la diminution du déficit

<b>Analyse de la diminution du déficit</b>	
	<b>(en millions)</b>
Déficit de 2015 (redressé)	(361,4) \$
Augmentation des recettes de provenance provinciale	4,1
Diminution des recettes de provenance fédérale	(57,1)
Diminution des charges	153,9
<b>Déficit de 2016</b>	<b>(260,5) \$</b>

**2.71** La légère augmentation des recettes de provenance provinciale s'explique par des augmentations de 46,6 millions de dollars des recettes fiscales provinciales et de 44,9 millions de dollars d'autres recettes provinciales, contrebalancées par une diminution de 88,0 millions de dollars des recettes d'Énergie NB.

## Charges

**2.72** Les charges totales ont diminué de 153,9 millions de dollars. Les diminutions les plus importantes, de l'ordre de 237,4 millions de dollars, ont été enregistrées dans le secteur Éducation et formation. Elles s'expliquent essentiellement par une charge de retraite ponctuelle associée à la réforme du Régime de pension des enseignants en 2015. Des diminutions importantes (43,6 millions de dollars) ont aussi été signalées dans le secteur du Développement économique. Ces diminutions ont toutefois été contrebalancées par d'importantes augmentations en Santé (68,1 millions de dollars). La hausse en Santé a surtout été occasionnée par des charges supplémentaires des régies régionales de la santé pour les salaires et l'inflation, ainsi que par une augmentation des paiements dans le cadre des programmes d'assurance-maladie et de médicaments.

**2.73** La pièce 2.33 donne le taux de croissance sur un exercice ainsi que le taux de croissance annuel total des charges entre 2014 et 2016.



Pièce 2.33 - Tendances des charges par fonction

Tendances des charges par fonction							
Fonction	(en millions de dollars)			(en pourcentage)			
	Charges de 2014	Charges de 2015	Charges de 2016	Taux de croissance de 2014	Taux de croissance de 2015	Taux de croissance de 2016	Taux de croissance de 2014 à 2016
Éducation et formation	1 836,1	2 083,7	1 846,3	2,7	13,5	(11,4)	0,6
Santé	2 786,0	2 830,9	2 899,0	0,0	1,6	2,4	4,1
Service de la dette publique	661,9	677,2	678,1	0,2	2,3	0,1	2,4
Développement social	1 076,6	1 182,3	1 196,4	2,3	9,8	1,2	11,1
Transports et infrastructure	577,9	649,7	636,0	5,5	12,4	(2,1)	10,1
Services de protection	235,2	268,7	281,3	(0,9)	14,2	4,7	19,6
Ressources	214,0	197,3	185,3	(12,0)	(7,8)	(6,1)	(13,4)
Gouvernement central	637,1	540,6	585,3	0,1	(15,1)	8,3	(8,1)
Travail et emploi	118,3	122,6	135,0	17,7	3,6	10,1	14,1
Développement économique	231,4	247,6	204,0	(14,0)	7,0	(17,6)	(11,8)
<b>Total</b>	<b>8 374,5</b>	<b>8 800,6</b>	<b>8 646,7</b>				
<b>Total du taux de croissance annuel</b>				<b>0,7</b>	<b>5,1</b>	<b>(1,7)</b>	<b>3,3</b>

Voir les paragraphes 2.5 et 2.24 pour de plus amples informations sur les retraitements des exercices antérieurs.

**2.74** Comme le montre la pièce 2.33, le taux de croissance sur un exercice des charges de la province en 2016 est de (1,7) % par rapport au taux de croissance de 0,7 % en 2014. Au cours de l'exercice 2016, six des dix secteurs fonctionnels ont affiché une augmentation dans le taux de croissance sur un exercice, ce qui laisse entendre que des réductions de coûts ont été réalisées. Quatre des dix secteurs fonctionnels ont affiché une croissance négative en 2016, ce qui laisse entendre que des réductions de coûts ont été réalisées. Le taux de croissance total des charges entre 2014 et 2016 s'est chiffré à 3,3 % indiquant qu'en moyenne, les charges augmentent au fil du temps.

**2.75** Nous avons constaté que la plus importante diminution du taux de croissance des charges en 2016 avait été enregistrée dans les secteurs du Développement économique et de l'Éducation et de la formation.

**2.76** La pièce 2.33 montre toutefois que Travail et emploi a connu le plus important taux de croissance sur un exercice en 2016, soit 10,1 %. Cela est principalement attribuable à des

charges plus élevées associées à divers programmes d'emploi. Le Gouvernement central a connu le deuxième taux de croissance en importance en raison des charges provisionnelles et de charges accrues dans le gouvernement général.

## Recettes

**2.77** La pièce 2.34 donne le taux de croissance sur un exercice et le taux de croissance total des recettes entre 2014 et 2016.

**2.78** Les recettes totales ont diminué de 53 millions de dollars depuis 2015. Cela s'explique par une réduction de 57,1 millions de dollars des recettes de provenance fédérale et une augmentation de 4,1 millions de dollars des recettes de provenance provinciale.

Pièce 2.34 - Tendances des recettes selon la provenance

Tendances des recettes selon la provenance							
Provenance	(en millions de dollars)			(en pourcentage)			
	Montant des recettes de 2014	Montant des recettes de 2015	Montant des recettes de 2016	Taux de croissance de 2014	Taux de croissance de 2015	Taux de croissance de 2016	Taux de croissance de 2014 à 2016
<b>Provenance provinciale</b>							
Taxes et impôts	3 595,3	3 983,1	4 029,7	1,5	10,8	1,2	12,1
Licences et permis	148,7	149,4	153,8	2,8	0,5	2,9	3,4
Redevances	90,9	97,5	89,3	5,6	7,3	(8,4)	(1,8)
Autres recettes provinciales	856,8	1 003,5	966,6	8,3	16,6	(3,7)	12,8
Gains du fonds d'amortissement	204,5	195,9	194,1	(7,3)	(4,2)	(0,9)	(5,1)
<b>Provenance fédérale</b>							
Paiements de péréquation	1 562,0	1 666,0	1 668,0	(2,2)	6,7	(0,1)	6,8
Subventions sans condition	948,9	955,8	994,7	6,1	0,7	4,1	4,8
Subventions conditionnelles	367,0	388,0	290,0	(27,8)	5,7	(25,3)	(21,0)
<b>Total</b>	<b>7 774,1</b>	<b>8 439,2</b>	<b>8 386,2</b>				
<b>Total du taux de croissance annuel</b>				<b>(0,1)</b>	<b>8,6</b>	<b>(0,6)</b>	<b>7,9</b>

*Après redressement*

**2.79** La pièce 2.34 montre qu'en 2016, les recettes de la province ont affiché un taux de croissance de (0,6) % ce qui laisse entendre que les revenus ont diminué en 2016 comparativement à 2015. Toutefois, les recettes de la

province ont affiché un taux de croissance de 7,9 % de 2014 à 2016, ce qui laisse entendre une croissance globale durant cette période.

**Autres provinces – Comparaison des recettes et des charges** – **2.80** La pièce 2.35 présente une comparaison des recettes et des charges par rapport à certaines autres provinces.

*Pièce 2.35 - Recettes et charges (comparaison avec d'autres provinces)*

Recettes et charges (comparaison avec d'autres provinces) (en millions de dollars)								
Recettes brutes					Charges brutes			
	2014	2015	2016	Taux de croissance de 2014 à 2016	2014	2015	2016	Taux de croissance de 2014 à 2016
Nouveau-Brunswick	7 774,1	8 439,2	8 386,2	7,9 %	8 374,5	8 800,6	8 646,7	3,3 %
Nouvelle-Écosse	10 060,2	10 661,9	10 937,6	8,7 %	10 737,1	10 805,6	10 948,2	2,0 %
Saskatchewan	14 418,0	14 058,7	13 633,7	(5,4) %	13 829,0	13 996,8	15 153,2	9,6 %
Manitoba	14 414,0	14 963,0	15 054,0	4,4 %	14 936,0	15 393,0	15 900,0	6,5 %

**2.81** La pièce 2.35 démontre que le taux de croissance des recettes au Nouveau-Brunswick entre 2014 et 2016 a été de 7,9 %, ce qui est le deuxième taux de croissance le plus élevé pour ce groupe. La pièce 2.35 démontre aussi que le taux de croissance des charges brutes du Nouveau-Brunswick entre 2014 et 2016 a été de 3,3 %, le deuxième plus bas taux de croissance des charges brutes au cours de cette période.

*Pièce 2.36 – Comparaison avec d'autres provinces – Déficit*

Déficit (comparaison avec d'autres provinces)				
	(en millions de dollars)			Taux de croissance entre 2014 et 2016
	Excédents (déficits) annuels			
	2014	2015	2016	
Nouveau-Brunswick	(600,4)	(361,4)	(260,5)	(56,6) %
Nouvelle-Écosse	(676,9)	(143,7)	(10,7)	(98,4) %
Saskatchewan	589,0	61,9	(1 519,5)	358,0 %
Manitoba	(522,0)	(430,0)	(846,0)	62,1 %

**2.82** Comme le montre la pièce 2.36, lorsqu'on le compare à d'autres provinces, le Nouveau-Brunswick a le deuxième plus grand déficit en 2014 et 2015, et le troisième plus grand en 2016. Même si beaucoup d'efforts ont été déployés pour remédier à l'accroissement des charges du gouvernement, des mesures s'imposent toujours pour s'attaquer au déficit et à la croissance soutenue de la dette nette du Nouveau-Brunswick. En général, les recettes du Nouveau-Brunswick demeurent inférieures à ses charges pour un huitième exercice consécutif.

# Chapitre 3

## Comptabilité des régimes de retraite, des foyers de soins et de la réserve pour éventualités

### Contenu

Introduction .....	49
Comptabilité des régimes de retraite .....	49
Foyers de soins.....	64
Réserve pour éventualités.....	69
Annexe I – Information sur les régimes de retraite.....	72

# Comptabilité des régimes de retraite, des foyers de soins et de la réserve pour éventualités

## Introduction

**3.1** Dans le présent chapitre, notre bureau (VGNB) présente ses observations sur la comptabilité des régimes de retraite, des foyers de soins et de la réserve pour éventualités de la province. Nous croyons qu'un chapitre distinct est nécessaire pour la comptabilité de ces éléments, puisqu'elle s'accompagne de questions comptables complexes. De plus, en 2016, la comptabilité des régimes de retraite et des foyers de soins a entraîné des ajustements importants aux états financiers consolidés audités de la province de l'exercice précédent.

## Comptabilité des régimes de retraite

**3.2** La comptabilité des régimes de retraite est un domaine complexe nécessitant un usage sérieux de jugement professionnel. Les paragraphes qui suivent décrivent les changements survenus depuis l'audit réalisé à la fin de l'exercice 2015 et ne visent pas à fournir des renseignements détaillés sur la classification des régimes de retraite à des fins comptables. Vous trouverez ces renseignements dans le chapitre 3 du rapport 2015 – volume III.

## Contexte

**3.3** Les états financiers consolidés audités de la province du 31 mars 2015 contenaient une opinion avec réserve. Celle-ci était émise étant donné que la province a appliqué pour ses régimes de retraite à prestation cible le traitement comptable réservé aux régimes à cotisations déterminées plutôt que celui réservé aux régimes à prestations déterminées et aux régimes conjoints à prestations déterminées. À notre avis, en appliquant à ces régimes le traitement comptable réservé aux régimes à cotisations déterminées, la province a dérogé aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ce

qui signifie qu'elle ne pouvait pas bénéficier d'une opinion sans réserve en 2015.

### ***La province a changé sa méthode comptable en 2016***

**3.4** En 2016, la province a changé sa méthode comptable pour ces régimes de retraite à prestation cible afin de se conformer aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Vous trouverez dans la pièce 3.1 une liste des régimes de retraite à prestation cible pour lesquels la méthode comptable de la province a changé en 2016.

*Pièce 3.1 – Résumé de la comptabilité des régimes de retraite pour 2015-2016*

Régime de retraite à prestation cible	Traitement comptable de la province en 2015	Traitement comptable recommandé par le VGNB pour 2015 et 2016	Traitement comptable de la province en 2016
Régime à risques partagés dans les services publics (RRPSP)	Cotisations déterminées	Prestations déterminées	Prestations déterminées
Régime de pension des enseignants du Nouveau-Brunswick (RPENB)	Cotisations déterminées	Régime conjoint à prestations déterminées	Régime conjoint à prestations déterminées
Régime à risques partagés des employés des hôpitaux du Nouveau-Brunswick membres du SCFP (H-SCFP)	Cotisations déterminées	Régime conjoint à prestations déterminées	Régime conjoint à prestations déterminées
Régime à risques partagés de certains employés syndiqués des hôpitaux du Nouveau-Brunswick (H-CES)	Cotisations déterminées	Régime conjoint à prestations déterminées	Régime conjoint à prestations déterminées

### ***Nous sommes satisfaits des changements apportés en 2016***

**3.5** Nous sommes satisfaits de constater que les changements nécessaires ont été apportés en 2016 à la comptabilité des régimes de retraite afin de permettre à notre Bureau d'émettre une opinion d'audit sans réserve sur les états financiers consolidés de la province.

### ***Répercussions financières des changements***

**3.6** La principale répercussion du changement apporté à la méthode comptable s'appliquant aux régimes de retraite est une augmentation des passifs, de la dette nette et du déficit en début d'exercice de l'ordre de 224 millions de dollars.

***Qu'est-ce qui a changé?***

**3.7** Pour cet exercice, le Bureau du contrôleur a obtenu de nouveaux renseignements qui n'étaient pas disponibles au cours de l'exercice précédent. Plus précisément, il a obtenu, à des fins comptables et pour les quatre régimes de retraite à prestation cible figurant dans la pièce 3.1, des évaluations actuarielles à des fins comptables établies au moyen des modèles comptables s'appliquant aux régimes à prestations déterminées et aux régimes conjoints à prestations déterminées.

***Nouveaux renseignements disponibles***

**3.8** Ces nouveaux renseignements ont permis d'effectuer les calculs comptables relatifs aux régimes de retraite pour les états financiers de la province, ce qui, sans ces données, n'a pas pu être réalisé au cours de l'exercice précédent.

***Nouvelles questions comptables abordées***

**3.9** Grâce à l'obtention de ces nouveaux renseignements, d'autres questions comptables relatives aux régimes de retraite à prestation cible de la province ont pu être examinées.

**3.10** Voici les principales questions soulevées et évaluées :

- Quel pourcentage convient le mieux pour les régimes conjoints à prestations déterminées?
- Quel traitement convient le mieux pour la garantie de la province relativement au RRPSP?
- Quelle indexation convient le mieux pour les régimes à prestation cible?
- Le cas échéant, quel montant convient-il d'inscrire pour l'actif des régimes de retraite à prestation cible de la province?

***Part de la province dans les régimes conjoints à prestations déterminées***

**3.11** Au moment de déterminer le pourcentage à inscrire dans les états financiers de la province pour les régimes conjoints à prestations déterminées, il fallait tenir compte du fait que, à long terme, on vise à ce que les cotisations de retraite soient divisées à parts égales entre l'employeur et l'employé. On a donc déterminé globalement que le pourcentage le plus approprié à inscrire dans les états financiers de la province pour les régimes conjoints à prestations déterminées se situait à 50 %.



**3.12** Pour le moment, les cotisations ne sont pas divisées à 50 % entre l'employé et l'employeur, mais nous avons considéré qu'il était convenable de nous concentrer sur le régime visé à long terme, dans lequel les cotisations seront divisées à parts égales. En ayant une vision à long terme, on contribue à diminuer la volatilité comptable d'année en année, étant donné que les cotisations pourraient varier à court terme.

**Garantie de la province quant au RRPSP**

**3.13** Aucun changement n'a été apporté à la garantie de la province quant au RRPSP, mais il faut réévaluer chaque année le traitement comptable qu'il convient d'appliquer à cette garantie. Pour le présent exercice, nous avons conclu, semblable à 2014, qu'il était acceptable que la province traite la garantie en classant le RRPSP comme un régime à prestations déterminées.

**3.14** Toutefois, comme il est mentionné au chapitre 3 de notre rapport de 2014, dans les exercices suivant immédiatement la conversion du régime de retraite, l'obligation au titre des pensions est couverte à un fort pourcentage par la garantie de la province. Puisque la garantie est applicable aux prestations de retraite gagnées par tous les employés et retraités avant la conversion en 2014, elle diminuera au fil du temps. Pour cette raison, il pourrait être nécessaire de revoir la classification de ce régime éventuellement à un régime conjoint à prestations déterminées.

**Indexation à venir des prestations de retraite**

**3.15** Au moment d'estimer l'obligation au titre des prestations de retraite, il était important de disposer d'une hypothèse sur la façon de calculer la potentielle indexation à venir des prestations de retraite. Les principaux facteurs pris en considération sont notamment la conception du régime, les évaluations et les estimations actuarielles, et la communication aux membres du régime.

**3.16** Parmi les données disponibles concernant l'indexation à venir des prestations de retraite, celles établies dans le cadre des travaux d'actuariat constituaient une contrainte majeure. En général, les actuaires ont calculé l'indexation en estimant

l'indexation moyenne prévue au cours des vingt prochaines années. Cette estimation a été utilisée dans le calcul du passif du régime de retraite.

**Montant de l'actif de retraite à inscrire pour les régimes de retraite à prestation cible de la province**

**3.17** Lorsque les calculs comptables ont été effectués le 31 mars 2016, deux des régimes à prestation cible (RRPSP et RPENB) possédaient un actif net. À des fins comptables, un actif net s'entend non seulement des actifs d'investissement du régime excédant ses passifs, mais également des pertes reportées. (Les pertes reportées sont enregistrées lorsque les estimations actuarielles diffèrent des résultats réels et elles sont reportées et amorties au fil du temps.)

**3.18** Puisque la province n'a pas de revendication ni de droit reconnu par la loi à l'égard des actifs ou des excédents des régimes de retraite à prestation cible, une provision pour moins-value a été appliquée afin de retirer, pour les régimes de retraite à prestation cible, la valeur des actifs restants des régimes de retraite. Ce traitement comptable est justifié par un traitement similaire utilisé dans une autre administration ainsi que par les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

**3.19** L'application d'une provision pour moins-value aux actifs comptables des régimes de retraite à prestation cible permet d'établir un juste milieu sur le plan comptable. À des fins comptables, le passif du régime peut être consigné dans plusieurs années lorsqu'il y a un passif net, mais cette pratique empêche également de consigner l'actif du régime lorsque la structure du régime de retraite à prestation cible de la province ne permet pas de le faire. Cette approche permet d'obtenir un équilibre dans le domaine des régimes de retraite à prestation cible de la province, lequel est nécessaire pour faire en sorte que les règles comptables traditionnelles soient en adéquation avec les nouvelles conception et structure des régimes à prestation cible.

***Nouveau comité d'audit (spécial)***

**3.20** Un nouveau processus pour aborder les problèmes liés à l'audit a vu le jour cette année au sein du gouvernement provincial. Un comité spécial composé de hauts fonctionnaires et de certains membres du Conseil exécutif a été formé à la fin de

septembre 2016 afin de discuter, à la fin de l'audit, des principaux problèmes liés à celui-ci. Dans le cadre de ce processus, notre Bureau a eu l'occasion d'informer le comité des principaux problèmes liés à l'audit lorsque des décisions étaient requises ainsi que de discuter de l'importance et des conséquences du problème de classification des régimes de retraite.

**3.21** De plus, le gouvernement a annoncé la création d'un nouveau comité d'audit dans un communiqué du 23 septembre 2016 intitulé « *Formation d'un comité de vérification par le gouvernement* ». Nous comprenons que, à la suite des recommandations formulées à répétition par notre Bureau en 2012, 2013, 2014 et 2015, l'objectif de ce comité consiste à ce que des hauts fonctionnaires et certains membres du Conseil exécutif se rencontrent régulièrement à l'avenir pour discuter des grands problèmes liés à l'audit. Nous espérons que, une fois que le comité sera officialisé et disposera d'un cadre de référence ou d'une charte, ses membres se rencontreront régulièrement.

***Suivi des recommandations  
d'exercices antérieurs  
relativement aux régimes de  
retraite***

**3.22** Dans le chapitre 3 de notre rapport 2015, volume III, nous formulons sept recommandations relativement aux régimes de retraite et à la comptabilité des régimes. En 2016, nous avons eu le plaisir de constater que des progrès notables ont été réalisés dans la mise en œuvre de nos recommandations.

**3.23** La pièce 3.2 présente les recommandations de l'exercice précédent et leur état actuel. Pour cet exercice, tout comme pour les exercices antérieurs à 2015, les nouvelles recommandations concernant les régimes de retraite figurent au chapitre 4, dans lequel nous présentons nos principales constatations découlant de l'audit des états financiers de la province.

*Pièce 3.2 – Résumé des recommandations de l'exercice précédent relativement aux régimes de retraite et état actuel*

Recommandation de 2015	État en 2016
Modification non justifiée de la convention comptable en matière de régimes de retraite	Mise en œuvre
Décisions comptables tardives	Non mise en œuvre
Préoccupations relatives à la comptabilisation et à la documentation des estimations	Non mise en œuvre – abordée au chapitre 4
Manque d'éléments probants pour l'actif du RPENB à la date de conversion	Résolue
États financiers des régimes de retraite du RPENB et du RRPSP	RRPSP - mise en œuvre
	RPENB - non mise en œuvre
Préoccupations relatives à la convention de retraite	Partiellement mise en œuvre
Manque de rigueur dans l'examen des calculs pour les régimes de retraite	Mise en œuvre

***Des progrès ont été réalisés pour cinq recommandations sur sept***

**3.24** Nous avons eu le plaisir de constater que cinq des sept recommandations sont partiellement ou entièrement mises en œuvre ou sont résolues. Toutefois, il serait préférable que toutes les recommandations soient entièrement mises en œuvre.

**Renseignements sur les régimes de retraite**

**3.25** La pièce 3.3 présente un résumé des actifs, des passifs et des charges des principaux régimes de retraite de la province.

**3.26** Ces renseignements ne figuraient pas dans les états financiers de la province. En 2014 et pour les exercices antérieurs, ils figuraient dans les notes afférentes aux états financiers de la province. Nous croyons que les renseignements figurant dans la pièce 3.3 devraient être inclus à chaque exercice afin que les lecteurs des états financiers de la province disposent de renseignements plus détaillés et transparents. Pour le présent exercice, nous avons décidé de publier l'information dans notre rapport afin de veiller à ce qu'elle soit accessible au public. Veuillez faire référence à l'annexe I pour les définitions des abréviations utilisées à la pièce 3.3.

## Pièce 3.3 – Résumé des principaux régimes de retraite

Résumé des actifs, des passifs et des charges au titre des régimes de retraite (2016)														
(en millions de \$)														
	RRPSP	RPENB	H-SCFP	H-CES	FS-SI et P	FS-G et S	FS-direction	Juges	Députés	Écoles-cadres	SCFP 1253	SCFP 2745	RRC	Total
<b>Part de la province (par compte public)</b>	<b>100 %</b>	<b>50 %</b>	<b>50 %</b>	<b>50 %</b>	<b>100 %</b>	<b>50 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	
Actifs du régime	6 940,5	2 649,8	359,1	894,4	123,8	211,3	82,7	43,3	-	6,6	341,2	80,0	11,4	11 744,1
Obligation au titre des prestations constituées	7 188,8	2 510,1	529,6	989,5	126,1	250,2	80,9	84,1	64,1	18,3	397,0	95,9	303,8	12 638,4
Rajustements non amorti	(451,0)	(84,3)	(23,5)	(19,6)	(6,5)	(14,5)	(4,2)	(5,7)	0,5	-	(31,5)	(10,0)	(30,7)	(681,0)
Rajustement de l'évaluation	202,7	224,0	-	-	-	-	1,8	-	-	-	-	-	-	428,5
<b>Passif net au titre des régimes</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>147,0</b>	<b>75,5</b>	<b>(4,2)</b>	<b>24,4</b>	<b>(4,2)</b>	<b>35,1</b>	<b>64,6</b>	<b>11,7</b>	<b>24,3</b>	<b>5,9</b>	<b>261,7</b>	<b>641,8</b>

Résumé des charges du régime de retraite (2016)														
(en millions de \$)														
	RRPSP	RPENB	H-SCFP	H-CES	FS-SI et P	FS-G et S	FS-direction	Juges	Députés	Écoles-cadres	SCFP 1253	SCFP 2745	RRC	Total
Part de l'employeur des prestations constituées	22,8	53,4	22,9	38,8	4,1	10,6	2,3	3,1	-	-	6,8	1,7	8,1	174,6
Intérêts nets	(5,2)	(19,5)	8,3	4,5	(0,3)	1,4	(0,5)	0,8	1,9	0,7	3,1	0,9	9,3	5,4
Amortissement des rajustements	38,4	5,0	1,7	1,3	(0,4)	(0,3)	(0,5)	1,8	(0,2)	0,3	8,3	2,3	2,6	60,3
Variation du rajustement de l'évaluation	39,0	32,5	-	-	(1,7)	-	(2,3)	-	-	-	-	-	-	67,5
<b>Total des charges liées aux prestations de retraite</b>	<b>95,0</b>	<b>71,4</b>	<b>32,9</b>	<b>44,6</b>	<b>1,7</b>	<b>11,7</b>	<b>(1,0)</b>	<b>5,7</b>	<b>1,7</b>	<b>1,0</b>	<b>18,2</b>	<b>4,9</b>	<b>20,0</b>	<b>307,8</b>

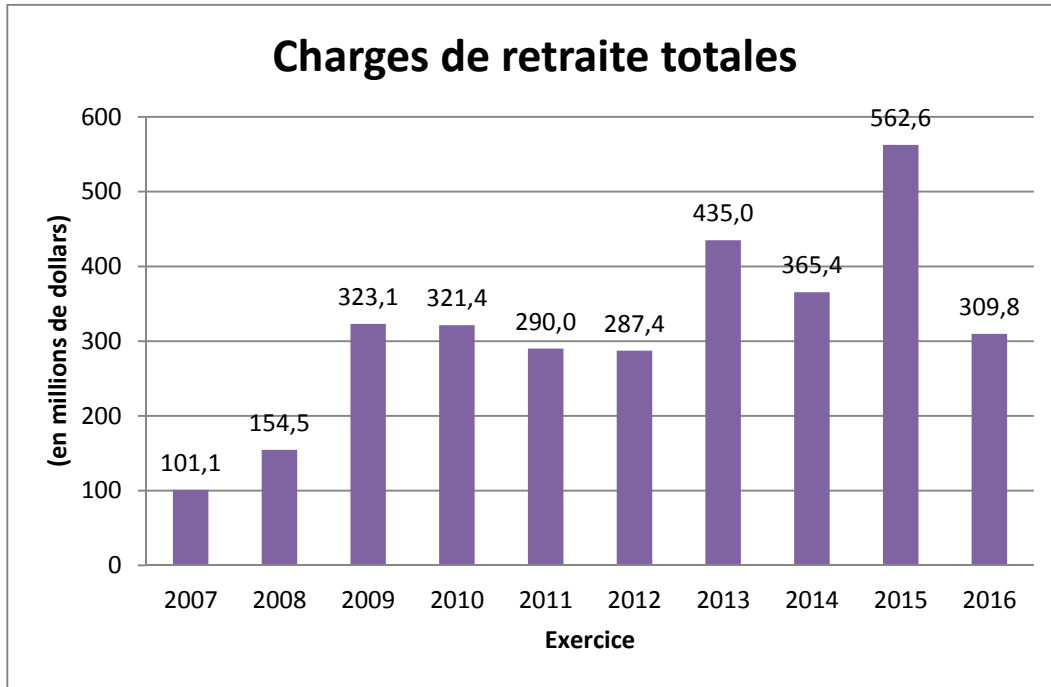
**Charges et cotisations de retraite**

**3.27** La pièce 3.4 donne des précisions sur les charges de retraite totales de la province pour les dix derniers exercices. Pour bien illustrer la volatilité potentielle de ces chiffres, notre analyse repose sur une période à plus long terme de dix exercices.

*Pièce 3.4 – Éléments des charges de retraite*

Éléments des charges de retraite										
(en millions de dollars)										
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015 Redressé	2016
Part de l'employeur des prestations acquises	126,1	133,8	146,1	131,6	137,4	148,9	177,4	196,0	161,3	176,6
Charge (recette) nette d'intérêts	0,4	(9,1)	20,6	118,2	52,9	32,0	62,7	70,4	38,2	5,4
Modifications au régime	5,9	-	-	-	-	-	-	(11,2)	(183,2)	-
Rajustements reconnus en raison de la modification du régime	-	-	-	-	-	-	-	-	130,9	-
Amortissement des rajustements	(31,2)	30,3	159,7	87,1	99,7	106,5	194,9	132,1	53,4	60,3
Variation du rajustement de l'évaluation	(0,1)	(0,5)	(3,3)	(15,5)	-	-	-	-	247,0	67,5
Liquidations du régime ( <i>comptabilisées dans l'exercice par suite de la conversion en une nouvelle structure de régime de retraite</i> )	-	-	-	-	-	-	-	(21,9)	115,0	-
<b>Total des charges de retraite</b>	<b>101,1</b>	<b>154,5</b>	<b>323,1</b>	<b>321,4</b>	<b>290,0</b>	<b>287,4</b>	<b>435,0</b>	<b>365,4</b>	<b>562,6</b>	<b>309,8</b>

## Pièce 3.5 – Charges de retraite totales

**Volatilité des charges de retraite**

**3.28** Les pièces 3.4 et 3.5 font ressortir la volatilité importante des charges de retraite annuelles sur une période de dix exercices. La charge de retraite a été la plus faible en 2007 à 101,1 millions de dollars et la plus élevée en 2015 à 562,6 millions de dollars pour une augmentation de 461,5 millions.

**Charges de liquidation des régimes de retraite**

**3.29** La charge de retraite de l'exercice terminé le 31 mars 2015 de 562,6 millions de dollars comprenait une charge ponctuelle au titre de la liquidation des régimes de l'ordre de 115 millions en raison de la décision de la province de comptabiliser le RPENB selon la comptabilité des régimes de retraite conjoints à prestations déterminées.

**Précisions sur le solde des régimes de retraite de la province**

**3.30** La pièce 3.6 présente l'historique des soldes de tous les régimes de retraite de la province présentés dans les états financiers consolidés aux fins de la comptabilité ainsi que les éléments importants du calcul de ces soldes pour les dix derniers exercices. Il est important de noter que le solde des régimes de retraite diffère de la charge de retraite. Dans la pièce 3.6, le solde des régimes de retraite aux fins de la comptabilité est le montant figurant à l'état de la situation financière (ou bilan) de la province.

## Pièce 3.6 – Éléments du solde des régimes de retraite aux fins de la comptabilité

Éléments du solde des régimes de retraite aux fins de la comptabilité (en milliards de dollars)										
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015 Redressé	2016
Obligations estimatives au titre des prestations constituées	7,9	8,3	8,6	8,6	8,9	9,3	10,1	12,3	12,1	12,6
Valeur de l'actif des régimes	8,0	8,0	6,5	7,7	8,4	8,7	9,3	11,5	11,7	11,7
Situation des régimes de retraite avant les rajustements comptables	(0,1)	0,3	2,1	0,9	0,5	0,6	0,8	0,8	0,4	0,9
Rajustements comptables	-	(0,5)	(2,3)	(1,1)	(0,7)	(0,9)	(1,0)	(0,8)	0,2	(0,3)
Solde des régimes de retraite aux fins de la comptabilité	(0,1)	(0,2)	(0,2)	(0,2)	(0,2)	(0,3)	(0,2)	0,0	0,6	0,6

Remarque : Les chiffres de 2014 représentent les chiffres des états financiers audités sans redressement d'exercice antérieur.

**3.31** Il faut souligner que la volatilité des régimes devrait être réduite à long terme avec l'introduction du nouveau modèle de régime de retraite à risques partagés et à prestations cibles; toutefois, l'exposition à la volatilité et aux risques n'a pas été éliminée.

***Volatilité des cotisations aux régimes de retraite***

**3.32** La pièce 3.7 compare les charges de retraite annuelles aux cotisations versées par la province aux différents régimes de retraite.



## Pièce 3.7 – Charges de retraite et cotisations

Charges de retraite et cotisations										
(en millions de dollars)										
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015 Redressé	2016
Charges de retraite	101,1	154,5	323,1	321,4	290,0	287,4	435,0	365,4	562,6	309,8
Cotisations de l'employeur	257,7	272,8	288,6	307,8	313,3	327,0	350,8	216,5	260,9	257,2
Excédent (insuffisance) des cotisations de l'employeur par rapport aux charges de retraite	156,6	118,3	(34,5)	(13,6)	23,3	39,6	(84,2)	(148,9)	(301,7)	(52,6)

Remarque : Les chiffres de 2014 représentent les chiffres des états financiers audités sans redressement d'exercice antérieur.

**3.33** La pièce 3.7 montre que pour six des dix derniers exercices, les cotisations de la province à ses différents régimes de retraite ont été inférieures aux charges de retraite annuelles, tandis que pour quatre des derniers exercices, les cotisations de l'employeur dépassent le montant des charges de retraite. Au cours des dix derniers exercices, la province a versé 297,7 millions de dollars en cotisations en moins que les charges de retraite.

**3.34** L'augmentation importante de l'insuffisance des cotisations de l'employeur par rapport aux charges de retraite au cours de l'exercice 2015 (301,7 millions de dollars) sont liées à des charges ponctuelles de liquidation de régime de 115 millions pour le RPENB par suite de la décision de la province d'appliquer la comptabilité des régimes de retraite conjoints à prestations déterminées.

***Cotisations de retraite pour les deux principaux régimes de la province***

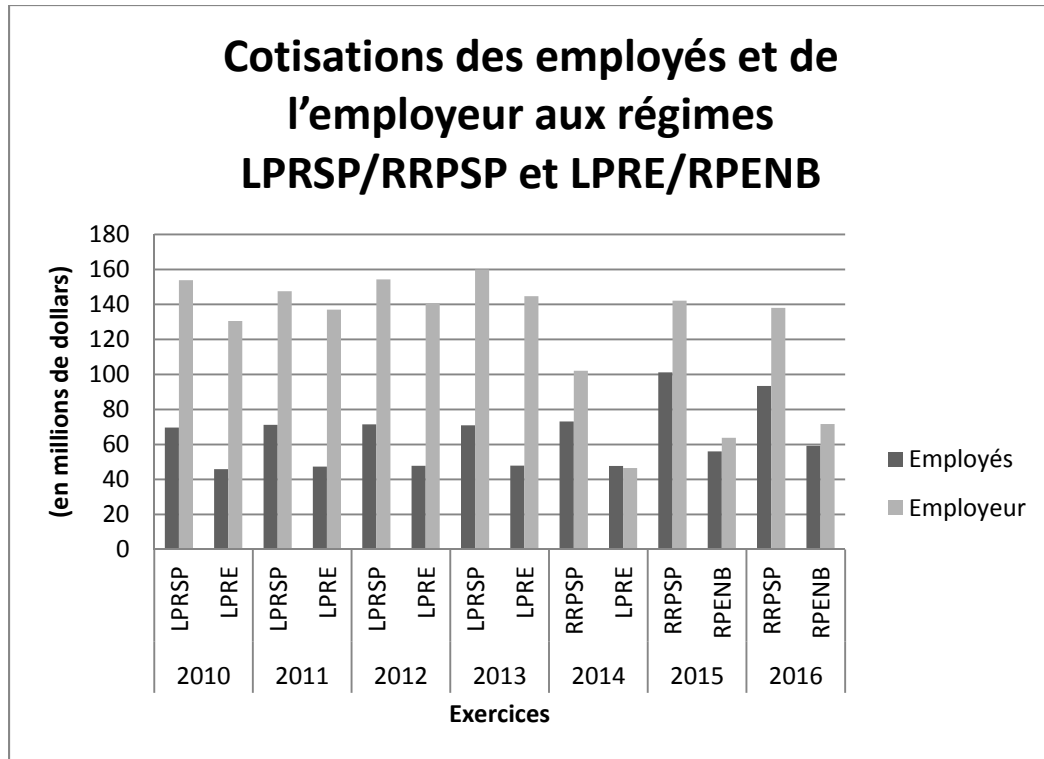
**3.35** Les pièces 3.8 et 3.9 donnent des précisions sur les cotisations de retraite de 2010 à 2016 pour les deux principaux régimes de retraite de la province, soit le régime en vertu de la *Loi sur la pension de retraite dans les services publics* (LPRSP), maintenant le RRPSP, et celui en vertu de *Loi sur la pension de retraite des enseignants* (LPRE), maintenant le RPENB.

## Pièce 3.8 – Cotisations de retraite pour les régimes RRPSP/LPRSP et RPENB/LPRE

Cotisations de retraite pour les régimes RRPSP/LPRSP et RPENB/LPRE (en millions de dollars)							
Exercice	Régime	Cotisations des employés	Cotisations de l'employeur <sup>1</sup>			Total des cotisations des employés et de l'employeur	Ratio des cotisations de l'employeur par rapport à celles des employés
			Normales	Paiements spéciaux	Total des cotisations de l'employeur		
2016	RRPSP	93,4	138,0	-	138,0	231,4	1,53
	RPENB	59,2	71,7	-	71,7	130,9	1,28
2015	RRPSP	101,2	142,1	-	142,1	243,3	1,40
	RPENB	56,0	63,8	-	63,8	119,8	1,14
2014	RRPSP	73,1	102,1	-	102,1	175,2	1,40
	LPRE	47,7	46,5	-	46,5	94,2	0,97
2013	LPRSP	70,9	92,1	67,9	160,0	230,9	2,26
	LPRE	47,9	46,1	98,6	144,7	192,6	3,02
2012	LPRSP	71,5	89,4	64,9	154,3	225,8	2,16
	LPRE	47,8	46,4	94,4	140,8	188,6	2,94
2011	LPRSP	71,2	84,3	63,2	147,5	218,7	2,07
	LPRE	47,3	45,1	91,9	137,0	184,3	2,90
2010	LPRSP	69,6	92,8	61,0	153,8	223,4	2,21
	LPRE	45,9	41,9	88,6	130,5	176,4	2,84
Total 2010-2016	RRPSP	550,9	740,8	257,0	997,8	1 548,7	1,81
	RPENB	351,8	361,5	373,5	735,0	1 086,8	2,10

<sup>1</sup> Les cotisations de l'employeur au RRPSP/LPRSP englobent les cotisations de la province, des sociétés de la Couronne et des autres participants.

Pièce 3.9 – Total des cotisations des employés et de l’employeur aux régimes de retraite (RRPSP/LPRSP et RPENB/LPRE)



**3.36** Nous avons constaté dans la pièce 3.8 que les cotisations de l’employeur avaient diminué de 4,1 millions de dollars (3 %) pour le RRPSP et avaient augmenté de 7,9 millions (12 %) pour le RPENB au cours de l’exercice 2016 par rapport à 2015. Il est important de noter qu’il n’y a pas eu de paiements spéciaux pour le RRPSP et le RPENB/LPRE dans les exercices 2016, 2015 et 2014.

**3.37** En 2015, l’augmentation des cotisations de l’employeur de 40,0 millions de dollars pour le RRPSP (17,3 millions pour le RPENB) par rapport aux résultats de l’exercice 2014 a trait en partie à une augmentation des taux de cotisations de l’employeur. La pièce 3.10 ci-dessous fournit des précisions sur les modifications des taux de cotisations pour le RRPSP et le RPENB.

## Pièce 3.10 – Taux de cotisations de retraite de l'employeur

Régime de retraite	Taux de l'employeur	
	Avant le nouveau régime	Après le nouveau régime
RRPSP <sup>1</sup>	8,932 % jusqu'au MGAP <sup>3</sup>	12,5 %
	11,55 % au-delà du MGAP	
RPENB <sup>2</sup>	7,3 % jusqu'au MGAP plus des paiements spéciaux déterminés par un actuaire	11,5 % jusqu'au MGAP
	9 % au-delà du MGAP plus des paiements spéciaux déterminés par un actuaire	13,2 % au-delà du MGAP

<sup>1</sup> Les taux de cotisations de l'employeur pour le RRPSP ont changé le 1<sup>er</sup> avril 2014

<sup>2</sup> Les taux de cotisations de l'employeur pour le RPENB ont changé le 1<sup>er</sup> juillet 2014

<sup>3</sup> MGAP – maximum des gains annuels ouvrant droit à pension

**3.38** Comme le montre les pièces 3.8 et 3.9, les cotisations totales des employés ont augmenté de 3,2 millions de dollars (6 %) pour le RPENB et diminué de 7,8 millions (8 %) pour le RRPSP en 2016.

**3.39** Le ratio des cotisations de l'employeur par rapport à celles des employés pour le RRPSP a augmenté de 1,40 en 2015 à 1,53 en 2016. Pour le RPENB, le ratio a également augmenté de 1,14 en 2015 à 1,28 en 2016.

**Taux de rendement de l'actif des régimes de retraite**

**3.40** L'élément des intérêts nets des charges de retraite dépend principalement du taux de rendement de l'actif des caisses de retraite. Ces rendements sont volatiles, comme le démontre la pièce 3.11 qui présente les taux de rendement des caisses de retraite de la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick (SGPNB) depuis qu'elle a été créée en 1996 et qu'elle a diversifié ses placements pour s'éloigner des obligations d'État. La SGPNB agit en tant que fiduciaire et gestionnaire de placements pour la caisse de retraite des juges de la Cour provinciale et comme gestionnaire de placements pour le RRPSP et le RPENB.

## Pièce 3.11 – Taux de rendement de la SGPNB : Caisses de retraite gérées

Taux de rendement de la SGPNB			
Exercice	Pourcentage	Exercice	Pourcentage
2016	1,66	2006	15,87
2015	14,05	2005	8,51
2014	13,56	2004	25,27
2013	9,08	2003	(6,95)
2012	5,00	2002	3,45
2011	10,42	2001	(5,25)
2010	19,94	2000	20,57
2009	(18,34)	1999	(0,62)
2008	0,79	1998	18,68
2007	8,68	1997	10,14
<b>Taux annualisé sur 20 exercices</b>			<b>7,20 %</b>

**3.41** Les rendements obtenus par la SGPNB sur les caisses de retraite qu'elle gère ont fluctué d'un sommet de 25,27 % pour l'exercice terminé le 31 mars 2004 à un creux de (18,34) % pour l'exercice terminé le 31 mars 2009. Au cours des 20 derniers exercices, le taux de rendement annualisé de la SGPNB s'est établi à 7,20 % pour les caisses de retraite gérées.

## Foyers de soins

**3.42** En 2016, la province a fait figurer pour la première fois dans ses états financiers les foyers de soins à but non lucratif en activité au Nouveau-Brunswick. Vous trouverez dans la pièce 3.12 une liste des foyers de soins figurant dans les états financiers consolidés de la province datant du 31 mars 2016.

## Pièce 3.12 – Foyers de soins figurant dans les états financiers de la province du 31 mars 2016

Foyers de soins figurant dans les états financiers de la province du 31 mars 2016			
Campbellton Nursing Home inc.	Campobello Lodge inc.	Carleton Manor inc.	Carleton-Kirk Lodge
Central Carleton Nursing Home inc.	Central New Brunswick Nursing Home inc.	Dalhousie Nursing Home inc.	Dr. V.A. Snow Centre inc.
Drew Nursing Home	Forest Dale Home inc.	Foyer Assomption	Foyer Notre-Dame-de-Lourdes inc.
Foyer Notre-Dame de Saint-Léonard inc.	Foyer Saint-Antoine	Foyer Sainte-Élisabeth inc.	Fredericton South Nursing Home inc (Pine Grove Nursing Home)
Fundy Nursing Home	Grand Manan Nursing Home inc.	Jordan Lifecare Centre inc.	Kennebec Manor inc.
Kenneth E. Spencer Memorial Home inc.	Kings Way Care Centre inc.	Kiwanis Nursing Home inc.	La Villa Sormany inc.
Le Foyer St. Thomas de la Vallée de Memramcook inc. – Dre Camille E. Gaudet	Les Résidences Inkerman inc.	Les Résidences Jodin inc.	Les Résidences Lucien Saindon inc.
Les Résidences M <sup>gr</sup> Chiasson inc.	Lincourt Manor inc.	Loch Lomond Villa inc.	Manoir Édith B. Pinet inc.
Manoir Saint-Jean Baptiste inc.	Mill Cove Nursing Home inc.	Miramichi Senior Citizens Home inc.	Mount St. Joseph of Chatham, N-B
Nashwaak Villa inc.	Passamaquoddy Lodge inc.	Résidence M <sup>gr</sup> Melanson inc.	Rexton Lions Nursing Home inc.
River View Manor inc.	Rocmaura inc.	Tabusintac Nursing Home inc.	The Church of St. John and St. Stephen Home inc.
The Salvation Army – Lakeview Manor	Tobique Valley Manor inc.	Turnbull Nursing Home	Victoria Glen Manor inc.
Villa Beauséjour inc.	Villa des Chutes/Falls Villa	Villa du repos inc.	Villa Maria inc.
Villa Providence Shédiac inc.	Villa Saint-Joseph inc.	W.G. Bishop Nursing Home	Wauklehegan Manor inc.
Westford Nursing Home	White Rapids Manor inc.	Woolastook Long Term Care Facility inc. (Orchard View)	York Manor inc.

**Contexte**

**3.43** Dans les derniers exercices, les foyers de soins sans but lucratif ont fait l'objet d'une évaluation comptable de routine afin de déterminer s'ils devaient figurer dans les états financiers de la province. Dans le chapitre 6 de notre rapport 2015, volume III, nous recommandions « que le Bureau du contrôleur et le ministère du Développement social effectuent une évaluation formelle de la substance des activités de la province à l'égard des foyers de soins pour déterminer si un contrôle existe pour les fins de la comptabilité, selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public ». Notre Bureau a également soulevé cette question dans le chapitre 3 de notre rapport 2011, volume II.

**3.44** Il est important de noter que cette évaluation a été réalisée à des fins comptables. Son objectif ne

consistait pas à établir un contrôle juridique ou tout autre type de contrôle allant au-delà de la comptabilité. Ce type d'évaluation est régulièrement réalisé par le Bureau du contrôleur puis audité par le VGNB pour différentes entités provinciales afin de déterminer si elles doivent être consolidées à des fins comptables dans les états financiers de la province.

**3.45** Il importe également de noter que cette recommandation s'applique seulement aux foyers de soins sans but lucratif de la province. Les foyers de soins à but lucratif mènent leurs activités sous une autre structure d'affaires dans laquelle le gouvernement est moins impliqué.

***Pourquoi avons-nous recommandé qu'une évaluation comptable des foyers des soins soit réalisée en 2015?***

**3.46** En 2015, pendant que nous réalisions nos travaux d'audit, nous avons observé que de nombreuses nouvelles politiques et initiatives avaient été mises en place dans le secteur des foyers de soins. Certaines de ces activités découlaient d'une réforme stratégique ou d'autres initiatives. Nous avons également pris connaissance de certains de ces renseignements dans le cadre d'un examen approfondi sur le rôle de la province dans les activités des foyers de soins réalisé par notre Bureau.

***Mise en œuvre de notre recommandation de 2015***

**3.47** En 2016, le Bureau du contrôleur a suivi notre recommandation et a embauché un expert afin qu'il réalise une évaluation comptable. L'évaluation a nécessité des travaux importants et a compris l'analyse de plusieurs aspects de cette question comptable compliquée. Les résultats de l'évaluation ont permis de conclure que les foyers de soins sans but lucratif de la province devraient être consolidés et, par le fait même, les actifs, les passifs, les recettes et les charges de ces foyers de soins devraient figurer dans les états financiers de la province.

***Conclusion comptable du Bureau du contrôleur sur la consolidation des foyers de soins***

**3.48** Voici les principales raisons qui ont amené le Bureau du contrôleur à conclure que les foyers de soins devraient être consolidés dans les états financiers de la province :

- 1) Le rôle important de la province dans l'établissement des budgets des foyers de soins, plus particulièrement en ce qui a trait à l'approbation des projets d'immobilisations.
- 2) Le rôle probant de la province dans

l'établissement des politiques de fonctionnement et de ressources humaines des foyers de soins, comme dans le cas des combinaisons de compétences obligatoires du personnel.

- 3) Le risque de perte semble être presque complètement assumé par la province, verbalement et sans doute dans la pratique antérieure.
- 4) Les foyers de soins doivent obtenir l'approbation et le soutien de la province pour emprunter des fonds.
- 5) La province a accepté de financer le déficit de deux des trois régimes de retraite des foyers de soins pour une période de 15 ans, ce qui l'expose à un risque de perte.

**3.49** Globalement, il y a de nombreux parallèles entre la relation qui lie la province aux foyers de soins sans but lucratif et celle qui le lie aux hôpitaux (régies régionales de la santé). Ceci ajouterait du support à ce que la comptabilité et la reddition de comptes devraient se faire de la même façon dans les deux cas.

**3.50** L'information financière des foyers de soins n'est pas encore aussi détaillée que celle des régies régionales de la santé, mais le Bureau du contrôleur a pu obtenir des renseignements supplémentaires et a comptabilisé des actifs, passifs, recettes et charges importants des foyers de soins dans les états financiers de la province.

**3.51** La pièce 3.13 détaille les répercussions financières de la consolidation des foyers de soins sans but lucratif dans les états financiers de la province. Les données dans la pièce 3.13 comprennent des ajustements à l'information des foyers de soins afin qu'elle soit conforme aux normes comptables pour le secteur public. Elle démontre l'augmentation dans les soldes clés des états financiers par suite de la consolidation des foyers de soins. Ceci est en plus des charges des foyers de soins de plus de 300 millions de dollars que la province comptabilise déjà dans ses états financiers.



## Pièce 3.13 – Répercussions financières de la consolidation des foyers de soins sans but lucratif

<b>Répercussions financières de la consolidation des foyers de soins sans but lucratif</b>		
<b>Augmentation (diminution) en millions de dollars</b>		
	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Actifs	37,2	41,3
Actifs non financiers (p. ex. les immobilisations)	440,3	489,1
Passifs	559,0	593,2
Dette nette (début d'exercice)	497,7	521,7
Déficit accumulé (début d'exercice)	96,9	81,5
Recettes	75,1	85,4
Charges	59,7*	60,1*

*\*Remarque : L'information ci-haut présente seulement les charges supplémentaires par suite de la consolidation des foyers de soins. Ceci est en plus des charges des foyers de soins de plus de 300 millions de dollars que la province comptabilisait annuellement précédemment.*

***Difficultés importantes liées à la mise en œuvre***

**3.52** La recommandation a été mise en œuvre au cours de l'exercice 2016, mais cette mise en œuvre a été source d'importantes difficultés. Il a notamment été difficile d'obtenir l'information financière comparative (deux ans) d'environ 60 foyers de soins, de comptabiliser les obligations au titre des avantages sociaux des employés et d'harmoniser les conventions comptables afin de se conformer au cadre comptable du secteur public, comme exigé pour les états financiers consolidés de la province.

***Avantages de ce changement comptable pour la province***

**3.53** À notre avis, le fait d'inclure les foyers de soins sans but lucratif dans les états financiers de la province permet d'obtenir des renseignements plus justes et complets sur les éléments suivants :

- les obligations complètes de la province;
- les actifs utilisés pour offrir aux Néo-Brunswickois des services qui sont en grande partie financés par la province;
- les recettes générées par ces services;
- les charges engagées pour offrir ces services.

L'inscription de ces éléments dans les états financiers consolidés de la province permet d'obtenir une représentation plus juste de la situation financière de la province.

***Réponse insatisfaisante des foyers de soins aux demandes du Bureau du contrôleur***

**3.54** Dans le cadre de l'exercice comptable visant à consigner les passifs au titre des avantages sociaux des employés des foyers de soins, données qui n'étaient pas auparavant consignées, le Bureau du contrôleur a demandé certains renseignements aux foyers de soins. Malheureusement, seulement deux foyers de soins ont fourni les données demandées. Il a donc fallu établir de nombreuses estimations pour consigner les obligations au titre des avantages sociaux des employés des foyers de soins (passifs au titre du régime de retraite, obligations au titre des allocations de retraite, obligations au titre des congés de maladie) dans les états financiers consolidés de la province. Ce manque de données a aussi eu une incidence sur la précision du calcul du passif au titre des avantages sociaux des employés, puisque le Bureau du contrôleur a utilisé d'autres renseignements pour établir des estimations les plus justes possible aux fins des états financiers de la province. Nous sommes déçus que seulement deux foyers de soins aient accepté de fournir cette information au Bureau du contrôleur.

***Nous espérons recevoir une meilleure réponse des foyers de soins à l'avenir***

**3.55** Dans le chapitre 4 du présent volume, nous recommandons au Bureau du contrôleur de continuer à demander cette information aux foyers de soins pour les exercices à venir. Nous espérons que davantage de foyers de soins répondront à la demande du Bureau du contrôleur dans le prochain exercice.

**Réserve pour éventualités**

**3.56** La province a prévu à ses budgets de 2016 et 2017 des réserves pour éventualités de 150 et de 100 millions de dollars respectivement. Puisque ces sommes sont notables dans les états financiers de la province, nous sommes préoccupés par la façon dont la province présente cette information dans ses états financiers.

**Que signifie le terme  
« réserve pour éventualités »?**

**3.57** Les réserves pour éventualités prévues au budget de la province ne représentent pas des actifs ou des fonds isolés, même si l'utilisation du terme «réserve» implique une source supplémentaire de fonds à utiliser pour des coûts inattendus de programme. Cependant, il n'existe pas de fonds supplémentaires ou de réserve; il s'agit simplement d'un montant ajouté au budget ou déficit. Par conséquent, l'utilisation d'une réserve pour éventualités cache le véritable déficit et crée une perception inexacte de l'état des finances véritable de la province.

**Les réserves pour éventualités  
créent une confusion inutile  
dans la présentation des  
résultats financiers de la  
province**

**3.58** Dans l'ensemble, nous croyons que le recours à des réserves pour éventualités crée une confusion inutile dans la présentation des résultats financiers de la province. Ceux-ci sont déjà difficiles à interpréter et à comprendre. L'utilisation d'une réserve pour éventualités, qui permet à la province de ne pas atteindre les recettes prévues ou d'excéder les charges prévues sans sembler dépasser son budget, ajoute encore à la complexité de ces données.

**Traitement comptable des  
réserves pour éventualités**

**3.59** Il appartient au gouvernement de préparer le budget comme ils le jugent bon. Toutefois, les résultats réels selon les états financiers audités ne comptabiliseraient pas une telle réserve pour éventualités comme recette, charge, actif ou passif. Par conséquent, les normes comptables pour le secteur public ne reconnaissent pas une telle réserve.

**Présentation uniforme du  
budget et des résultats réels  
requise par les normes  
comptables pour le secteur  
public pour permettre des  
comparaisons valables**

**3.60** En vertu des normes comptables pour le secteur public, le budget présenté dans les états financiers de la province doit être conforme au cadre comptable utilisé dans ces mêmes états financiers. Cette mesure est importante pour veiller à ce que les lecteurs des états financiers soient en mesure d'établir des comparaisons valables et légitimes entre le budget et les chiffres réels.

**Les divergences sur le plan de  
la présentation du budget  
peuvent être expliquées dans  
une note afférente aux états  
financiers**

**3.61** Si le budget comme il est présenté dans les états financiers n'est pas établi selon la même méthode que les chiffres réels, un rapprochement doit être présenté dans les notes afférentes aux états financiers. Le rapprochement doit présenter le budget approuvé et le budget figurant dans les états financiers, puis montrer les ajustements nécessaires entre les deux.

***Nous sommes satisfaits de la présentation de la réserve pour éventualités dans les états financiers de la province de 2016***

**3.62** Nous sommes satisfaits que la province n'a pas inclus la réserve pour éventualités dans le calcul du déficit budgétaire annuel présenté dans les états financiers audités de la province. Nous sommes également satisfaits que la province ait ajouté aux notes afférentes à ses états financiers consolidés du 31 mars 2016 un rapprochement entre la réserve pour éventualités prévue au budget et les chiffres du budget présentés dans l'état des résultats

**Nous réexaminerons cette question au prochain exercice**

**3.63** Nous demeurons préoccupés par l'utilisation et la présentation potentielles d'une réserve pour éventualités dans les états financiers de la province et craignons que cela ne sème la confusion chez les lecteurs ou les utilisateurs des états financiers et les induise en erreur. Nous passerons en revue notre examen de cette question dans l'audit des états financiers de la province du 31 mars 2017.

## Annexe I – Information sur les régimes de retraite

Abréviation du nom du régime de retraite	Nom du régime de retraite	Date à laquelle les obligations et actifs au titre des régimes sont mesurés
<b>RRPSP</b>	Régime à risques partagés dans les services publics	31 mars
<b>RPENB</b>	Régime de pension des enseignants du Nouveau-Brunswick	31 mars
<b>H-SCFP</b>	Régime à risques partagés des employés des hôpitaux du Nouveau-Brunswick membres du SCFP	31 décembre
<b>H-CES</b>	Régime à risques partagés de certains employés syndiqués des hôpitaux du Nouveau-Brunswick	31 décembre
<b>FS-SI et P</b>	Pension Plan for Nursing and Paramedical Employees of New Brunswick Nursing Homes	31 mars
<b>FS-G et S</b>	Pension Plan for General and Service Employees of New Brunswick Nursing Homes	31 mars
<b>FS-direction</b>	Pension Plan for Management Employees of New Brunswick Nursing Homes	31 mars
<b>Juges</b>	Loi sur la Cour provinciale et Loi sur la pension des juges de la Cour provinciale	31 mars
<b>Députés</b>	Loi sur la pension de retraite des députés et Loi sur la pension des députés	31 mars
<b>École-cadres</b>	Régime de pension du personnel cadre des districts scolaires du Nouveau-Brunswick	31 décembre
<b>SCFP 1253</b>	Régime de pension des manœuvres et employés de métiers et de services des districts scolaires du Nouveau-Brunswick	31 décembre
<b>SCFP 2745</b>	Régime de pension des employés à plein temps des districts scolaires du Nouveau-Brunswick	31 décembre
<b>RRC</b>	Régime de retraite complémentaire	31 mars

# Chapitre 4

## Points découlant de notre audit des états financiers de la province

### Contenu

La province reçoit une opinion d’audit sans réserve en 2016.....	75
Constatations de l’audit.....	76
Faits saillants et thèmes récurrents .....	77
Annexe I – Objectifs de l’audit .....	91
Annexe II – Perte par suite de fraude, de faute ou d’erreur.....	93
Annexe III –Constatations importantes.....	94

# Points découlant de notre audit des états financiers de la province

## **La province reçoit une opinion d'audit sans réserve en 2016**

- 4.1 Le 27 septembre 2016, la vérificatrice générale a signé une opinion d'audit sans réserve sur les états financiers consolidés de la province du Nouveau-Brunswick.
- 4.2 L'opinion indique que les états financiers consolidés de la province sont présentés conformément aux normes comptables pour le secteur public. Nous sommes très heureux d'avoir été en mesure de formuler une opinion sans réserve cette année.

## ***L'opinion d'audit de 2015 contenait des réserves***

- 4.3 L'audit de l'exercice précédent s'est soldé par un résultat grave et décevant, car l'opinion d'audit de 2015 contenait des réserves portant sur la comptabilisation par la province des régimes de retraite à risques partagés.

## ***Nouveautés dans le cadre de l'audit des états financiers de la province en 2016***

- 4.4 Cette année, après de nombreuses discussions et analyses, la province a modifié le classement comptable de ses régimes de retraite à risques partagés dans ses états financiers consolidés. Également cette année, la province a consolidé les soldes et les opérations d'environ 60 foyers de soins sans but lucratif, en raison d'une nouvelle évaluation comptable par des experts.
- 4.5 Vous trouverez de plus amples informations sur la comptabilisation par la province de ses régimes de retraite à risques partagés et de sa consolidation des foyers de soins sans but lucratif dans le chapitre 3 du présent volume.
- 4.6 Il a fallu beaucoup de travaux et d'analyses comptables pour mettre en œuvre ces deux modifications comptables dans les états financiers consolidés. Nous tenons donc à remercier le Bureau du contrôleur pour ses efforts et sa collaboration dans ces deux domaines.

4.7 Pour nous former une opinion sur les états financiers consolidés de la province, nous effectuons des travaux d'audit sur les principaux programmes et activités des ministères. Nous auditons en outre les principaux postes de recettes et un échantillon de dépenses prélevé parmi les ministères. De plus, nous examinons les contrôles internes des principaux systèmes informatisés.

## Constatations de l'audit

4.8 Dans le cadre de la plupart des audits, il y a lieu de discuter de certaines constatations de l'audit avec la direction. Les constatations qui découlent de notre audit du 31 mars 2016 n'ont pas été suffisamment importantes en termes quantitatifs et qualitatifs pour modifier notre opinion sur les états financiers consolidés. Nous avons l'habitude de faire rapport de ces points aux hauts fonctionnaires des ministères visés et de leur demander de répondre. Les constatations et les recommandations importantes qui découlent de notre audit des états financiers consolidés de la province ainsi que les réponses des ministères sont présentées dans le présent chapitre.

4.9 Si certaines de ces constatations n'apparaissent pas dans le présent rapport, c'est que nous considérons qu'elles ne sont pas suffisamment importantes pour les porter à l'attention de l'Assemblée législative, ou parce qu'attirer l'attention du public sur des faiblesses de contrôle interne avant qu'elles ne soient corrigées pourrait entraîner la perte de biens publics. Pour mieux comprendre le contexte de nos objectifs d'audit, veuillez consulter l'annexe I.

4.10 Notre audit des états financiers consolidés de la province du 31 mars 2016 a donné lieu à plusieurs constatations. Nous examinons les constatations découlant de nos travaux afin de déterminer lesquelles sont importantes. Pour ce faire, nous évaluons :

- l'ampleur de la somme impliquée,
- le risque que la constatation puisse être la cause d'une perte ou d'une erreur importante à l'avenir,
- le nombre de fois où la constatation s'est avérée,
- si la constatation s'est répétée dans plusieurs ministères,
- si la constatation a été signalée au cours d'un exercice antérieur,
- si nous estimons que la constatation est importante dans son ensemble.



**Faits saillants et thèmes récurrents*****Progrès importants réalisés dans la mise en œuvre des recommandations des exercices antérieurs******Certaines constatations des audits des exercices antérieurs restent non corrigées******De nouvelles constatations de l'audit faites en 2016***

4.11 Les faits saillants et les thèmes récurrents de nos constatations importantes sont présentés dans la pièce 4.1.

4.12 De façon générale, nous sommes heureux du nombre de constatations des exercices antérieurs qui ont été corrigées en 2016. Bien qu'il reste un certain nombre de constatations non corrigées, des progrès importants ont été réalisés dans la mise en œuvre des recommandations des exercices antérieurs. La pièce 4.1 montre les domaines améliorés dans la mise en œuvre des recommandations découlant des audits des exercices antérieurs.

4.13 Nous espérons que les constatations qui restent seront corrigées avant le cycle d'audit de l'exercice suivant. La pièce 4.1 présente les constatations des exercices antérieurs qui restent non corrigées dans les cases ombrées.

4.14 Par ailleurs, nous avons relevé un certain nombre de nouvelles constatations de l'audit en 2016 et elles sont aussi présentées à la pièce 4.1.

## Pièce 4.1 – Faits saillants et thèmes récurrents

Thème	Constatation	Destinataire de la constatation	Préoccupation dans ce domaine soulignée dans le rapport de la VG de 2016	Préoccupation dans ce domaine soulignée dans le rapport de la VG de 2015	Préoccupation dans ce domaine soulignée dans le rapport de la VG de 2014	Numéro de paragraphe
<b>Préoccupations d'ordre comptable</b>	Comptabilité des régimes de retraite – régimes de retraite à risques partagés	BC <sup>1</sup>	Amélioration	Oui	Oui	Chapitre 3 Rapport de 2015
	Présentation au net des actifs et des passifs	BC <sup>1</sup>	Oui	Non	Non	4.72
	Comptabilisation appropriée et complète des collectes de fonds par les écoles	EDPE <sup>3</sup>	Oui	Oui	Oui	4.79
	Comptabilisation des foyers de soins	BC <sup>1</sup> / DS <sup>4</sup>	Amélioration	Oui	Non	6.77 et 6.78 Rapport de 2015
	Passif au titre des sites contaminés	BC <sup>1</sup>	Oui	Oui	Oui	4.81 et 4.83
	Présentation des chiffres du budget	BC <sup>1</sup>	Oui	Non	Non	4.73
	Mauvaise utilisation de comptes à but spécial	BC <sup>1</sup> / DS <sup>4</sup>	Oui	Non	Non	4.77
	Classement des régimes de retraite des foyers de soins	BC <sup>1</sup>	Oui	Non	Non	4.76
	Approbation des écritures de journal	BC <sup>1</sup>	Oui	Non	Non	4.82
	Comptabilisation du passif au titre de Travail sécuritaire de la province	BC <sup>1</sup>	Amélioration	Oui	Non	6.81 Rapport de 2015
	Comptabilisation du passif éventuel	BC <sup>1</sup>	Amélioration	Oui	Non	6.82 Rapport de 2015
	Classement des comptes dans les états financiers consolidés	BC <sup>1</sup>	Amélioration	Amélioration	Oui	4.77 Rapport de 2014
	Subventions et paiements de transfert – besoin d'une analyse comptable	BC <sup>1</sup>	Amélioration	Amélioration	Oui	4.79 Rapport de 2014

Les constatations ombrées indiquent qu'une préoccupation dans ce domaine a également été relevée dans les rapports de la VG de 2015 ou de 2014.

<sup>1</sup>Bureau du contrôleur, ministère des Finances

<sup>2</sup>Ministère des Transports et de l'Infrastructure

<sup>3</sup>Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

<sup>4</sup>Ministère du Développement social

<sup>5</sup>Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail

<sup>6</sup>Ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches

<sup>7</sup>Services Nouveau-Brunswick (auparavant Agence des services internes du Nouveau-Brunswick)

<sup>8</sup>Ministère de la Sécurité publique

Pièce 4.1 – Faits saillants et thèmes récurrents (suite)

Thème	Constatation	Destinataire de la constatation	Préoccupation dans ce domaine soulignée dans le rapport de la VG de 2016	Préoccupation dans ce domaine soulignée dans le rapport de la VG de 2015	Préoccupation dans ce domaine soulignée dans le rapport de la VG de 2014	Numéro de paragraphe
<b>Préoccupations d'ordre comptable (suite)</b>	Immobilisations corporelles – communication de la méthode comptable en matière d'immobilisations corporelles et évaluation des moins-values	BC <sup>1</sup> /MTF <sup>2</sup>	Amélioration	Amélioration	Oui	4.78 Rapport de 2014
	Recettes d'impôt foncier – rapprochements du compte d'attente pour les recettes municipales	Finances	Amélioration	Amélioration	Oui	4.81 Rapport de 2014
	Présentation au net des recettes d'impôt foncier	Finances	Amélioration	Amélioration	Oui	4.82 Rapport de 2014
	Justification des modifications des évaluations foncières	SNB <sup>7</sup>	Amélioration	Amélioration	Oui	4.83 Rapport de 2014
<b>Gestion des créances</b>	Créance impayée pour les inondations de 2008	MSP <sup>8</sup> / BC <sup>1</sup>	Amélioration	Oui	Non	6.83 Rapport de 2015
	Rapidité du traitement des impôts fonciers à recevoir	Finances	Amélioration	Oui	Non	6.84 Rapport de 2015
	Soldes des impôts fonciers à recevoir	Finances	Oui	Oui	Non	4.86
	Éducation des Premières Nations – documentation pour les modifications de la directive en matière de créances	BC <sup>1</sup> / EDPE <sup>3</sup>	Amélioration	Oui	Non	6.86 Rapport de 2015
<b>Préoccupations en matière de gouvernance ou de surveillance</b>	Absence d'un comité d'audit	Finances	Amélioration	Oui	Oui	6.87 Rapport de 2015
	Absence d'un plan d'audit interne	BC <sup>1</sup>	Amélioration	Oui	Oui	6.88 Rapport de 2015
	Besoin d'harmoniser la directive AD-6402 du Manuel d'administration – <i>Autorisation des paiements</i>	BC <sup>1</sup> /SNB <sup>7</sup>	Oui	Oui	Oui	4.78
	Besoin d'achever la directive en matière de cartes d'achat	BC <sup>1</sup>	Oui	Oui	Oui	4.85

## Pièce 4.1 – Faits saillants et thèmes récurrents (suite)

Thème	Constatation	Destinataire de la constatation	Préoccupation dans ce domaine soulignée dans le rapport de la VG de 2016	Préoccupation dans ce domaine soulignée dans le rapport de la VG de 2015	Préoccupation dans ce domaine soulignée dans le rapport de la VG de 2014	Numéro de paragraphe
<b>Préoccupations relatives à la comptabilisation et à la documentation des estimations</b>	Avantages sociaux des employés des foyers de soins – hypothèses comptables	BC <sup>1</sup>	Oui	Non	Non	4.74
	Hypothèses utilisées par les actuaires	BC <sup>1</sup>	Oui	Non	Non	4.80
	Radiation des créances et prêts	BC <sup>1</sup>	Oui	Oui	Oui	4.84
	Besoin de réviser la provision pour créances douteuses – prêts et créances	BC <sup>1</sup> / DS <sup>4</sup> / EPFT <sup>5</sup> / AAP <sup>6</sup> / Justice	Amélioration	Amélioration	Oui	4.75 Rapport de 2014
	Estimation et présentation des recettes de l'impôt sur le revenu des sociétés	Finances	Oui	Amélioration	Oui	4.75

**4.15** De façon générale, les réponses des ministères indiquent qu'ils étaient en accord avec nos recommandations et qu'ils ont l'intention de donner suite à nos préoccupations au cours de l'exercice qui vient.

**4.16** Bien que nous n'ayons pas relevé de cas importants de fraude, de vol ou d'erreur, comme nous le mentionnons à l'annexe II, l'existence des constatations présentées dans la pièce 4.1 augmente le risque de perte ou d'erreur dans les états financiers consolidés de la province. Il y aurait lieu de régler ces points avant le prochain cycle d'audit.

### Détails des constatations importantes

**4.17** Les détails de nos observations et recommandations ainsi que les réponses des ministères à nos constatations importantes sont présentés à l'annexe III. Les paragraphes suivants donnent un récapitulatif des commentaires concernant les thèmes clés des constatations découlant de notre audit.

### Commentaires supplémentaires

**4.18** Au cours de notre audit de 2016 des états financiers consolidés de la province, nous avons relevé quatre thèmes dans nos constatations, qui avaient déjà été signalés dans nos rapports annuels de 2015 ou 2014.

### Préoccupations d'ordre comptable

**4.19** De façon générale, les constatations en matière de comptabilité traitent principalement de l'application appropriée de normes comptables, d'erreurs comptables ou d'autres préoccupations.

**4.20** Le thème de préoccupations d'ordre comptable a été notamment le domaine où nous avons constaté la plus grande mise en œuvre des recommandations découlant de nos audits d'exercices antérieurs, dont : la comptabilisation des régimes de retraite à risques partagés, la comptabilisation des foyers de soins et la comptabilisation du passif au titre de Travail sécuritaire de la province.

**4.21** Les préoccupations d'ordre comptables des exercices antérieurs dans les domaines des collectes de fonds par les écoles et des sites contaminés continuent. De même, nous avons eu en 2016 de nouvelles constatations dans des domaines, dont la présentation au net des actifs et des passifs dans les comptes de la province, la présentation des chiffres du budget dans les états financiers audités et l'utilisation de comptes à but spécial. Nous espérons que ces nouvelles constatations de l'audit de 2016 seront réglées en 2017.

#### ***Gestion des créances***

**4.22** Nous avons souligné une constatation au sujet de la gestion des créances en 2016. Nous avons constaté aussi des améliorations dans ce domaine par rapport à l'exercice précédent.

**4.23** Toutefois, nous continuons à observer des tendances défavorables et des retards dans les soldes des impôts fonciers à recevoir non recouverts. Nous demeurons préoccupés, car ce domaine a trait à des soldes importants.

**4.24** Nous sommes heureux des progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations découlant des audits des exercices antérieurs et nous aimerions voir les constatations qui restent se régler pour l'audit de 2017.

**4.25** Dans l'ensemble, nous continuerons à examiner la gestion des créances dans le cadre de nos processus d'audit, car elle représente un domaine important de bonne gestion financière pour la province. Une augmentation ou un retard de cette ampleur dans le recouvrement des soldes des créances représente des frais d'emprunt et des dépenses plus élevés pour la province.

***Préoccupations en matière de gouvernance ou de surveillance***

**4.26** Au cours de l'audit des états financiers de 2016 de la province, nous avons souligné deux constatations à l'égard de faiblesses en matière de gouvernance ou de surveillance, qui avaient été signalées précédemment dans nos rapports annuels de 2015 ou de 2014.

**4.27** Ces constatations répétées sont très préoccupantes étant donné qu'elles touchent des domaines d'importantes dépenses provinciales. Nous aborderons de nouveau ces domaines d'audit l'an prochain. Nous espérons que ces constatations seront réglées avant notre audit de 2017.

**4.28** Cependant, il convient de noter en particulier la mise en place en 2016 d'un comité d'audit par la province. Il est très agréable de voir que cette importante recommandation de 2012 a été mise en œuvre. Ce comité sera un avantage particulier lors des discussions de questions d'audit importantes avec les hauts fonctionnaires du gouvernement.

***Préoccupations relatives à la comptabilisation et à la documentation des estimations***

**4.29** Ce thème d'audit comprenait quatre constatations en 2016, dont trois nouvelles cette année. Cela est quelque peu décevant après les améliorations apportées au cours de l'exercice précédent dans ce domaine d'audit où il y avait seulement une constatation.

**4.30** Un soutien adéquat pour les estimations et les hypothèses continue d'être un important domaine ciblé dans notre audit. Les estimations importantes de la direction et les hypothèses sous-jacentes doivent être bien étayées par une justification convenable et devraient inclure l'examen des estimations de l'exercice précédent pour aider à déterminer l'exactitude des estimations. Des éléments probants d'un examen approprié des domaines nécessitant un jugement important constituent un élément essentiel d'un système de contrôle interne efficace.

**4.31** Nous encourageons les ministères à continuer de s'améliorer dans ce domaine.

## Constatations relatives aux technologies de l'information

### Audit des systèmes et des technologies de l'information de la province

**4.32** Dans le but d'exprimer une opinion sur les états financiers de la province, nous documentons les contrôles et testons les opérations traitées par les principaux systèmes financiers informatisés. Certains de ces travaux sont effectués de manière cyclique. Nous documentons aussi les contrôles liés à l'infrastructure de technologies de l'information de la province dans son ensemble. La pièce 4.2 énumère les systèmes de TI que nous avons examinés l'an dernier.

#### Pièce 4.2 – Systèmes de TI examinés l'an dernier

Ministère	Travaux effectués sur les TI
Éducation et Développement de la petite enfance (EDPE)	Système de paie des enseignants
Finances	Système de l'impôt foncier (Ptax)
Services Nouveau-Brunswick (SNB) (anciennement l'Agence des services internes du Nouveau-Brunswick)	Système de la paie (SIRH)
	Système de saisie des données Oracle (IPM)
	Infrastructure des TI
	Système d'évaluation foncière (EvAN)
Bureau du contrôleur (BC)	Systèmes financiers Oracle (Oracle)
Développement social (DS)	Système des soins de longue durée – (Familles NB)
	Système des paiements d'aide sociale – (NB Cas)
Santé	Système de l'Assurance-maladie

### Thèmes clés

**4.33** Nous ne présentons pas publiquement tous les détails concernant nos travaux quant aux systèmes de TI en raison de la nature spécialisée de plusieurs de nos constatations et, comme indiqué précédemment dans ce chapitre, en raison du risque de perte de biens publics si des détails de telles constatations étaient rapportés. À la place, nous présentons dans la pièce 4.3 un résumé de nos constatations, classées par thème clé, pour chaque ministère responsable.

## Pièce 4.3 – Constatations relatives aux technologies de l’information – Thèmes clés

Thème	Constatation	Destinataire de la constatation
Remplacement de systèmes	Système de paie des enseignants	EDPE
	Système de paie SIRH	SNB (SIRH)
	Saisie des factures dans Oracle	SNB (IPM)
Améliorations des processus	Modernisation des évaluations foncières	SNB (EvAN)
Séparation des tâches	Système de l’impôt foncier	Finances (Ptax)
Sécurité des TI	Accès excessifs	Finances (Ptax), SNB (IPM), BC (Oracle)
	Désactivation de l’accès	SNB (infrastructure de TI), SNB (EvAN)
	Chiffrement des données	SNB et MTI (infrastructure de TI)
	Surveillance – Administrateurs	SNB (EvAN)
	Gestion des correctifs	BC (Oracle)
	Gestion de l’accès au réseau	SNB (infrastructure de TI)
Intégrité, exactitude et exhaustivité des données	Rapports d’anomalies	BC (Oracle)
	Qualité des données d’évaluation	SNB (EvAN)
Non-respect des politiques, des normes et des directives	Cycle de réinspection d’évaluation	SNB (EvAN)
	Examens annuels de dossier	DS (Familles NB)
	Certificat d’agrément des établissements résidentiels pour adultes	DS (Familles NB)
Manque de documentation	Soutien pour les rapprochements	Finances (Ptax)
	Documentation des approbations	Finances (Ptax)
	Documentation incohérente pour la paie	EDPE
	Cartes d’achat – biens reçus	EDPE
	Assurance-maladie – documentation des médecins	Santé
Surveillance	Rapports des tiers fournisseurs de services	Santé, BC (Oracle), SNB (infrastructure de TI)
Autres observations découlant de nos travaux sur les TI	Plan de continuité des activités et antisinistres	SNB (SIRH), BC (Oracle)
	Erreurs de système	Finances (Ptax)

**4.34** Nous n’avons connaissance d’aucune perte importante de biens publics ni d’erreur qui aurait résulté des constatations notées à la pièce 4.3. Toutefois, nous sommes préoccupés par le potentiel pour la perte de biens



ou d'erreurs futures. Étant donné les constatations reliées à la sécurité des TI telles qu'indiquées à la pièce 4.3, nous nous préoccupons aussi des atteintes potentielles à la confidentialité des renseignements et à la vie privée si les constatations ne sont pas corrigées.

**4.35** Ce qui est particulièrement intéressant cette année est le nombre de systèmes de TI qui ont besoin d'être remplacés ou modernisés. Ce nombre a augmenté par rapport à l'exercice précédent et nous sommes préoccupés par les retards dans le remplacement de ces anciens systèmes. Dans certains cas, les systèmes en question traitent les paiements aux fournisseurs et la masse salariale de la province, qui sont des éléments essentiels des activités de la province.

**4.36** Il y a lieu de souligner que ces travaux visaient surtout à établir l'incidence sur l'audit des états financiers. Les risques découlant de questions reliées aux activités ou à la protection de la confidentialité et de la vie privée sont indiqués lorsqu'ils sont observés, mais ils ne constituent pas le point central de nos travaux.

### ***Remplacement de systèmes***

**4.37** Comme mentionné précédemment, nous avons relevé cette année trois systèmes de TI qui ont besoin d'être remplacés ou modernisés. Comme l'an dernier, le système de paie des enseignants d'EDPE risque toujours de tomber en panne et le système de paie SIRH de SNB ne bénéficiera plus de soutien après 2017.

**4.38** Cette année, nous avons ajouté le système IPM de SNB à notre liste de remplacement de systèmes. Le système IPM est un système essentiel à la mission qui sert à saisir les factures de fournisseurs à payer et il ne dispose plus d'un plein soutien de la part du fournisseur. Bien que du soutien a été rarement requis par le passé, continuer d'utiliser un logiciel non soutenu accroît le risque que la province ne soit pas en mesure de traiter les factures des fournisseurs à l'avenir si des changements technologiques surviennent.

**4.39** Ces trois systèmes seront remplacés par un nouveau système de planification des ressources de l'entreprise dont la mise en œuvre relève de SNB. Nous sommes préoccupés par le manque de progrès dans ce projet de remplacement de systèmes. Nous avons reçu chaque année des renseignements relatifs à la planification sur le projet, mais nous n'avons toujours pas vu l'approbation

du financement par le Conseil de gestion pour commencer le projet. Les dernières informations que nous avons reçues indiquent que l'approbation du financement sera demandée dans le cadre du prochain processus d'établissement de budget.

**4.40** Comme nous l'avons souligné par le passé, le remplacement de ces systèmes périmés est indispensable. Par exemple, la sécurité d'accès du système de paie des enseignants est extrêmement faible, le soutien est fourni par un seul entrepreneur sans personnel de relève et le système fonctionne sur du matériel informatique vieux et obsolète. Le système a plus de 20 ans et risque de tomber en panne.

***Améliorations des processus – Évaluations foncières***

**4.41** Nous avons aussi constaté cette année que SNB est en train de moderniser son système d'évaluation foncière. Ce projet de modernisation devrait donner suite aux nombreuses recommandations en matière d'évaluations foncières que nous avons formulées par le passé et il devrait être achevé dans le cadre d'un processus pluriannuel. Si ce projet n'est pas achevé en temps opportun, les faiblesses relevées dans nos audits antérieurs persisteront jusqu'à ce que la modernisation soit terminée ou que des procédures alternatives soient mises en place.

***Séparation des tâches***

**4.42** Nous avons relevé cette année une constatation au sujet de la séparation des tâches. La constatation était liée à nos travaux sur le système d'impôt foncier où nous avons remarqué qu'un gestionnaire était affecté à des rôles dans le traitement d'opérations et aussi chargé de préparer les rapprochements de comptes en fin d'exercice. Une séparation des tâches appropriée réduit le risque de fraude ou d'erreur.

***Sécurité des TI – Accès excessifs***

**4.43** Nous avons noté trois constatations à l'égard de l'accès excessif aux systèmes.

- Pour le système d'impôt foncier à Finances, nous avons remarqué que l'accès aux fichiers sensibles n'était pas limité seulement aux personnes tenues d'avoir accès. Les fichiers étaient stockés dans un emplacement partagé sur le réseau, ce qui augmente le risque d'erreur ou de divulgation de renseignements potentiellement confidentiels.
- Pour le système IPM de SNB, nous avons noté des problèmes dans l'utilisation du compte

administrateur, comme des consultants externes hors site se servant du compte administrateur sans contrôles de surveillance ou des restrictions d'accès convenables. Cette situation augmente le risque de modifications au système non autorisées.

- Pour le système Oracle du BC, nous avons constaté que le BC avait réalisé des progrès dans la surveillance de l'accès de l'équipe de soutien et de développement des TI. Il faut cependant des procédures supplémentaires pour réduire le risque d'opérations et de modifications aux systèmes inappropriées et non autorisées.

***Sécurité des TI –  
Désactivation de  
l'accès***

**4.44** Nous avons noté des constatations dans deux de nos audits à l'égard de la désactivation de l'accès des utilisateurs aux systèmes. Les deux constatations ont trait à SNB. Dans un cas, nous avons remarqué que quatre utilisateurs continuaient d'avoir un rôle de propriétaire de système après que cet accès ait été jugé non approprié. Cet accès a depuis été éliminé. De même, pour l'audit de l'infrastructure informatique, notre recommandation de l'exercice précédent sur la désactivation de l'accès des utilisateurs en temps opportun n'avait pas été mise en œuvre.

**4.45** La désactivation en temps opportun des comptes des utilisateurs, accompagnés d'un examen annuel de l'affectation des accès des utilisateurs, réduisent le risque d'opérations non autorisées effectuées par des employés qui ont quitté leur emploi ou des employés actuels, de perte ou de corruption des données et la divulgation de renseignements confidentiels de l'entité.

***Sécurité des TI –  
Chiffrement des  
données***

**4.46** Nous avons noté des constatations relatives à la transmission sécurisée des données dans le cadre de notre audit de l'infrastructure des TI. Le fait d'avoir en place des directives appropriées en matière de chiffrement aide à protéger les renseignements et à réduire les risques de manquement à l'obligation de confidentialité dans le cas d'un accès non autorisé des données.

***Sécurité des TI –  
Surveillance des  
administrateurs***

**4.47** Dans le cadre de notre audit des évaluations foncières menées par SNB, nous avons relevé des faiblesses dans la surveillance des activités des administrateurs de base de données. Ces administrateurs ont un accès puissant aux systèmes. Des contrôles de surveillance appropriés sont nécessaires pour réduire le risque de modifications ou de mises à jour non autorisées d'importantes tables de bases

de données.

***Sécurité des TI –  
Gestion des correctifs***

**4.48** Dans notre audit du système Oracle au BC, nous avons remarqué des faiblesses dans la stratégie de gestion des correctifs pour faire en sorte que les logiciels et les bases de données utilisent les versions actuelles. L'absence d'une stratégie de correctifs appropriée augmente le risque que les vulnérabilités des logiciels puissent être exploitées par des tiers, ce qui pourrait entraîner une perte d'information et une incidence sur la stabilité des systèmes.

***Intégrité, exactitude et  
exhaustivité des  
données***

**4.49** Nous avons eu deux constatations à propos de l'intégrité, l'exactitude et l'exhaustivité des données. Une constatation était liée à l'exactitude des données d'évaluation inscrites dans le système d'évaluation foncière de SNB. Nous avons remarqué que le travail des évaluateurs n'est pas examiné. Ce manque d'examen s'applique autant au calcul des évaluations foncières qu'à la saisie des données dans le système d'évaluation. Nous avons été informés que le nouveau projet de modernisation réglerait ces deux faiblesses de contrôle. La vérification de l'exactitude des données d'évaluation est requise pour réduire le risque que des évaluations foncières soient inexactes, ce qui pourrait entraîner une surévaluation ou sous-évaluation des recettes provinciales.

**4.50** Une autre constatation provient du manque d'examen des rapports d'anomalies qui pourraient relever des erreurs dans les transferts de données entre les systèmes. La vérification de l'exactitude des transferts de données aide à réduire les risques d'erreurs dans les documents comptables.

***Non-respect des  
politiques, des normes  
ou des directives***

**4.51** Au cours de nos travaux, nous avons relevé trois cas où les ministères n'avaient pas respecté les politiques, les normes ou les directives ministérielles.

**4.52** Au cours de notre audit des évaluations foncières menées par SNB, nous avons constaté que l'entité n'avait pas inspecté visuellement des biens dans les délais recommandés dans ses directives ministérielles. Effectuer une réinspection dans les délais appropriés réduit le risque d'évaluations foncières inexactes qui pourraient entraîner une surévaluation ou sous-évaluation des recettes provinciales. Cette faiblesse de contrôle sera corrigée par le projet de modernisation de l'évaluation

foncière.

**4.53** Cette année, nous avons cerné à DS deux domaines de non-respect d'une politique ministérielle. Le non-respect des politiques ministérielles augmente le risque que DS effectue des paiements inadmissibles ou inexacts.

- Nous avons constaté dans trois des 13 dossiers que nous avons examinés que les examens annuels de dossier n'étaient pas à jour. Dans deux dossiers, nous avons cependant noté que l'examen de dossier avait été effectué ultérieurement.
- Parmi les huit dossiers que nous avons examinés, nous en avons trouvé un où un établissement résidentiel pour adultes ne possédait pas un certificat d'agrément valide pour le mois testé. Un certificat d'agrément est délivré à un établissement et renouvelé annuellement après son inspection.

#### ***Manque de documentation***

**4.54** Dans trois audits, nous avons noté un manque de documentation au cours de nos tests. Des pièces justificatives appropriées à l'appui des opérations fournissent des éléments probants voulant que les opérations soient valides et réduisent les risques de fraude et d'erreur.

**4.55** À EDPE, nous n'avons pas été en mesure d'examiner des documents de paie convenablement approuvés pour appuyer trois des 54 éléments testés. Nous n'avons pas trouvé d'éléments prouvant que des biens avaient été reçus dans trois des six opérations par carte d'achat que nous avons testées.

**4.56** Dans nos tests de 24 opérations d'Assurance-maladie, nous avons constaté deux cas où les documents n'étaient pas au dossier. Dans un cas, le formulaire d'inscription du médecin ne se trouvait pas dans le dossier et, dans l'autre cas, le formulaire d'inscription de l'Assurance-maladie du médecin et le formulaire de télétransmission signé n'étaient pas disponibles.

**4.57** À Finances (Ptax), nous avons constaté deux domaines où il manquait des documents. Nous avons trouvé plusieurs cas où les rapprochements de comptes ne concordaient pas avec les comptes correspondants du grand livre général. Bien que les écarts n'étaient pas importants, il faut une plus grande diligence et un examen

lors de la préparation des rapprochements de fin d'exercice. Nous avons également remarqué que Finances ne documente pas son examen des calculs manuels sous-jacents pour les faillites et leur radiation connexe.

***Surveillance –  
Rapports des tiers  
fournisseurs de  
services***

**4.58** Dans trois audits, nous avons cerné des cas où les ministères avaient externalisé la prestation de services, mais n'avaient pas obtenu l'assurance à propos du caractère adéquat des contrôles en place chez le fournisseur de services. Ce manque de surveillance des services fournis par un tiers augmente le risque que des procédés essentiels ou les contrôles impartis ne soient pas appliqués conformément aux attentes des ministères.

***Autres observations –  
Plans antisinistres et  
de continuité des  
activités***

**4.59** Dans deux audits, nous avons constaté des problèmes avec les plans antisinistres et de continuité des activités. Dans un cas, le plan n'était pas à jour et, dans l'autre cas, le plan n'avait pas été mis à l'essai depuis plus de trois ans. L'établissement et la mise à l'essai d'un plan antisinistres et de continuité des activités contribuent à assurer que les systèmes peuvent être restaurés en cas de sinistre.

***Autres observations –  
Erreurs de système***

**4.60** À Finances (Ptax), nous avons relevé que des erreurs de système surviennent lorsque le système traite certains types d'opérations. Bien que ces opérations n'aient pas lieu régulièrement et que la valeur pécuniaire cumulative est faible, de telles erreurs augmentent le risque d'anomalies à l'avenir.

## Annexe I - Objectifs de l'audit

- 4.61** Notre examen des questions traitées dans le présent chapitre de notre rapport a été réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, y compris les contrôles par sondages et autres procédures que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Les questions dont il est fait rapport ne devraient pas servir à tirer des conclusions quant à la conformité ou à la non-conformité des questions qui ne sont pas signalées.
- 4.62** Nous obtenons une assurance raisonnable sur les chiffres des états financiers, car il ne serait pas rentable d'obtenir une assurance absolue – nos auditeurs ne peuvent pas examiner chaque transaction.
- 4.63** En appliquant des procédures d'audit qui permettent de tester l'exactitude ou le caractère raisonnable des chiffres présentés dans les états financiers, nous atteignons le degré d'assurance que nous souhaitons. Nous utilisons des procédures d'audit comme retracer les documents justificatifs d'échantillons d'opérations, tester l'efficacité de certains contrôles internes, confirmer les soldes de fin d'exercice auprès de tiers et examiner le caractère raisonnable des estimations.
- 4.64** Étant donné que les objectifs de tels travaux d'audit sont limités, il est possible qu'ils ne permettent pas de repérer les questions qui pourraient être mises au jour au cours d'examens plus exhaustifs ou d'examens spéciaux. Cependant, ils révèlent souvent des faiblesses ou des domaines d'intérêt que nous pourrions choisir d'approfondir au cours de travaux d'audit futurs.

### **Responsabilités relatives au processus d'audit**

- 4.65** Le gouvernement est chargé de la préparation et du contenu des états financiers consolidés de la province. La déclaration de responsabilité au début du volume 1 des Comptes publics est signée par le ministre des Finances, au nom du gouvernement. Le contrôleur est chargé de la préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP). Dans la préparation des états financiers, le gouvernement doit faire des estimations importantes, car toute l'information n'est pas connue ou déterminable au moment d'achever les états. Voici des exemples de domaines pour lesquels la direction a fait des estimations dans les états financiers : provision pour pertes sur prêts et créances, éventualités, avantages sociaux futurs, passifs environnementaux, nouvelles cotisations des recettes fiscales

d'exercices antérieurs, taux d'amortissement des immobilisations corporelles et calendrier des travaux de réhabilitation de routes effectués en vertu de contrats de partenariat public privé (qui peuvent ne pas refléter le moment où les travaux ont été réellement achevés par les entrepreneurs et peuvent influencer sur le classement des versements à titre de charges payées d'avance, charges à payer ou immobilisations corporelles).

**4.66** Notre Bureau est chargé de l'audit des états financiers de la province. Un audit fournit l'assurance raisonnable, mais non absolue, que les états financiers de la province sont exempts d'anomalies significatives. Une anomalie significative désigne un élément ou un groupe d'éléments manquant ou erroné qui pourrait modifier les décisions des utilisateurs raisonnablement informés des états financiers. Le seuil de tolérance par rapport aux erreurs ou aux anomalies est une question de jugement.



## Annexe II - Perte par suite de fraude, de faute ou d'erreur

4.67 Le paragraphe 17(2) de la *Loi sur le vérificateur général* précise que nous pouvons informer l'Assemblée législative de la découverte de cas de fraude ou de toute autre activité illégale.

4.68 Au cours de nos travaux d'audit, nous avons découvert les pertes qui suivent. Notre travail ne vise pas à repérer tous les cas possibles de pertes; il ne serait donc pas approprié de conclure que toutes les pertes ont été repérées.

<b>Ministère des Ressources naturelles</b>	3 065 \$
Matériel manquant dans diverses régions	
<b>Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance</b>	2 150 \$
Espèces et matériel manquants	
<b>Ministère des Transports et de l'Infrastructure</b>	54 493 \$
Matériel manquant	
<b>Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail</b>	1 640 \$
Espèces manquantes	

4.69 Les incidents d'introduction par effraction, les incendies et le vandalisme ne sont pas compris dans les pertes signalées par notre Bureau.

4.70 La province fait rapport dans le volume 2 des Comptes publics du montant des pertes au chapitre des biens corporels publics (autres que des écarts d'inventaire négatifs).

4.71 En 2016, la province a signalé des pertes au chapitre des biens corporels publics de 259 700 \$ contre 21 400 \$ en 2015 (révisé de 21 100 \$).

### Annexe III - Constatations importantes

4.72	Présentation au net des actifs et des passifs	
<p>Du fait de pratiques comptables historiques, des emprunts à la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) de l'ordre de 68,9 millions de dollars liés à l'hébergement sans but lucratif ont été déduits des créances associées des organismes sans but lucratif. Les normes comptables du secteur public actuelles exigent que les actifs et les passifs bruts soient enregistrés dans les états financiers à moins qu'il existe un droit juridique de compensation ou que l'entité a l'intention de procéder à un règlement net. Ces opérations ne répondent pas à ces exigences. Par conséquent, le Bureau du contrôleur a modifié les états financiers de la province afin de corriger les sommes présentées au net.</p> <p>Nous craignons qu'il n'y ait d'autres cas de présentation au net touchant les actifs et les passifs ou les recettes et les charges dans les états financiers de la province. Cette présentation au net pourrait mener à une sous-évaluation des sommes consignées dans les états financiers.</p>		
<b>Recommandation</b>		<b>Commentaires de la direction</b>
<p><b>Nous recommandons que le Bureau du contrôleur examine les documents comptables afin de déceler d'autres cas de présentation au net touchant les actifs et les passifs ou les recettes et les charges. Cet examen doit être documenté et nous devons y avoir accès afin de l'examiner.</b></p>		<p>[Traduction] <i>Le personnel du Bureau du contrôleur avait décelé cette question au cours du processus des états financiers de fin d'exercice et en avait avisé le Bureau du vérificateur général. L'occurrence de présentation au net s'effectue depuis 1997. Notre personnel a quantifié l'incidence de cet élément et l'a corrigé dans les comptes de la province.</i></p> <p><i>Le Bureau du contrôleur ne croit pas que cet élément soit systématique au sein du GNB. Dans le cadre du processus de fin d'exercice pour le 31 mars 2017, le Bureau du contrôleur demandera à tout le personnel comptable des ministères d'examiner leurs divers programmes pour des occurrences de présentation au net et de présenter les résultats de cet examen au Bureau du contrôleur. Ce dialogue sera mis à la disposition du Bureau du vérificateur général au moment où l'audit du 31 mars 2017 sera effectué.</i></p>

4.73	Présentation des chiffres du budget	
<p>Dans le cadre de notre audit, nous avons remarqué que les chiffres du budget (Budget principal) figurant dans les états financiers n'étaient pas établis selon la même méthode comptable que les chiffres de l'exercice en cours. Les différences importantes dans la présentation entre ces montants devraient être examinées, résolues et présentées dans une réconciliation dans les notes afférentes aux états financiers. Un exemple que nous avons constaté au cours de l'audit de cet exercice était que les montants pour les foyers de soins consolidés n'étaient pas inclus dans le Budget principal.</p>		
Recommandation	Commentaires de la direction	
<p><b>Nous recommandons que le Bureau du contrôleur examine les chiffres du budget figurant dans les états financiers afin de déterminer si le budget est présenté selon la même méthode que les chiffres réels de l'exercice en cours. Tel que requis par les NCSP, les différences devraient être expliquées dans les notes afférentes aux états financiers.</b></p>	<p>[Traduction] <i>Le Bureau du contrôleur examinera cette question pour s'assurer que la présentation est conforme aux NCSP.</i></p>	

4.74	<b>Avantages sociaux des employés des foyers de soins</b>	
<p>Au cours de cet audit, des progrès importants ont été réalisés en ce qui a trait à la consolidation des foyers de soins. Nous avons toutefois observé que le Bureau du contrôleur a eu recours à de nombreuses hypothèses afin d'établir des estimations comptables pour les foyers de soins. Il est nécessaire de faire des hypothèses pour établir des estimations, mais nous croyons que certaines d'entre elles pourraient être plus précises. Voici nos observations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le passif au titre des congés de maladie est fondé sur des données relatives à l'utilisation d'employés d'un domaine semblable, puisque ces données n'étaient pas accessibles pour les employés des foyers de soins.</li> <li>• L'allocation de retraite présumée pour le Groupe de gestion ne correspondait pas à ce qui est inscrit dans la convention collective.</li> </ul> <p>Nous reconnaissons que la consolidation des foyers de soins constituait une tâche importante nécessitant de nombreuses estimations et, en définitive, nous considérons que ces estimations ne contiennent pas d'inexactitudes importantes. Nous croyons toutefois que l'exactitude de ces estimations pourrait être améliorée si les données détaillées étaient disponibles.</p>		
<b>Recommandation</b>	<b>Commentaires de la direction</b>	
<p><b>Nous recommandons que le Bureau du contrôleur travaille avec les foyers de soins afin d'obtenir les données sur l'utilisation des congés de maladie et la retraite en vue d'établir une estimation plus précise du passif au titre des congés de maladie et des allocations de retraite des employés des foyers de soins.</b></p>	<p>[Traduction] <i>Le Bureau du contrôleur a demandé des données aux foyers de soins afin de calculer des estimations plus précises pour tous les domaines concernant les passifs au titre des avantages sociaux. La majorité des foyers de soins nous ont avisés qu'ils étaient préoccupés par la présentation de cette information dans les livres du gouvernement, car ils sont des sociétés indépendantes et, à cette fin, ont décidé de ne soumettre aucune information. Le Bureau du contrôleur continuera à faire les meilleures estimations possibles avec l'information disponible.</i></p> <p><i>Comme c'était le premier exercice du processus extrêmement complexe de consolider les foyers de soins, le Bureau du contrôleur reconnaît qu'il pourrait faire mieux. L'amélioration surviendra au fur et à mesure que nous raffinerons notre méthodologie fondée sur l'information disponible.</i></p>	

4.75	<b>Estimation et communication des recettes d'impôt sur le revenu des sociétés</b>	
<p>Pendant notre audit, nous avons observé des lacunes en documentation dans le processus utilisé pour estimer les recettes d'impôt sur le revenu des sociétés. Ces estimations constituent un élément clé pour déterminer les recettes d'impôt sur le revenu des sociétés, qui représentent des recettes d'environ 226 millions de dollars pour la province.</p> <p>Le ministère des Finances ne dispose d'aucun processus documenté officiel pour examiner et approuver les estimations fournies par le gouvernement fédéral pour calculer les recettes d'impôt sur le revenu des sociétés. On nous a dit que ces estimations sont examinées, mais que cet examen n'est pas suffisamment documenté. Cela augmente le risque que les recettes provenant du gouvernement fédéral soient inexactes. Compte tenu de l'importance des recettes dont il est question, il est essentiel que le processus soit bien documenté et qu'un examen adéquat soit réalisé afin qu'on soit en mesure d'établir une estimation juste des recettes.</p> <p>Notre examen des notes afférentes aux états financiers nous a permis d'observer qu'aucune analyse de sensibilité n'est réalisée pour les recettes d'impôt sur le revenu des sociétés et que les résultats ne sont pas communiqués dans les états financiers. La sensibilité de ces estimations devrait être communiquée dans les notes afférentes aux états financiers, conformément au chapitre SP 2130. Ces renseignements doivent être communiqués, puisque d'importants rajustements de fin d'exercice ont été effectués par le passé, les estimations présentées sont incertaines et le rajustement des estimations présentées aura d'importantes répercussions financières.</p>		
<b>Recommandation</b>		<b>Commentaires de la direction</b>
<p><b>Nous recommandons que le ministère des Finances documente officiellement son examen et son approbation des estimations fournies par le gouvernement fédéral pour calculer les recettes d'impôt sur le revenu des sociétés. Cette documentation doit être conservée à des fins d'audit.</b></p> <p><b>Nous recommandons que le Bureau du contrôleur fasse état de la sensibilité des recettes d'impôt sur le revenu des sociétés conformément au chapitre SP 2130.</b></p>		<p>[Traduction] <i>Le ministère des Finances examine régulièrement tous les projets d'estimations fournis par le gouvernement fédéral pour calculer les recettes d'impôt sur le revenu des sociétés et il a l'occasion de donner son point de vue et de vérifier l'estimation officielle. La confirmation et les modifications sont communiquées au gouvernement fédéral par courriel ou verbalement. Le ministère des Finances a des documents en dossier pour étayer les estimations utilisées dans le calcul des recettes d'impôt sur le revenu des sociétés. Pour satisfaire à cette recommandation, le ministère des Finances fournira dorénavant les documents relatifs à l'approbation des estimations avec le gouvernement fédéral.</i></p> <p><i>Le Bureau du contrôleur examinera la présentation des recettes d'impôt sur le revenu par rapport à SP 2130.</i></p>

4.76	<b>Classification des régimes de retraite des employés des foyers de soins</b>	
<p>Pendant notre audit, nous avons observé que la province a classé le régime de retraite du personnel du secteur général et de service des foyers de soins comme un régime de retraite conjoint à prestations déterminées. Le régime présente certaines caractéristiques d'un régime conjoint à prestations déterminées, mais il semble tout de même être soutenu par la province, ce qui est particulièrement mis en lumière par l'accord d'assistance financière conclu en 2008 avec la province afin de régler les problèmes de manque de financement de ce régime.</p> <p>Nous sommes préoccupés par le fait que les risques importants associés à ce régime de retraite ne soient pas partagés de façon équitable entre la province et les membres du régime, et par le fait que le régime soit classé à titre de régime conjoint à prestations déterminées, ce qui pourrait ne pas convenir dans ce cas-ci.</p>		
<b>Recommandation</b>		<b>Commentaires de la direction</b>
<p><b>Nous recommandons que le Bureau du contrôleur réalise une analyse détaillée afin de justifier la classification du régime du personnel du secteur général et de service des foyers de soins du Nouveau-Brunswick à titre de régime conjoint à prestations déterminées. Dans cette analyse, les critères du Manuel du secteur public doivent être étayés par des données probantes.</b></p>		<p>[Traduction] <i>Le BC ne partage pas la préoccupation exprimée par le Bureau du vérificateur général et préparera l'analyse détaillée demandée.</i></p>

4.77	<b>Utilisation incorrecte des comptes à but spécial</b>	
<p>Au cours de notre audit, nous avons observé que le ministère du Développement social (DS) semble inscrire les fonds provenant de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) dans les comptes à but spécial afin d'amortir ses charges sur plusieurs exercices. Même si cette somme est inscrite comme des fonds provenant de la SCHL dans la note afférente aux états financiers portant sur les comptes à but spécial, il ne s'agit pas littéralement de fonds non dépensés provenant de la SCHL. Ce compte d'« excédents » est tout simplement un mécanisme interne permettant à DS d'accumuler des fonds pour amortir ses contributions provinciales, étant donné que le financement de la SCHL diminue d'année en année. Ce mécanisme permet à DS de reporter certains éléments de son budget ordinaire liés aux programmes d'hébergement social en augmentant la somme inscrite dans les comptes à but spécial. La décision par rapport à ce qui doit être alloué au compte spécial est déterminée chaque année, selon une formule spécifique plutôt que ce qu'il reste réellement à être dépensé. Cette pratique a été mise en place depuis le début de l'accord.</p>		
<b>Recommandation</b>		<b>Commentaires de la direction</b>
<p><b>Nous recommandons que le Bureau du contrôleur fasse enquête afin de déterminer si le ministère du Développement social utilise correctement les comptes à but spécial et, dans le cas contraire, il devra réviser les documents comptables afin d'inscrire les sommes de la SCHL comme il se doit.</b></p>		<p>[Traduction] <i>Le Bureau du contrôleur collaborera avec le personnel du ministère du Développement social pour s'assurer que les recettes et les dépenses liées au programme en question sont correctement présentées.</i></p>

4.78	<b>Nécessité d'harmoniser la politique AD-6402 du Manuel d'administration – Autorisation des paiements</b>	
<p>Comme il a été mentionné au dernier exercice, la politique AD6402 sur l'approbation des paiements et les processus d'approbation des paiements utilisés dans l'environnement de services partagés de Services Nouveau-Brunswick ainsi que par le système de paiement d'autres ministères ne sont pas harmonisés comme il se doit. En ne suivant pas la politique de paiement gouvernementale approuvée, on augmente le risque que les paiements ne soient pas approuvés comme il se doit, ce qui pourrait mener à des paiements invalides.</p>		
<b>Recommandation</b>		<b>Commentaires de la direction</b>
<p><b>Nous recommandons à nouveau que le Bureau du contrôleur et Services Nouveau-Brunswick travaillent de pair pour mettre à jour la politique AD-6402 du Manuel d'administration et pour harmoniser la politique et les processus afin qu'ils respectent les exigences actuelles en matière d'approbation des paiements pour le traitement des transactions du gouvernement.</b></p>		<p>[Traduction] <i>Bien qu'il y ait des incohérences entre la directive administrative actuelle et le processus d'approbation des paiements, vu l'étendue des changements qui sont survenus récemment avec la création du nouvel organisme Services Nouveau-Brunswick (SNB), le Bureau du contrôleur et SNB ont concentré leurs efforts sur l'évaluation du caractère adéquat des processus et des contrôles existants pour protéger les actifs de la province.</i></p>

4.79	<b>Fonds recueillis par les écoles – Communication avec les districts</b>	
<p>Pendant notre audit des fonds recueillis par les écoles, nous avons observé que le district francophone Nord-Est n'était pas en mesure de fournir de renseignements sur les fonds recueillis par les écoles du district. Nous n'avons pu obtenir de renseignements sur les recettes recueillies, les charges rencontrées et les soldes bancaires d'ouverture et de fermeture pour les écoles du district. C'est la deuxième année que ces renseignements ne sont pas disponibles. Il a donc fallu inscrire une estimation des sommes non justifiées dans les états financiers de la province. Nous considérons que les estimations étaient satisfaisantes, mais le manque de données sur les fonds amassés dans les écoles augmente le risque de fraude par détournement de fonds et d'erreur dans les états financiers.</p>		
<b>Recommandation</b>	<b>Commentaires de la direction</b>	
<p><b>Nous recommandons que le ministère de l'Éducation et le Bureau du contrôleur discutent de cette question et élaborent une stratégie, en collaboration avec les représentants du district francophone Nord-Est, afin d'obtenir les données sur les fonds amassés par les écoles du district.</b></p>	<p>[Traduction] <i>Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance ainsi que le district scolaire francophone Nord-Est sont d'accord avec cette recommandation et ils collaborent actuellement à établir un processus pour faire en sorte que des documents soient disponibles pour étayer les opérations de recettes et de charges ainsi que les soldes d'ouverture et de clôture des comptes bancaires. Par ailleurs, le district envisage de mettre en place un système informatisé au niveau des écoles (« School Cash Net » ou un autre) afin de faciliter la comptabilité et les procédés de manipulation des espèces pour les fonds amassés par les écoles.</i></p>	



4.80	Hypothèses utilisées par les actuaires	
<p>Dans le cadre de notre audit des régimes de retraite, nous avons observé des problèmes dans les hypothèses utilisées par les actuaires pour calculer les estimations des états financiers.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les hypothèses utilisées pour les régimes de retraite des foyers de soins et les régimes à risques partagés des hôpitaux n'ont pas été révisées ni approuvées par le Comité d'évaluation actuarielle (CEA).</li> <li>• Les hypothèses touchant certains taux d'actualisation et les taux d'inflation tendaient plutôt vers le haut de la plage acceptable.</li> <li>• Les hypothèses approuvées d'avance par le CEA n'ont pas été réévaluées à la fin de l'exercice pour déterminer si elles étaient toujours raisonnables.</li> <li>• Au moment où les hypothèses ont été élaborées, on n'a pas tenu compte de tous les renseignements. Par exemple, l'hypothèse touchant les augmentations de salaire n'a pas tenu compte des sommes destinées à l'équité salariale.</li> </ul> <p>Les hypothèses ont des répercussions importantes sur les calculs des actuaires. Le moindre changement dans les hypothèses entraîne une fluctuation importante de l'estimation. Chaque année, nous observons que les estimations actuarielles font l'objet d'importantes révisions parce que la réalité diffère des hypothèses utilisées par les actuaires. Compte tenu de cette volatilité, les cadres devraient assurer la surveillance qui s'impose et faire tout leur possible pour veiller à ce que les hypothèses soient justes afin de diminuer le risque d'obtenir de fausses estimations.</p>		
<b>Recommandation</b>	<b>Commentaires de la direction</b>	
<p><b>Nous recommandons que le Bureau du contrôleur examine les hypothèses approuvées par le CEA afin de veiller à ce qu'elles soient justes et complètes. Les hypothèses doivent être fondées sur des données pertinentes et à jour, et il faut les réviser lorsque des changements surviennent, notamment des modifications importantes de la masse salariale et des changements économiques. Si le CEA établit les hypothèses au début de l'exercice financier, le Bureau du contrôleur doit les réviser à la fin de l'exercice afin de veiller à ce qu'elles soient toujours appropriées et cohérentes.</b></p>	<p>[Traduction] <i>Les hypothèses approuvées par le CEA étaient exactes, complètes et fondées sur des données actuelles pertinentes en date de la réunion du CEA le 23 mars 2016. Les changements de situation survenus après la fin de l'exercice ont engendré les éléments relevés aux points 1 et 4 ci-dessus. Les hypothèses approuvées par le CEA s'inscrivaient dans une plage acceptable. Dorénavant, le BC examinera les circonstances plus près de la date de publication des états financiers pour déterminer si les hypothèses approuvées restent appropriées.</i></p>	

4.81	Estimations pour l'assainissement des sites contaminés	
<p>Le ministère du Développement de l'énergie et des ressources (MDER) et le ministère des Transports et de l'Infrastructure (MTI) ont estimé à 33,7 millions de dollars l'assainissement à venir de certains sites miniers de la province. Pendant notre audit, nous avons observé ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le MDER a maintenu que trois rapports de spécialistes indépendants demeurent un cadre approprié pour les estimations des coûts d'assainissement, malgré qu'un rapport remonte à 2011 et un autre à 2012; cependant, nous n'avons pu réviser d'analyse officielle documentée qui supporte ce raisonnement.</li> <li>• Un des deux rapports plus vieux de spécialistes était préparé sur une base provisoire plutôt que finale (MDER).</li> <li>• Des estimations ont été établies à partir de renseignements non officiels fournis par des sources externes (MTI).</li> <li>• Des estimations enregistrées dans le bas des plages possibles fournies par les spécialistes indépendants sans que les sites soient visités afin de supporter l'estimation (MTI).</li> </ul> <p>Nous croyons que les divergences potentielles dans ces estimations ne constituent pas une inexactitude importante, mais il faudrait réaliser une analyse à jour de l'assainissement de ces sites avant l'audit des états financiers de l'exercice à venir.</p> <p>Nous avons aussi observé qu'il n'existe pas de politique commune dans les ministères en ce qui a trait à la date de la dernière observation et de la dernière évaluation de la contamination du site. Puisque cette pratique n'est pas harmonisée, il est possible que le passif comptable déterminé soit incohérent ou désuet.</p>		
<b>Recommandation</b>	<b>Commentaires de la direction</b>	
<p><b>Nous recommandons que le Bureau du contrôleur enjoigne au ministère du Développement de l'énergie et des ressources (MDER) et au ministère des Transports et de l'Infrastructure (MTI) d'obtenir le plus tôt possible une analyse documentée à jour de l'assainissement de ces mines. Les rapports provisoires utilisés pour déterminer le passif à des fins comptables doivent être obtenus en version finale. Nous recommandons que des visites des sites soient effectuées pour étayer les estimations lorsque les tierces parties ont offert de nombreuses possibilités.</b></p> <p><b>Nous recommandons que le MDER et le MTI effectuent des visites des sites afin de supporter les estimations lorsque des plages possibles ont été fournies par des tiers.</b></p> <p><b>Nous recommandons aussi qu'une politique commune soit élaborée par le Bureau du contrôleur en collaboration avec les ministères afin de fixer la date à laquelle la dernière visite des sites doit avoir été effectuée à des fins comptables. Des directives doivent être données aux ministères afin d'éviter que l'évaluation des sites contaminés ne soit retardée ou incohérente.</b></p>	<p>[Traduction] <i>La norme comptable canadienne pour le secteur public 3260 autorise l'utilisation de moyens alternatifs pour déterminer le coût de l'assainissement lorsque le coût de la collecte et du traitement des données requises est élevé. Les spécialistes en la matière au sein du ministère évaluent de manière continue la validité des plus récents rapports d'évaluation environnementale et les estimations sont rajustées pour l'inflation. Le Bureau du contrôleur, en collaboration avec les professionnels provenant de ministères, étudiera le besoin d'une évaluation supplémentaire en fonction des circonstances précises entourant chaque site.</i></p>	

4.82	<b>Approbation des écritures de journal</b>	
<p>Dans le cadre de notre audit, nous avons évalué un échantillon de trente écritures de journal et avons découvert que deux d'entre elles n'avaient pas été approuvées comme il se doit. Nous avons des preuves que le Bureau du contrôleur a communiqué le processus d'approbation des écritures de journal aux ministères. Compte tenu des faiblesses inhérentes au contrôle des écritures de journal, il existe des risques importants de fraude ou d'erreur dans les documents financiers. Pour réduire ces risques, le Bureau du contrôleur doit rappeler aux ministères l'importance de l'approbation des écritures de journal.</p> <p>Bien que nous ayons constaté une amélioration dans ce domaine, le manque d'approbation des écritures de journal a été une question lors de nos travaux antérieurs. Ainsi, la section de l'audit interne devrait revoir le processus d'approbation des écritures de journal en vue de déterminer s'il est appliqué de manière uniforme et recommander des façons d'améliorer le processus.</p>		
<b>Recommandation</b>		<b>Commentaires de la direction</b>
<p><b>Nous recommandons que le Bureau du contrôleur rappelle régulièrement aux ministères l'importance de l'approbation des écritures de journal afin de diminuer le risque de fraude ou d'erreur dans les documents financiers.</b></p> <p><b>Nous recommandons que la section de l'audit interne du Bureau du contrôleur revoie le processus d'approbation des écritures de journal afin de déterminer s'il fonctionne bien et de suggérer des façons d'en améliorer la cohérence.</b></p>		<p>[Traduction] <i>Le BC continuera de communiquer régulièrement avec les ministères au sujet de l'importance de l'approbation des écritures de journal.</i></p>

4.83	<b>Passifs au titre des sites contaminés – Terres cédées à bail</b>	
<p>Comme nous l'avons constaté lors de l'audit de l'exercice précédent, le ministère des Ressources naturelles (MRN) et le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches (MAAP) cèdent tous deux à bail des terres de la Couronne. Nous avons observé que le MRN exige que les preneurs à bail souscrivent une assurance relativement à la contamination des sites à l'entrée en vigueur du bail. Toutefois, nous avons également observé que le MRN ne vérifie pas si la couverture des preneurs à bail est conforme après la première année du bail. Le MAAP, de son côté, ne demande aux preneurs à bail aucune preuve d'assurance relativement à la contamination des sites. Si aucune assurance n'est en place, il y a un risque que la province soit tenu responsable de la contamination des sites découlant de l'utilisation qu'en font les preneurs à bail. Au cours de l'audit, nous avons constaté que les ministères ont fait des progrès depuis la recommandation de l'année précédente, mais les ministères doivent faire plus de travail pour résoudre le problème.</p>		
<b>Recommandation</b>	<b>Commentaires de la direction</b>	
<p><b>Nous recommandons que les ministères obtiennent une preuve d'assurance relativement aux sites contaminés à l'entrée en vigueur de tous les baux ainsi que chaque année subséquente. Cet examen doit être documenté à des fins d'audit.</b></p>	<p>[Traduction] <i>Les ministères ont commencé à travailler au règlement de cette question et poursuivront ce processus.</i></p>	

4.84	<b>Radiation des comptes débiteurs et des prêts en cours</b>	
<p>Nous avons observé pendant notre audit que les comptes débiteurs et les prêts en cours ne sont pas radiés en temps opportun. Par exemple, nous avons constaté des comptes débiteurs qui remontent au-delà des limites précisées dans la <i>Loi sur la prescription</i> pour lesquelles la province ne serait pas en mesure de recueillir. Selon la <i>Loi sur l'administration financière</i> et la politique AD-6307 du Manuel d'administration – Radiation de dettes, la radiation des comptes débiteurs et des prêts en cours doit être approuvée par le Conseil de gestion ou le Cabinet. Si on ne radie pas ces soldes, les soldes des comptes débiteurs bruts et de la provision pour créances douteuses seront surévalués dans les notes afférentes aux états financiers consolidés de la province.</p>		
<b>Recommandation</b>	<b>Commentaires de la direction</b>	
<p><b>Nous recommandons à nouveau que le Bureau du contrôleur modifie la <i>Loi sur l'administration financière</i> et la politique AD-6307 du Manuel d'administration – Radiation de dettes afin que les soldes des prêts en cours et des comptes débiteurs soient radiés en temps opportun.</b></p>	<p>[Traduction] <i>La mise en œuvre de cette recommandation n'aura aucune incidence sur la dette nette ou le déficit de la province. À la suite de cette même constatation faite l'année précédente, la présentation des créances et de la provision pour créances douteuses avait été améliorée pour accroître la divulgation concernant ces soldes de comptes.</i></p> <p><i>La suppression d'actifs des comptes de la province relève du Conseil de gestion, comme le prescrit l'article 29 de la Loi sur l'administration financière. La politique AD 6307, mentionnée dans la constatation du [Bureau du] vérificateur général, est une politique du Conseil de gestion, prescrite par le paragraphe 5(1) (c) de la même Loi. Bien qu'il est possible pour le Bureau du contrôleur de recommander des modifications aux politiques, le pouvoir de modifier une politique relève uniquement du Conseil de gestion.</i></p>	

4.85	<b>Politique relative aux cartes d'achat incomplète</b>	
<p>Nous avons observé que la province ne dispose d'aucune politique en ce qui a trait à l'utilisation de cartes d'achat. Une ébauche de politiques a été achevée cette année, mais elle n'a pas été approuvée. Puisque le gouvernement dépense environ 32,2 millions de dollars au moyen de cartes d'achat, il est important de terminer cette politique afin de diminuer le risque de fraude ou d'utilisation indue.</p>		
<b>Recommandation</b>	<b>Commentaires de la direction</b>	
<p><b>Nous recommandons de nouveau que le Bureau du contrôleur termine la politique relative aux cartes d'achat au cours de l'exercice 2017.</b></p>	<p><i>[Traduction] Après avoir consulté les parties prenantes, le BC a préparé une ébauche de politique en matière de cartes d'achat et il a l'intention de la présenter pour approbation.</i></p>	

4.86	<b>Recouvrement des soldes de créances</b>			
<p>Le pourcentage des comptes d'impôt foncier ayant un arriéré d'un an ou plus (excluant les biens fédéraux) est demeuré élevé depuis un certain nombre d'années.</p>				
<b>Au 31 mars (en millions de dollars)</b>				
	<b>2016</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Solde total à recevoir	1 089 \$	1 087 \$	1 028 \$	1 004 \$
Total des arriérés d'au moins 1 an	107 \$	108 \$	99 \$	94 \$
Pourcentage des arriérés d'au moins 1 an	9,8 %	9,9 %	9,6 %	9,4 %
<b>Liste au 31 mars</b>				
	<b>2016</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Nombre total de comptes de biens	387 030	391 944	382 206	383 672
Total de ceux ayant des arriérés d'au moins 1 an	54 509	53 213	51 071	56 471
Pourcentage de ceux ayant des arriérés d'au moins 1 an	14,1 %	13,6 %	13,4 %	14,7 %
<p>Des soldes non perçus croissants de cette ampleur représentent des frais d'emprunts et des dépenses plus élevés pour la province.</p>				
<p>Avant septembre 2016, le recouvrement des anciennes créances relevait de Services Nouveau-Brunswick (SNB). Nous avons été informés que le ministère des Finances exerçait une surveillance mensuelle sur le processus de recouvrement et que les efforts de recouvrement de SNB ne répondaient pas aux attentes du Ministère. Le processus de recouvrement n'incluait pas les compensations de l'Agence du revenu du Canada (ARC) et les retards dans les activités de recouvrement de Services Nouveau-Brunswick ont pu imposer certaines limites sur la capacité du Ministère à procéder à des ventes pour non-paiement d'impôt foncier. Ces limites ont nui à la capacité du Ministère de recouvrer les soldes impayés.</p>				
<p>En septembre 2016, la responsabilité du recouvrement des créances a été réaffectée au Conseil du Trésor. Vu ce changement de responsabilité, il faudra des discussions entre le Ministère et le Conseil du Trésor pour aligner les futurs efforts de recouvrement avec les attentes du Ministère pour les comptes d'impôt foncier à recevoir.</p>				
<b>Recommandation</b>	<b>Commentaires de la direction</b>			
<p><b>Nous recommandons que le ministère des Finances élabore une entente avec le Conseil du Trésor pour le recouvrement des comptes d'impôt foncier à recevoir. Cette entente devrait préciser les attentes du Ministère en matière de recouvrement et les mesures à prendre si elles ne sont pas satisfaites. Le Ministère devrait continuer à exercer une surveillance mensuelle sur ces efforts de recouvrement.</b></p>	<p>[Traduction] <i>Le ministère des Finances continuera de surveiller ses soldes de créances sur une base mensuelle et travaillera avec le Conseil du Trésor de façon continue afin d'améliorer l'efficacité du processus de recouvrement.</i></p>			

# Chapitre 5

## Points découlant de nos audits des organismes de la Couronne et des demandes de remboursement auprès du gouvernement fédéral

### **Contenu**

<a href="#">Introduction.....</a>	111
<a href="#">Faits saillants et thèmes récurrents.....</a>	113
<a href="#">Conclusion.....</a>	123
<a href="#">Annexe I – Objectifs de l’audit.....</a>	124



# Points découlant de nos audits des organismes de la Couronne et des demandes de remboursement auprès du gouvernement fédéral

## Introduction

**5.1** Dans le présent chapitre, nous abordons nos constatations et recommandations importantes ayant trait à nos audits des états financiers des organismes de la Couronne et des demandes de remboursement auprès du gouvernement fédéral.

**5.2** Nous effectuons un audit des états financiers annuels des sociétés de la Couronne, des conseils, des commissions et des autres organismes suivants :

- Centre communautaire Sainte-Anne (CCSA)
- Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB)
- Commission de l'assurance agricole du Nouveau-Brunswick (CAANB)
- Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick (CSAJNB)
- Conseil du premier ministre sur la condition des personnes handicapées (CPMCPH)
- Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick (CFMNB)
- Curateur public – fiducies administrées (CP)
- New Brunswick Community College (NBCC)
- Opportunités Nouveau-Brunswick (ONB)
- Services Nouveau-Brunswick (SNB)
- Société de développement régional (SDR)
- Société de Kings Landing (SKL)
- Société de voirie du Nouveau-Brunswick (SVNB)

- Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick (SLJNB)

**5.3** Nous effectuons aussi un audit de la demande de remboursement auprès du gouvernement fédéral suivante :

- Entente sur le Programme d'aide juridique et les avocats commis d'office

**5.4** Pour nous former une opinion sur les états financiers des organismes de la Couronne et les demandes de remboursement auprès du gouvernement fédéral, nous effectuons des travaux d'audit sur les principaux programmes et activités des organismes de la Couronne ou des ministères. En outre, nous auditons les principaux soldes de compte et opérations, et nous examinons les contrôles internes des systèmes informatisés importants.

**5.5** La plupart des audits soulèvent des questions qui doivent être discutées avec la direction. À moins que l'opinion d'audit ne soit assortie d'une réserve, ces questions, bien qu'importantes, ne comportent pas une valeur monétaire ou qualitative assez élevée pour influencer notre opinion sur les états financiers. Notre pratique est de faire rapport de ces questions aux cadres supérieurs des organismes ou ministères visés et de leur demander d'y répondre. Si certaines de ces questions ne sont pas incluses dans le présent rapport, c'est que nous considérons qu'elles ne sont pas suffisamment importantes pour être portées à l'attention de l'Assemblée législative, ou parce qu'attirer l'attention du public sur des déficiences de contrôle interne avant qu'elles soient corrigées pourrait entraîner la perte de biens publics. Pour mieux comprendre le contexte de nos objectifs d'audit, veuillez consulter l'annexe I.

**5.6** Nous faisons rapport sur des constatations d'audit importantes provenant de nos travaux d'audits effectués au cours de la dernière année. Nos constatations signalées dans le présent chapitre dépendent du moment où nous achevons nos travaux d'audit par rapport au moment de l'impression de notre rapport annuel. La pièce 5.1 présente les travaux d'audit des états financiers des organismes de la Couronne effectués durant la dernière année où des constatations ont été relevées.

Pièce 5.1 – Organismes de la Couronne avec des travaux d’audit durant la dernière année où des constatations ont été relevées

Organismes de la Couronne avec des travaux d’audit durant la dernière année où des constatations ont été relevées	Abréviation	Fin d’exercice des états financiers complétés
Agence des services internes du Nouveau-Brunswick (liquidée)	ASINB	30 septembre 2015
Centre communautaire Sainte-Anne	CCSA	31 mars 2015
Collège communautaire du Nouveau-Brunswick	CCNB	31 mars 2016
Commission de l’assurance agricole du Nouveau-Brunswick	CAANB	31 mars 2015
Commission des services d’aide juridique du Nouveau-Brunswick	CSAJNB	31 mars 2016
Curateur public – fiducies administrées	CP	31 mars 2015
New Brunswick Community College	NBCC	31 mars 2016
Services Nouveau-Brunswick	SNB	31 mars 2016
Société de développement régional	SDR	31 mars 2015
Société de Kings Landing	SKL	31 mars 2015
Société de voirie du Nouveau-Brunswick	SVNB	31 mars 2015
Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick	SLJNB	31 mars 2014

**5.7** Nos audits des états financiers des organismes de la Couronne ont donné lieu à plusieurs constatations. Nous examinons les constatations dégagées afin de déterminer lesquelles découlant de nos travaux sont importantes. Pour déterminer les constatations qui sont importantes, nous évaluons :

- l’ampleur de la somme impliquée;
- le risque que la constatation puisse être la cause d’une perte ou d’une erreur importante à l’avenir;
- le nombre de fois où la constatation s’est avérée;
- si la constatation se répète dans plusieurs entités;
- si la constatation a été signalée lors d’un exercice antérieur;
- si nous estimons que la constatation est importante dans son ensemble.

### Faits saillants et thèmes récurrents

**5.8** Les faits saillants et les thèmes récurrents de nos constatations importantes sont présentés à la pièce 5.2.

Pièce 5.2 – Faits saillants et thèmes récurrents

	Organisme de la Couronne / Demande de remboursement auprès du gouvernement fédéral	Préoccupation à ce sujet traitée dans le rapport de la VG de 2016	Préoccupation à ce sujet déjà traitée dans le rapport de la VG de 2015	Préoccupation à ce sujet déjà traitée dans le rapport de la VG de 2014
<b>Préoccupations d'ordre comptable</b>	CAANB	Oui	Oui	Oui
	CCNB	Oui	Oui	Oui
	CCSA	Oui		
	CP	Oui	Oui	
	CPMCPH	*	Oui	
	CSAJNB	Oui	Oui	Oui
	NBCC	Amélioration	Oui	Oui
	SDR	Oui	Oui	Oui
	SKL	Oui	Oui	Oui
	SLJNB	Oui	Oui	
	SNB	Oui		
	SVNB	Amélioration	Amélioration	Oui
	Taxe sur l'essence	s.o.	Oui	
<b>Manque de séparation des fonctions</b>	CAANB	Oui	Amélioration	Oui
	CCNB	Amélioration	Oui	Oui
	CCSA	Oui	Oui	
	CP	Oui	Oui	
	CPMCPH	*	Oui	
	CSAJNB	Amélioration	Oui	Oui
	NBCC	Amélioration	Oui	Oui
	SDR	Amélioration	Amélioration	Oui
	SKL	Oui	Oui	Oui
	SNB	Oui		

Les organismes de la Couronne ombrés indiquent qu'une préoccupation dans ce domaine a également été relevée dans les rapports de la VG de 2015 ou de 2014.

\* L'audit n'avait pas été complété au moment de la préparation de la pièce.

Suite sur la page suivante

## Pièce 5.2 – Faits saillants et thèmes récurrents (suite)

	Organisme de la Couronne / Demande de remboursement auprès du gouvernement fédéral	Préoccupation à ce sujet traitée dans le rapport de la VG de 2016	Préoccupation à ce sujet déjà traitée dans le rapport de la VG de 2015	Préoccupation à ce sujet déjà traitée dans le rapport de la VG de 2014
<i>Préoccupations relatives à la surveillance et à la gouvernance</i>	CAANB	Oui	Oui	Oui
	CCNB	Amélioration	Oui	Oui
	CP	Oui	Oui	
	CPMCPH	*	Oui	
	CSAJNB	Amélioration	Amélioration	Oui
	SDR	Oui	Amélioration	Oui
	SLJNB	Oui	Oui	
	SNB	Oui		
	SVNB	Oui	Oui	
<i>Préoccupations relatives à la gestion financière et à la trésorerie</i>	CAANB	Oui		
	CCNB	Oui		
	CCSA	Oui		
	CSAJNB	Oui		
	SDR	Oui		
	SKL	Oui		
	SNB	Oui		
	SVNB	Oui		
<i>Préoccupations relatives à la comptabilité et à la documentation des estimations</i>	CAANB	Amélioration	Oui	Oui
	CCNB	Amélioration	Oui	Oui
	CCSA	Oui		
	NBCC	Amélioration	Amélioration	Oui
	SDR	Oui	Oui	
	SNB	Oui		
	SVNB	Oui	Oui	Oui
<i>Gestion des ententes ou arrangements avec des tiers</i>	CAANB	Oui	Oui	
	CCNB	Oui	Oui	Oui
	NBCC	Oui	Oui	Oui
	SLJNB	Amélioration	Oui	
	SNB	Oui		

Les organismes de la Couronne ombrés indiquent qu'une préoccupation dans ce domaine a également été relevée dans les rapports de la VG de 2015 ou de 2014.

\* L'audit n'avait pas été complété au moment de la préparation de la pièce.

- 5.9** Les données de la pièce 5.2 ne comprennent pas les organismes de la Couronne et les demandes de remboursement auprès du gouvernement fédéral que nous avons audités au cours des trois dernières années, où l'organisme est maintenant liquidé (Investir Nouveau-Brunswick et l'Agence des services internes du Nouveau-Brunswick) ou dont nous n'effectuons plus l'audit de l'état financier ou l'audit de la demande de remboursement auprès du gouvernement fédéral (p. ex : New Brunswick Immigrant Investor Fund (2009) Ltd., l'Entente sur le transfert des recettes tirées sur la taxe fédérale sur l'essence).
- 5.10** Cette année, nous avons été engagés pour effectuer l'audit des états financiers de Services Nouveau-Brunswick, une nouvelle entité résultant de la fusion d'un certain nombre d'unités gouvernementales. Ce mandat représentait un engagement important pour notre Bureau autant sur le plan des ressources que celui de la charge de travail exigée pour effectuer l'audit. Les constatations découlant de cet audit ont été incluses dans notre analyse à la pièce 5.2.
- 5.11** Le fait que certaines de ces constatations dans la pièce 5.2 ont été observées dans différents organismes est préoccupant. En raison des mêmes problèmes ayant été relevés dans différents organismes, nous avons observé au cours de nos travaux des thèmes récurrents. La pièce 5.2 énumère les organismes et les ministères dans lesquels nous avons observé ces thèmes récurrents. Étant donné l'importance des problèmes et le nombre de cas observés, nous avons choisi de traiter de ces thèmes récurrents dans le présent chapitre.
- 5.12** La pièce 5.2 comprend cette année un nouveau thème que nous avons vu émerger dans un certain nombre d'audits d'organismes de la Couronne : des préoccupations au sujet de la gestion financière et de la trésorerie. Ce thème provient de plusieurs entités ayant des constatations d'audit liées à des questions touchant la gestion de la trésorerie et la gestion financière. Nous sommes préoccupés non seulement par l'ajout de ce nouveau thème, mais par la nature sous-jacente des constatations d'audit en question. Nous abordons un résumé des constatations figurant dans ce nouveau thème plus loin dans le présent chapitre.

**Préoccupations  
d'ordre comptable**

- 5.13** Nous avons relevé plusieurs préoccupations d'ordre comptable dans le cadre de nos audits des organismes de la Couronne de 2016, visant neuf d'entre eux. Des constatations d'ordre comptable avaient également été relevées pour sept de ces neuf organismes de la Couronne dans nos rapports de 2015 ou de 2014. Nous sommes heureux de constater des améliorations dans deux organismes de la Couronne (NBCC, SVNB) où nous avons exprimé des préoccupations d'ordre comptable dans le passé.
- 5.14** Les préoccupations d'ordre comptable devraient être résolues avant notre audit de fin d'exercice afin de s'assurer de la transmission d'information financière exacte et complète au cours de l'exercice au conseil d'administration ou à l'organe de surveillance de l'organisme de la Couronne.
- 5.15** Nous avons constaté que les préoccupations d'ordre comptable se manifestant le plus souvent étaient liées aux pièces justificatives inadéquates pour les soldes comptables et les rapprochements, des déficiences au niveau des méthodes comptables ou des processus internes des organismes de la Couronne ainsi qu'à la direction n'étant pas au courant des changements apportés aux normes comptables ou n'appliquant pas correctement les nouvelles normes comptables. Nous avons également remarqué des cas où des organismes de la Couronne avaient des méthodes comptables incohérentes pour leurs différentes unités internes ainsi que des systèmes et des processus inefficaces pour la préparation des états financiers.
- 5.16** Nous sommes d'avis que les organismes de la Couronne devraient compter sur des ressources compétentes suffisantes pour s'assurer de l'application adéquate et cohérente des normes comptables.
- 5.17** Certaines des préoccupations d'ordre comptable signalées dans la pièce 5.2 étaient liées à des problèmes observés pendant nos audits qui ont requis que notre Bureau investisse du temps pour traiter ou résoudre le problème avant d'émettre notre opinion d'audit. Notre processus d'audit des états financiers annuels n'est pas un substitut à la responsabilité du conseil d'administration ou de la direction de s'assurer qu'une expertise en comptabilité financière adéquate a été appliquée au rapport financier de l'organisme de la Couronne.

**Manque de  
séparation des  
fonctions**

**5.18** Cette année, nous avons dénombré cinq organismes de la Couronne pour lesquels nous avons eu des préoccupations par rapport à la séparation convenable des fonctions. Parmi ces cinq organismes, quatre avaient déjà fait l'objet de constatations à ce sujet dans nos rapports de 2015 ou de 2014. Nous sommes heureux de constater que quatre organismes de la Couronne (CCNB, NBCC, SDR, CSAJNB) avaient apporté des améliorations dans ce domaine par rapport à nos constatations antérieures.

**5.19** Une séparation des fonctions adéquate permet de s'assurer que les fonctions de préparation et d'examen soient exécutées par des personnes distinctes afin d'éviter que les documents comptables ne soient pas examinés ou qu'ils soient examinés par la personne qui les a préparés. Parfois, cette mesure suppose également une séparation des fonctions appropriée dans les logiciels de comptabilité ou la mise en place de politiques appropriées pour séparer les rôles de préparation et d'approbation. Une bonne séparation des fonctions est également importante pour prévenir la perte ou le détournement d'actifs ou les occurrences de fraude ou d'erreur.

**5.20** Lorsqu'ils constatent un manque de séparation des fonctions, nos auditeurs effectuent habituellement des procédures supplémentaires pour atténuer le risque de fraude ou d'erreur dans les états financiers. Nous encourageons les organismes de la Couronne à examiner leurs processus financiers pour s'assurer qu'ils sont convenablement structurés et qu'il y a des processus d'approbation appropriés.

**5.21** Étant donné les récentes réorganisations d'organismes de la Couronne, nous encourageons les organismes en question à être à l'affût des problèmes potentiels de séparation des fonctions dans le cadre de leur processus de restructuration de l'organisme ou de réorganisation du personnel. Des mesures de contrôle devraient être en place pour maintenir la séparation des fonctions comptables clés avant et après toute activité de réorganisation ou de restructuration.

**Préoccupations  
relatives à la  
surveillance et à la  
gouvernance**

**5.22** Dans nos audits, nous avons relevé des préoccupations relatives aux processus de surveillance ou de gouvernance de six organismes de la Couronne. Ces préoccupations varient d'un organisme à l'autre et concernent notamment : le manque de réunions régulières du conseil d'administration, l'absence de surveillance des décisions



clés prises par les organismes de la Couronne, des retards dans la publication de rapports annuels, le manque de surveillance de la gestion des risques ou du contrôle interne, des faiblesses relatives à l'obligation de divulgation des conflits d'intérêts et d'autres faiblesses relatives à la surveillance et à la gouvernance.

**5.23** Nous avons noté que cinq de ces organismes de la Couronne avaient déjà fait l'objet de préoccupations relatives à la surveillance ou à la gouvernance dans nos rapports de 2015 ou de 2014. Nous sommes heureux de constater que deux organismes de la Couronne (CCNB, CSAJNB) avaient amélioré leur processus de surveillance ou de gouvernance.

**5.24** La surveillance efficace, ou le « ton donné par la direction », ainsi que l'engagement du conseil d'administration pour la transparence et la responsabilité publique sont importants pour établir un solide contrôle interne et une structure de gestion des risques dans tout organisme de la Couronne. Nous encourageons les organismes de la Couronne à prendre les mesures pour remédier aux constatations en matière de surveillance ou de gouvernance que nous leur avons communiquées au cours de notre audit.

***Préoccupations  
relatives à la  
comptabilité et à la  
documentation des  
estimations***

**5.25** Nous sommes préoccupés par le processus de comptabilité et de documentation relatif aux estimations pour quatre audits d'états financiers d'organismes de la Couronne. Deux de ces quatre organismes avaient fait l'objet de constatations sur les estimations dans nos rapports de 2015 ou de 2014.

**5.26** Pour trois des quatre organismes de la Couronne visés par ce point cette année, le principal aspect de préoccupation concerne les estimations appuyant les soldes des débiteurs (soit les comptes clients ou les prêts en cours); cependant, nous sommes aussi préoccupés par les estimations de la valeur importante des immobilisations corporelles. Nous sommes heureux de constater que trois organismes de la Couronne (CCNB, CAANB, NBCC) avaient effectué des améliorations à leurs processus touchant les estimations.

**5.27** Les estimations supposent le recours au jugement pour évaluer des montants inconnus ou incertains. Les normes actuelles d'audit requièrent que nous examinions les estimations avec plus de rigueur qu'auparavant, notamment en ce qui a trait à l'examen de l'exactitude des estimations

en les comparant aux résultats connus et aux antécédents d'exactitude. Il s'agit d'un processus important pour assurer que les estimations soient les plus exactes possible.

**5.28** Dans nos audits, nous avons aussi noté l'absence de pièces justificatives appropriées pour les estimations faites par la direction. La direction devrait consigner et justifier les estimations importantes utilisées dans la préparation des états financiers. La justification des estimations importantes devrait aussi être examinée par une personne autre que celle les ayant élaborées.

***Gestion des ententes  
ou arrangements  
avec des tiers***

**5.29** Nous avons des préoccupations au sujet de la surveillance et de la gestion d'ententes ou d'arrangements avec des tiers pour quatre organismes de la Couronne. De ces quatre, trois ont fait l'objet de la même préoccupation traitée dans nos rapports de 2015 ou de 2014.

**5.30** En particulier, dans les deux collèges communautaires, nous avons constaté des préoccupations liées aux ententes avec la province. Des éléments clés des dispositions en matière d'exploitation, comme la comptabilisation des améliorations apportées aux édifices, n'avaient pas été clairement documentés.

**5.31** Bien que nous ayons obtenu de l'information satisfaisante pour former notre opinion d'audit, les collèges et la province doivent documenter leurs ententes pour avoir une compréhension commune et claire, ainsi que renforcer la justification pour le traitement comptable actuel. Même si des progrès dans ce domaine ont été réalisés depuis que nous avons présenté cette constatation au cours des deux exercices antérieurs, les questions n'ont pas encore été abordées et résolues.

**5.32** Nous avons constaté qu'un organisme de la Couronne (SLJNB) avait amélioré sa gestion des ententes ou arrangements avec des tiers.

**5.33** Notre préoccupation au sujet de la gestion des ententes et des arrangements avec des tiers pourrait également être valable pour les autres organismes de la Couronne que nous n'auditons pas. Nous encourageons tous les organismes de la Couronne à veiller à une compréhension clairement documentée des responsabilités, des droits et des obligations afin d'appuyer les décisions comptables importantes contenues dans leurs états financiers.

***Préoccupations relatives à la gestion financière et à la trésorerie***

**5.34** Nous avons constaté des préoccupations au sujet de la gestion financière et de la trésorerie dans huit organismes de la Couronne. Comme il y avait un certain nombre de constatations similaires, nous les avons répertoriées dans un nouveau thème de constatations d’audit cette année.

**5.35** Les préoccupations relevées comprenaient :

- la gestion insuffisante des stocks et le niveau inadéquat de réapprovisionnement;
- des délais concernant la mise en œuvre des politiques de placement;
- le manque d’approbation des budgets utilisés à des fins de comparaison dans les états financiers audités;
- le paiement de factures en double;
- une violation de la *Loi sur l’administration financière* concernant l’obtention des autorisations de dépenser qu’il convient lorsque les budgets sont dépassés;
- un manque de procédures appropriées pour la protection des espèces.

**5.36** Nous sommes préoccupés par la nature de ces constatations, car elles sont liées directement à la perte éventuelle de biens, à la dépense de ressources publiques et à la gestion appropriée de biens. Elles dénotent également qu’il faut davantage de diligence envers les ressources publiques pour s’assurer que les biens sont gérés et protégés convenablement et que des pratiques appropriées en matière d’établissement et d’approbation de budget sont respectées. Nous encourageons tous les conseils d’administration et la direction des organismes de la Couronne de veiller à ce que des processus appropriés de gestion financière et de gestion de la trésorerie fonctionnent efficacement dans chacun de leurs organismes de la Couronne.

***Pertinence pour les autres organismes de la Couronne***

**5.37** Nous constatons qu’un certain nombre de ces thèmes provenant des audits des organismes de la Couronne ont été soulevés dans nos rapports des exercices antérieurs. Nous encourageons la direction de tous les organismes de la Couronne à examiner ces faits saillants et ces thèmes afin de considérer s’il faut apporter d’autres améliorations ou rajustements dans leurs propres organismes.

***Fusion de SNB***

**5.38** Nous avons constaté au cours de notre audit de SNB que la société utilise trois systèmes d'information financière distincts et trois systèmes de paie distincts. Cette structure présente des risques importants d'erreur ou de dédoublement et crée de nombreuses inefficacités lors du traitement des opérations et la préparation de rapports financiers.

**5.39** Bien que des travaux sur le nouveau système soient en cours, nous comprenons qu'il pourrait s'écouler de trois à cinq ans avant qu'une solution soit mise en œuvre. Nous sommes inquiets de l'exposition continue aux risques d'erreur, au dédoublement et aux inefficacités générales durant cette période. En outre, nous sommes très préoccupés par le fait qu'il sera difficile pour la société fusionnée de réaliser des synergies importantes avant que les changements internes soient effectués.

**5.40** Nous avons recommandé à SNB de mettre en œuvre le plus rapidement possible les nouveaux systèmes de comptabilité et de paie. Si l'on s'attend à un délai supplémentaire pour l'achèvement de ces projets, la société devrait envisager de combiner les systèmes et les opérations dans un seul système à court terme.

***Préoccupations importantes au sujet de la SLJNB***

**5.41** Dans le cadre de notre audit des états financiers de la SLJNB, nous avons relevé plusieurs préoccupations importantes. En raison du nombre élevé de questions, nous avons décrit nos constatations dans un chapitre distinct publié dans le volume III de notre rapport de 2015 (chapitre 5).

**5.42** Nous avons également constaté les retards continus de la part de la SLJNB dans l'achèvement de l'exercice normal de comptabilité et d'audit de fin d'exercice. Au moment de la rédaction, soit à l'automne 2016, le dernier exercice audité pour la SLJNB était celui du 31 mars 2014. Nous trouvons ce retard qui perdure extrêmement rare et inacceptable étant donné les responsabilités de SLJNB au chapitre de l'établissement de rapports publics.

***Importance de l'achèvement en temps opportun des audits des états financiers et des rapports destinés au public***

**5.43** Il demeure nécessaire de produire des états financiers audités, même avec un tel retard après la fin de l'exercice, mais les états financiers ont beaucoup moins de valeur pour le public et les autres utilisateurs de l'information s'ils ne sont pas produits en temps plus opportun. Nous encourageons fortement tous les organismes de la Couronne de s'acquitter, dans les plus brefs délais, de leurs obligations

en matière de rapports financiers.

## **Conclusion**

**5.44** Bien que nous n'ayons pas relevé de cas importants de fraude, de vol ou d'erreur, l'existence des constatations présentées à la pièce 5.2 augmente le risque de perte ou d'erreur dans l'information financière des organismes de la Couronne. Nous encourageons les organismes de la Couronne à donner suite à nos constatations avant le prochain cycle d'audit.

## Annexe I – Objectifs de l’audit

- 5.45** Notre examen des questions traitées dans le présent chapitre de notre rapport a été réalisé conformément aux normes d’audit généralement reconnues du Canada, y compris les contrôles par sondages et autres procédures que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Les questions dont il est fait rapport ne devraient pas servir à tirer des conclusions quant à la conformité ou à la non-conformité des questions dont il n’est pas fait rapport.
- 5.46** Nous obtenons une assurance raisonnable sur les chiffres des états financiers, car il ne serait pas rentable d’obtenir une assurance absolue; nos auditeurs ne peuvent pas examiner chaque opération.
- 5.47** En appliquant des procédures d’audit qui permettent de contrôler par sondages l’exactitude ou le caractère raisonnable des chiffres présentés dans les états financiers, nous atteignons le degré d’assurance que nous souhaitons. Nous utilisons des procédures d’audit comme retracer les documents justificatifs d’échantillons d’opérations, examiner l’efficacité de certains contrôles internes, confirmer les soldes de fin d’exercice auprès de tiers et examiner le caractère raisonnable des estimations.
- 5.48** Étant donné que les objectifs de tels travaux d’audit sont limités, il est possible qu’ils ne permettent pas de repérer les questions qui pourraient être mises au jour au cours d’examens plus exhaustifs ou d’examens spéciaux. Cependant, ils révèlent souvent des déficiences ou des domaines d’intérêt que nous pourrions choisir d’approfondir au cours de travaux d’audit futurs.

### **Responsabilités des organismes de la Couronne**

- 5.49** Les organismes de la Couronne sont chargés de la préparation et du contenu des états financiers ou des demandes de remboursement conformément au référentiel comptable applicable. Dans la préparation des états financiers ou des demandes de remboursement, l’organisme audité doit faire des estimations importantes, car toute l’information n’est pas connue ni déterminable au moment d’achever les états.

**Responsabilités  
de la vérificatrice  
générale du  
Nouveau-  
Brunswick**

**5.50** Notre Bureau est chargé de l’audit des états financiers ou des demandes de remboursement mentionnés aux paragraphes 5.2 et 5.3. Un audit fournit l’assurance raisonnable, mais non absolue, que les états financiers ou les demandes de remboursement sont exempts d’anomalies significatives ou qu’ils sont conformes à l’entente pertinente. Une anomalie significative désigne un élément ou un groupe d’éléments manquant ou erroné qui pourrait modifier les décisions des utilisateurs raisonnablement informés des états financiers. Le seuil de tolérance par rapport aux erreurs ou aux anomalies est une question de jugement.